

# Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds

FNB DESJARDINS

Au 31 décembre 2023

Le présent Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds contient les faits saillants financiers, mais non les États financiers annuels audités du fonds d'investissement. Vous pouvez obtenir les États financiers annuels audités gratuitement, sur demande, en vous adressant à votre représentant financier, en composant le 514 350-8686, ou sans frais au 1 877 353-8686, ou en visitant [FNBDesjardins.com](http://FNBDesjardins.com) ou [sedar.com](http://sedar.com), ou en nous écrivant à [FNBInfo@desjardins.com](mailto:FNBInfo@desjardins.com) ou à l'adresse suivante : 1, Complexe Desjardins, Tour Sud, 20<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H5B 1B2.

Vous pouvez également obtenir de cette façon les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration et l'information trimestrielle sur le portefeuille.

## REMARQUE À L'ÉGARD DES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport peut renfermer des déclarations prospectives sur le FNB, son rendement futur, ses stratégies ou perspectives et les mesures que pourrait prendre le FNB. Les termes « peut », « pourrait », « voudrait », « supposer », « perspectives », « croire », « compter », « prévoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention », « prévision » et « objectif » ainsi que les termes et expressions semblables désignent des déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives ne garantissent pas le rendement futur du FNB. Elles sont assujetties à des incertitudes et à des risques intrinsèques concernant le FNB et les facteurs économiques en général, de sorte que les prévisions, projections et autres déclarations prospectives pourraient ne pas se matérialiser. Le lecteur est prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations puisque les événements et les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux qui sont énoncés ou prévus dans les déclarations prospectives du FNB en raison, mais sans s'y limiter, d'importants facteurs comme les conditions générales économiques, politiques et des marchés au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale, les taux d'intérêt et de change, les marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les modifications apportées aux lois et aux règlements, les jugements d'ordre judiciaire ou réglementaire, les poursuites judiciaires et les catastrophes.

Le lecteur est prié de noter que la liste susmentionnée des facteurs importants susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Avant de prendre toute décision de placement, le lecteur est également incité à examiner attentivement ces facteurs ainsi que d'autres facteurs. Toutes les déclarations prospectives peuvent être modifiées sans préavis et sont émises de bonne foi en date du présent rapport sans aucune responsabilité légale et le lecteur ne doit pas s'attendre à ce que ces déclarations soient mises à jour, complétées ou révisées en raison de nouveaux renseignements, de nouvelles circonstances, d'événements futurs ou autres, à moins que la législation applicable prévoie une telle obligation.

## TABLE DES MATIÈRES

### FNB DE REVENU

FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes (DCU) . . . . .	2
FNB Desjardins IR Actif obligations canadiennes trajectoire zéro émission nette (DRCU) (auparavant FNB Desjardins IR Actif obligations canadiennes faible en CO <sub>2</sub> ) . . . . .	6
FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme (DCS) . . . . .	11
FNB Desjardins Indice obligations canadiennes de sociétés échelonnées 1-5 ans (DCC) . . . . .	15
FNB Desjardins Indice obligations canadiennes gouvernementales échelonnées 1-5 ans (DCG) . . . . .	19
FNB Desjardins Indice actions privilégiées canadiennes (DCP) . . . . .	23

### FNB D' ACTIONS CANADIENNES

FNB Desjardins IR Canada trajectoire zéro émission nette (DRMC) (auparavant FNB Desjardins IR Indice Canada faible en CO <sub>2</sub> ) . . . . .	27
FNB Desjardins IR Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette (DRFC) (auparavant FNB Desjardins IR Canada multifacteurs faible en CO <sub>2</sub> ) . . . . .	32

### FNB D' ACTIONS AMÉRICAINES

FNB Desjardins IR États-Unis trajectoire zéro émission nette (DRMU) (auparavant FNB Desjardins IR Indice États-Unis faible en en CO <sub>2</sub> ) . . . . .	37
FNB Desjardins IR États-Unis multifacteurs trajectoire zéro émission nette (DRFU) (auparavant FNB Desjardins IR États-Unis multifacteurs faible en CO <sub>2</sub> ) . . . . .	42
FNB Desjardins SociétéTerre Actions américaines (DSAE) . . . . .	47

### FNB D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada trajectoire zéro émission nette (DRMD) (auparavant FNB Desjardins IR Indice Marchés développés ex-É.-U. ex-Canada faible en CO <sub>2</sub> ) . . . . .	53
FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette (DRFD) (auparavant FNB Desjardins IR Marchés développés ex-É.-U. ex-Canada multifacteurs faible en CO <sub>2</sub> ) . . . . .	58
FNB Desjardins IR Marchés émergents trajectoire zéro émission nette (DRME) (auparavant FNB Desjardins IR Indice Marchés émergents faible en CO <sub>2</sub> ) . . . . .	63
FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs trajectoire zéro émission nette (DRFE) (auparavant FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs faible en CO <sub>2</sub> ) . . . . .	68
FNB Desjardins IR Mondial multifacteurs sans réserves de combustibles fossiles (DRFG) . . . . .	73

### FNB D' INVESTISSEMENTS ALTERNATIFS

FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres (DANC) . . . . .	78
FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers mondiaux (DAMG) . . . . .	85

# FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes (DCU)

## ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds (le RADRF) pour le FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DCU.

*Le présent rapport comprend les sections suivantes :*

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

### Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible de le faire et avant déduction des frais, le rendement d'un vaste indice d'obligations canadiennes. À l'heure actuelle, le FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes cherche à reproduire le rendement du Solactive Canadian Bond Universe TR Index, déduction faite des frais. Dans une conjoncture de marché normale, le FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes investira principalement dans des titres canadiens à revenu fixe de qualité supérieure émis sur le marché canadien, dont des obligations gouvernementales et quasi gouvernementales et des obligations de sociétés.

La stratégie de placement du FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille d'obligations ou d'autres titres choisis par le gestionnaire, équilibré périodiquement et qui reproduit étroitement l'exposition au marché de l'indice pertinent. Les titres qui seront choisis pour le portefeuille du FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes comporteront généralement des caractéristiques d'investissement globales, comme la solvabilité, le rendement et la durée jusqu'à l'échéance, semblables à celles de l'indice pertinent. Le gestionnaire prévoit rééquilibrer les titres détenus par le FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes à intervalles réguliers, afin de refléter les changements apportés à la composition et aux caractéristiques de l'indice pertinent.

### Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de l'exercice n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

### Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	6,49
Solactive Canadian Bond Universe TR Index	6,62
Écart	-0,13
Frais de gestion	-0,07
Autres facteurs divers	-0,06

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

### Événements récents

#### Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), DGIA a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par DGIA et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DGIA (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 31 décembre 2023 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère <sup>1,2</sup>	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Marco Bouchard <sup>3</sup>	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Caroline Bineau <sup>2</sup>	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante

<sup>1</sup> Présidente du CEI.

<sup>2</sup> Nommée membre du CEI en date du 22 mars 2017.

<sup>3</sup> Nommé membre du CEI en date du 1<sup>er</sup> mars 2018.

#### Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1<sup>er</sup> février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.



## Opérations entre parties liées

### Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DGIA est le gestionnaire, le conseiller de placement et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DGIA est inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DGIA en échange de ses services.

DGIA est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit:

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins.
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement.
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtier apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire doit respecter les politiques et les procédures écrites qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas

où il s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence d'un membre du même groupe que le gestionnaire et ne doit tenir compte d'aucune considération se rapportant à un membre du même groupe que le gestionnaire, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire sans influence autre que le meilleur intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DGIA a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	31 DÉCEMBRE 2023 \$	31 DÉCEMBRE 2022 \$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	35 110	12 908

### Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour les périodes indiquées.

### Actif net par part<sup>(1)</sup>

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN AVRIL 2017	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022 \$	31 DÉC. 2021 \$	31 DÉC. 2020 \$	31 DÉC. 2019 \$
Actif net au début de la période	17,15	20,02	21,18	20,13	19,44
<b>Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :</b>					
Revenus	0,52	0,48	0,48	0,54	0,52
Gains (pertes) réalisé(e)s	(0,05)	(0,11)	(0,04)	0,31	(0,01)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,88	(1,81)	(0,86)	1,21	(0,41)
Charges	(0,01)	(0,01)	(0,02)	(0,02)	(0,02)
<b>Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation<sup>(2)</sup></b>	<b>1,34</b>	<b>(1,45)</b>	<b>(0,44)</b>	<b>2,04</b>	<b>0,08</b>
<b>Distributions :</b>					
du revenu de placement (excluant les dividendes)	(0,46)	(0,43)	(0,44)	(1,23)	(0,08)
des dividendes	-	-	-	-	-
des gains en capital	-	-	-	(0,03)	-
remboursement de capital	-	(0,17)	(0,16)	(0,02)	(0,48)
<b>Distributions totales<sup>(3)</sup></b>	<b>(0,46)</b>	<b>(0,60)</b>	<b>(0,60)</b>	<b>(1,28)</b>	<b>(0,56)</b>
<b>Actif net à la fin de la période indiquée</b>	<b>17,78</b>	<b>17,15</b>	<b>20,02</b>	<b>21,18</b>	<b>20,13</b>

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.



## FNB DESJARDINS INDICE UNIVERS OBLIGATIONS CANADIENNES (DCU)

### Ratios et données supplémentaires

	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	<b>238 272</b>	94 320	18 016	10 591	20 132
Nombre de parts en circulation	<b>13 400 000</b>	5 500 000	900 000	500 000	1 000 000
Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>	<b>0,08</b>	0,08	0,11	0,12	0,12
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	<b>0,08</b>	0,08	0,11	0,12	0,12
Ratio des frais d'opération (%) <sup>(2)</sup>	<b>0,00</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>	<b>20,23</b>	26,16	25,69	24,31	19,81
Valeur liquidative par part (\$)	<b>17,78</b>	17,15	20,02	21,18	20,13
Cours de clôture (\$)	<b>17,84</b>	17,17	20,05	21,19	20,21

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne du FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DCU	0,07

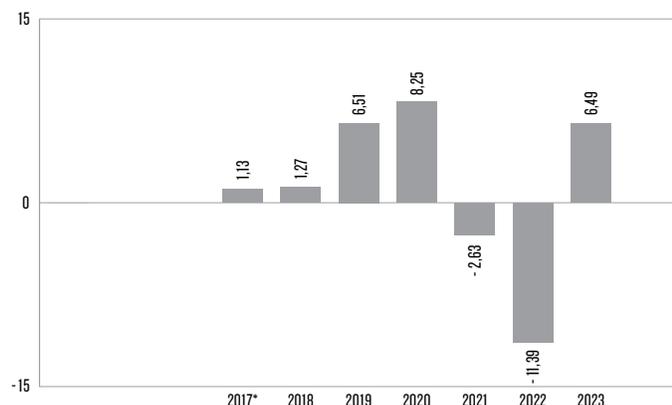
Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

### RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de l'exercice présenté. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

### Rendements annuels (%)



\* Début des opérations le 3 avril 2017.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

### Rendements composés annuels (%)

	1 AN	3 ANS	5 ANS	DEPUIS 10 ANS OU DEPUIS SA CRÉATION
Parts	6,49	-2,79	1,16	1,21
Solactive Canadian Bond Universe TR Index	6,62	-2,67	1,27	1,33

### Solactive Canadian Bond Universe TR Index

L'indice est composé de titres canadiens à revenu fixe de qualité supérieure émis sur le marché canadien, dont des obligations gouvernementales et quasi gouvernementales et des obligations de sociétés.

Pour plus d'information sur l'indice, référez-vous à la section « Autres renseignements importants ».

### Comparaison par rapport à l'indice

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	6,49
Solactive Canadian Bond Universe TR Index	6,62
Écart	-0,13
Frais de gestion	-0,07
Autres facteurs divers	-0,06



## SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 31 décembre 2023. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

### Répartition de la valeur liquidative (%)

au 31 décembre 2023

#### Répartition sectorielle

Gouvernement du Canada	45,0
Gouvernements et sociétés publiques des provinces	31,1
Sociétés	21,2
Municipalités et institutions parapubliques	1,9
Obligations supranationales	0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,5

#### Répartition géographique

Canada	99,2
Autres pays*	0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,5

\* Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de l'actif net du FNB.

### Les 25 positions principales (acheteur)\*

au 31 décembre 2023

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Gouvernement du Canada, 0,500 %, 2025-09-01	2,0
2. Gouvernement du Canada, 2,000 %, 2051-12-01	1,8
3. Gouvernement du Canada, 1,250 %, 2030-06-01	1,7
4. Gouvernement du Canada, 1,500 %, 2031-06-01	1,6
5. Gouvernement du Canada, 1,500 %, 2031-12-01	1,4
6. Gouvernement du Canada, 0,500 %, 2030-12-01	1,4
7. Gouvernement du Canada, 0,250 %, 2026-03-01	1,4
8. Gouvernement du Canada, 1,750 %, 2053-12-01	1,1
9. Gouvernement du Canada, 3,250 %, 2028-09-01	1,0
10. Gouvernement du Canada, 1,000 %, 2026-09-01	1,0
11. Gouvernement du Canada, 2,000 %, 2032-06-01	1,0
12. Gouvernement du Canada, 3,250 %, 2033-12-01	1,0
13. Gouvernement du Canada, 2,500 %, 2032-12-01	0,9
14. Gouvernement du Canada, 1,250 %, 2025-03-01	0,9
15. Gouvernement du Canada, 3,500 %, 2025-08-01	0,8
16. Gouvernement du Canada, 4,500 %, 2025-11-01	0,8
17. Gouvernement du Canada, 2,750 %, 2033-06-01	0,8
18. Gouvernement du Canada, 2,250 %, 2025-06-01	0,8
19. Gouvernement du Canada, série WL43, 5,750 %, 2029-06-01	0,8
20. Gouvernement du Canada, 3,500 %, 2045-12-01	0,7
21. Gouvernement du Canada, 4,000 %, 2041-06-01	0,7
22. Gouvernement du Canada, 3,750 %, 2025-05-01	0,7
23. Gouvernement du Canada, 3,500 %, 2028-03-01	0,7
24. Gouvernement du Canada, 2,750 %, 2027-09-01	0,7
25. Gouvernement du Canada, 1,250 %, 2027-03-01	0,7
<b>Total</b>	<b>26,4</b>

\* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com) ; ou
- par courriel en écrivant au [FNBInfo@desjardins.com](mailto:FNBInfo@desjardins.com) ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins  
2, Complexe Desjardins  
Case postale 9000, succursale Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1H5

## AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

L'indice Solactive Canadian Bond Universe TR Index est calculé et publié par Solactive AG, qui fait de son mieux pour s'assurer que l'indice Solactive Canadian Bond Universe TR Index est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers le gestionnaire ou le FNB Desjardins applicable, Solactive AG n'est pas tenue de signaler les erreurs dans l'indice Solactive Canadian Bond Universe TR Index à des tiers, notamment les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers des FNB Desjardins. Ni la publication de l'indice Solactive Canadian Bond Universe TR Index par Solactive AG, ni l'octroi de licence à l'égard de cet indice ou de la marque de commerce de l'indice pertinent aux fins de son utilisation dans le cadre du FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes ne constituent une recommandation de Solactive AG d'investir des capitaux dans l'instrument financier en question, pas plus qu'ils ne représentent d'aucune façon une garantie ou un avis de Solactive AG relativement à un placement dans ce FNB Desjardins.



# FNB Desjardins IR Actif obligations canadiennes trajectoire zéro émission nette (DRCU)

(auparavant FNB Desjardins IR Actif obligations canadiennes faible en CO<sub>2</sub>)

## ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds (le RADRF) pour le FNB Desjardins IR Actif obligations canadiennes trajectoire zéro émission nette (auparavant FNB Desjardins IR Actif obligations canadiennes faible en CO<sub>2</sub>) (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DRCU.

*Le présent rapport comprend les sections suivantes :*

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

### Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins IR Actif obligations canadiennes trajectoire zéro émission nette vise à obtenir un rendement total sous forme de revenu et de plus-value du capital à long terme, en investissant de manière active principalement dans des titres de créance émis par les gouvernements du Canada, des agences gouvernementales et des sociétés respectant les normes ESG préétablies, tout en réduisant progressivement les émissions financées du portefeuille.

Le gestionnaire gèrera activement le portefeuille du FNB Desjardins IR Actif obligations canadiennes trajectoire zéro émission nette en choisissant des émetteurs ayant une méthode de placement responsable et qui respectent des normes ESG préétablies de manière à constituer une liste de titres dans lesquels il sera possible d'investir. Une « méthode de placement responsable » intègre les enjeux ESG au choix des placements et aux pratiques de gestion. Le gestionnaire choisira les titres de sociétés canadiennes, des gouvernements du Canada, des provinces ou des territoires canadiens et d'organismes de ces gouvernements ou de municipalités. Lorsqu'il choisit les titres à inclure dans le portefeuille du FNB, le gestionnaire prend également en considération le risque et les occasions liés au carbone en visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de portées 1, 2 et 3 en suivant une trajectoire graduelle et constante en vue d'atteindre un objectif intermédiaire de réduction de 50 % d'ici 2030, ou vers cette date et, ultimement, en vue d'atteindre une cible de zéro émission nette d'ici 2050, ou vers cette date, par rapport à l'année de référence 2020. Afin d'atteindre la cible de zéro émission nette, le FNB réduira ses émissions financées absolues soit en travaillant de concert avec les émetteurs pour réduire son empreinte carbone, soit en augmentant l'allocation à d'autres sociétés comparables dont les émissions sont plus faibles.

### Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de l'exercice n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

## Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	6,75
FTSE Canada Universe Bond Index (indice de marché)	6,69
Écart	0,06
Frais de gestion	-0,35
Autres facteurs divers	0,41

Pendant la majeure partie de 2023, les banques centrales avaient pour objectif prioritaire de maîtriser l'inflation. La Banque du Canada et la Réserve fédérale américaine (la Fed) ont toutes deux annoncé en juillet une nouvelle hausse de 25 points de base de leurs taux directeurs, en s'appuyant notamment sur le fait que l'économie était plus résiliente qu'envisagé en début d'année. Reconnaisant que plusieurs indicateurs progressaient dans la bonne direction, elles ont par la suite maintenu le statu quo, indiquant vouloir mesurer l'effet des hausses effectuées jusqu'à ce jour.

Ce n'est qu'en décembre qu'elles ont évoqué une possible fin du cycle de hausses des taux directeurs, la Fed laissant même entendre qu'elle pourrait revoir les taux à la baisse à trois reprises en 2024. Tout cela dans un contexte où les plus récentes statistiques démontraient que l'inflation était en perte de vitesse et que les taux de chômage n'augmentaient pas de façon significative.

Un tel changement de ton de la part des banques centrales n'a pas manqué de se répercuter sur les marchés obligataires. Ainsi, au 31 décembre 2023, le rendement des obligations du Canada à terme de 10 ans était de 3,11 %, soit un léger recul comparativement à 3,30 % un an plus tôt. Pour sa part, l'indice obligataire universel FTSE Canada a subi une importante volatilité affichant un rendement positif de 3,22 % au premier trimestre, suivi d'un deuxième et d'un troisième trimestre plus difficile, avec des pertes de 0,69 % et de 3,87 %, respectivement. L'indice a affiché un rendement positif de 8,27 % au quatrième trimestre, ce qui a porté le rendement annuel à 6,69 %. Rappelons qu'en 2022, l'indice obligataire universel FTSE Canada affichait un rendement de -11,69 %, le pire résultat annuel depuis au moins 1987.

Le rendement du portefeuille d'obligations canadiennes a suivi une trajectoire similaire à celui de l'indice de référence tout en étant légèrement supérieur, affichant un gain de 3,27 % au premier trimestre, suivi d'un recul de 0,62 % pour le trimestre suivant. Au troisième trimestre, le rendement accusait un léger retard par rapport à l'indice, avec un recul de 3,89 %. Au quatrième trimestre, le rendement a été de 8,55 %, pour un rendement annuel de 6,75 %.

### Évolution du portefeuille

En janvier et février 2023, les écarts de crédit se sont resserrés à un rythme soutenu, ce qui s'est avéré bénéfique pour le portefeuille. Des banques régionales américaines ont alors connu des difficultés, ce qui a complètement transformé le ton du marché et entraîné un élargissement des écarts en l'espace de quelques semaines. Dans cette tourmente, les écarts des titres de sociétés de cinq ans et moins ont mieux fait que les autres échéances de la courbe des taux d'intérêt. Ainsi, les titres de courte échéance ont contribué positivement au rendement du portefeuille au premier trimestre, les titres bancaires s'étant particulièrement démarqués. Le fait d'avoir maintenu une durée plus longue du portefeuille par



rapport à l'indice de marché a aussi été un facteur positif au cours du premier trimestre, mais a nuï au rendement au deuxième trimestre en raison de la hausse généralisée des taux. À l'opposé, la sous-pondération des obligations provinciales à court terme a retranché de la valeur au premier trimestre, mais en a ajouté au deuxième trimestre.

Au cours des six premiers mois de l'année, le gestionnaire a progressivement réduit la pondération en titres de sociétés d'environ 8 %. Cette mesure visait à limiter la volatilité du portefeuille étant donné l'élargissement potentiel des écarts de crédit vu les signes de ralentissement économique de plus en plus perceptibles, notamment les annonces récentes de mises à pied par des entreprises et le resserrement des conditions d'accès au crédit. Cela dit, le portefeuille a maintenu une surpondération des titres de sociétés.

Au troisième trimestre, le gestionnaire a augmenté la pondération en titres d'agences fédérales d'environ 10 % à des fins de valorisation. Il a opté pour des obligations à durée plus longue sans réduire le rendement à terme du portefeuille, et ce, malgré l'inversion de la courbe de taux d'intérêt, induite par l'écart de rendement bonifié (spread) offert par cette classe d'actifs. La stratégie consistait à accroître la durée du portefeuille de façon graduelle, au fur et à mesure de la montée des taux dans le contexte d'un éventuel ralentissement économique. Cela dit, la durée des titres, maintenue plus longue que celle de l'indice obligataire universel FTSE Canada, s'est avérée défavorable pour le rendement du trimestre en raison de la hausse généralisée des taux. À l'opposé, la surpondération en obligations de sociétés à court terme a ajouté de la valeur, cette classe d'actifs ayant été la seule à progresser de façon positive.

Au quatrième trimestre, les obligations de sociétés ont fait l'objet d'une augmentation importante de leur pondération, toujours à des fins de valorisation. La valeur ajoutée enregistrée au cours des derniers mois de l'année est en grande partie attribuable à cette classe d'actifs, grâce notamment à la surpondération notable en titres émis par des institutions bancaires, combinée à la sélection de titres d'entreprises du secteur des communications. Contrairement à ce qui s'est passé au trimestre précédent, la durée des titres a contribué de façon positive au rendement, en raison de la baisse généralisée des taux. La stratégie adoptée vise à protéger la valeur du portefeuille, dans un contexte où un ralentissement économique à venir demeure envisageable.

Au 31 décembre 2023, les obligations vertes, durables et sociales comptaient pour une pondération de 8,35 % au sein du portefeuille, comparativement à 11,1 % au 31 décembre 2022. Au cours de la première moitié de l'année, le gestionnaire a notamment vendu des obligations ESG d'institutions supranationales à des fins de valorisation et de réinvestissement en titres du gouvernement canadien. Par la suite, il a procédé à la réallocation de certaines obligations standards en faveur de titres portant le sceau ESG dans une perspective de valorisation et de positionnement, ce qui a touché environ 1 % de l'actif en portefeuille.

Rappelons que le gestionnaire tient également compte des risques liés aux changements climatiques au moment de la sélection des émetteurs.

Au 31 décembre 2023, l'empreinte carbone du portefeuille était de 79,19 % inférieure à la moyenne des sociétés au sein de l'indice obligataire de sociétés FTSE Canada, ce qui représente une amélioration par rapport à une empreinte carbone de 67 % inférieure à la fin de 2022.

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

## Événements récents

### Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), DGIA a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par DGIA et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DGIA (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 31 décembre 2023 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère <sup>1,2</sup>	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Marco Bouchard <sup>3</sup>	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Caroline Bineau <sup>2</sup>	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante

<sup>1</sup> Présidente du CEI.

<sup>2</sup> Nommée membre du CEI en date du 22 mars 2017.

<sup>3</sup> Nommé membre du CEI en date du 1<sup>er</sup> mars 2018.

### Changement de l'objectif de placement et des stratégies de placement

Le 15 septembre 2023, les objectifs et stratégies de placement du FNB ont été modifiés. Le FNB a également changé de nom pour refléter son nouvel objectif de placement. Pour plus de détails sur la modification approuvée, voir la modification No. 1 datée du 15 septembre 2023 au prospectus des FNB daté du 27 juillet 2023 disponible sur [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

### Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1<sup>er</sup> février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

## Opérations entre parties liées

### Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DGIA est le gestionnaire, le conseiller de placement et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DGIA est inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DGIA en échange de ses services.

DGIA est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit:

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins.
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement.
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtier apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire doit respecter les politiques et les procédures écrites qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où il s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.



**FNB DESJARDINS IR ACTIF OBLIGATIONS CANADIENNES TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRCU)**  
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR ACTIF OBLIGATIONS CANADIENNES FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence d'un membre du même groupe que le gestionnaire et ne doit tenir compte d'aucune considération se rapportant à un membre du même groupe que le gestionnaire, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire sans influence autre que le meilleur intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DGIA a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	31 DÉCEMBRE 2023 \$	31 DÉCEMBRE 2022 \$
<b>CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)</b>	<b>24 391</b>	23 457

**Fiduciaire**

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.

**FAITS SAILLANTS FINANCIERS**

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour les périodes indiquées.

**Actif net par part<sup>(1)</sup>**

	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022 \$	31 DÉC. 2021 \$	31 DÉC. 2020 \$	31 DÉC. 2019 \$
<b>DÉBUT DES OPÉRATIONS EN SEPTEMBRE 2018</b>					
Actif net au début de la période	<b>17,88</b>	20,97	22,21	21,02	20,23
<b>Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :</b>					
Revenus	<b>0,57</b>	0,49	0,49	0,54	0,55
Gains (pertes) réalisé(e)s	<b>(0,74)</b>	(1,00)	(0,14)	0,61	0,25
Gains (pertes) non réalisé(e)s	<b>1,38</b>	(1,80)	(0,89)	0,69	0,26
Charges	<b>(0,07)</b>	(0,08)	(0,09)	(0,09)	(0,09)
<b>Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation<sup>(2)</sup></b>	<b>1,14</b>	(2,39)	(0,63)	1,75	0,97
<b>Distributions :</b>					
du revenu de placement (excluant les dividendes)	<b>(0,49)</b>	(0,41)	(0,41)	(0,42)	(1,01)
des dividendes	-	-	-	-	-
des gains en capital	-	-	-	(0,43)	(0,07)
remboursement de capital	-	(0,19)	(0,19)	-	(0,01)
<b>Distributions totales<sup>(3)</sup></b>	<b>(0,49)</b>	(0,60)	(0,60)	(0,85)	(1,09)
<b>Actif net à la fin de la période indiquée</b>	<b>18,58</b>	17,88	20,97	22,21	21,02

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.



## FNB DESJARDINS IR ACTIF OBLIGATIONS CANADIENNES TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRCU) (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR ACTIF OBLIGATIONS CANADIENNES FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

### Ratios et données supplémentaires

	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	42 724	35 758	46 130	44 422	35 737
Nombre de parts en circulation	2 300 000	2 000 000	2 200 000	2 000 000	1 700 000
Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>	0,40	0,40	0,41	0,42	0,41
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	0,40	0,40	0,41	0,42	0,41
Ratio des frais d'opération (%) <sup>(2)</sup>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>	69,94	119,43	87,99	107,51	85,96
Valeur liquidative par part (\$)	18,58	17,88	20,97	22,21	21,02
Cours de clôture (\$)	18,58	17,91	21,02	22,17	21,08

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne du FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DRCU	0,35

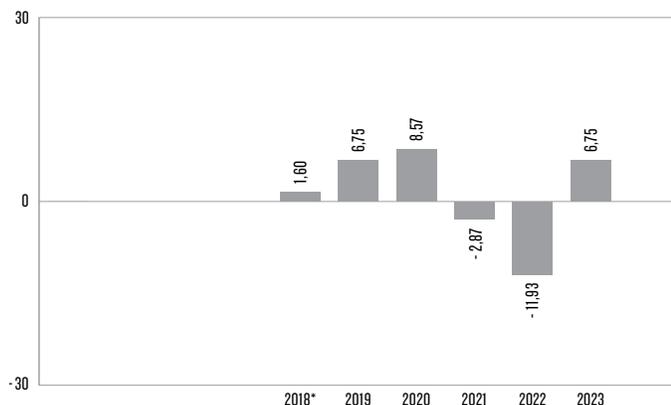
Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

### RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de l'exercice présenté. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

### Rendements annuels (%)



\* Début des opérations le 27 septembre 2018.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

### Rendements composés annuels (%)

	1 AN	3 ANS	5 ANS	DEPUIS 10 ANS OU DEPUIS SA CRÉATION
Parts	6,75	-2,98	1,14	1,39
FTSE Canada Universe Bond Index (indice de marché)	6,69	-2,80	1,30	1,57

### FTSE Canada Universe Bond Index

L'indice est composé de titres canadiens à revenu fixe de qualité supérieure émis sur le marché canadien, dont des obligations gouvernementales et quasi gouvernementales et des obligations de sociétés.

Pour plus d'information sur l'indice, référez-vous à la section « Autres renseignements importants ».

### Comparaison par rapport à l'indice

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	6,75
FTSE Canada Universe Bond Index (indice de marché)	6,69
Écart	0,06
Frais de gestion	-0,35
Autres facteurs divers	0,41



**FNB DESJARDINS IR ACTIF OBLIGATIONS CANADIENNES TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRCU)**  
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR ACTIF OBLIGATIONS CANADIENNES FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

**SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS**

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 31 décembre 2023. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

**Répartition de la valeur liquidative (%)**

au 31 décembre 2023

**Répartition sectorielle**

Sociétés	43,6
Gouvernement du Canada	33,3
Gouvernements et sociétés publiques des provinces	21,5
Municipalités et institutions parapubliques	1,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6

**Répartition géographique**

Canada	99,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6

**Les 25 positions principales (acheteur)\***

au 31 décembre 2023

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 67, 1,950 % 2025-12-15	7,7
2. Gouvernement du Canada, 2,000 %, 2032-06-01	7,3
3. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 98, 1,250 % 2026-06-15	4,0
4. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 100, 1,900 % 2031-03-15	3,0
5. Province de l'Ontario, 3,450 %, 2045-06-02	2,6
6. Gouvernement du Canada, 1,500 %, 2025-04-01	2,0
7. Gouvernement du Canada, 1,500 %, 2031-06-01	2,0
8. Financement-Québec, 5,250 %, 2034-06-01	1,9
9. Province de l'Ontario, 4,700 %, 2037-06-02	1,9
10. Banque Royale du Canada, 5,235 %, 2026-11-02	1,8
11. Banque Scotia, 2,950 %, 2027-03-08	1,8
12. Gouvernement du Canada, 1,250 %, 2030-06-01	1,7
13. Province de la Colombie-Britannique, 4,700 %, 2037-06-18	1,6
14. Banque Royale du Canada, 2,328 %, 2027-01-28	1,6
15. Banque de Montréal, 3,650 %, 2027-04-01	1,6
16. Gouvernement du Canada, 2,000 %, 2051-12-01	1,5
17. Banque Toronto-Dominion, 4,477 %, 2028-01-18	1,4
18. Banque Toronto-Dominion, 5,376 %, 2027-10-21	1,4
19. Province de l'Ontario, 4,600 %, 2039-06-02	1,4
20. Province de Québec, 3,500 %, 2048-12-01	1,4
21. Province de l'Ontario, 2,900 %, 2049-06-02	1,3
22. Banque Toronto-Dominion, 2,260 %, 2027-01-07	1,3
23. Banque Scotia, 5,500 %, 2026-05-08	1,2
24. Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,250 % 2027-01-07	1,2
25. Province de l'Ontario, 4,650 %, 2041-06-02	1,1
<b>Total</b>	<b>55,7</b>

\* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com) ; ou
- par courriel en écrivant au [FNBInfo@desjardins.com](mailto:FNBInfo@desjardins.com) ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins  
2, Complexe Desjardins  
Case postale 9000, succursale Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1H5

**AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS**

L'indice FTSE Canada Universe Bond Index est calculé et publié par FTSE Canada.

FTSE Global Debt Capital Markets Inc. (FTSE GDCM), FTSE International Limited (FTSE) et les entreprises du London Stock Exchange Group (la Bourse, collectivement avec FTSE GDCM et FTSE sont les « concédants de licence »). Aucun concédant de licence ne garantit ni ne cautionne, de quelque manière que ce soit, expressément ou tacitement, les résultats qui seront obtenus à la suite de l'utilisation de l'indice FTSE Canada Universe Bond Index (l'indice) et/ou le niveau de l'indice à un moment particulier, un jour particulier ou autre. L'indice est compilé et calculé par FTSE GDCM et tous les droits d'auteur sur les valeurs et les composantes de l'indice sont dévolus à FTSE GDCM. Aucun concédant de licence n'est responsable (que ce soit en raison d'un acte de négligence ou autrement) des erreurs dans l'indice et aucun concédant de licence n'est obligé d'informer toute personne des erreurs contenues dans celui-ci.

FTSE® est une marque déposée de FTSE International Limited et est utilisé sous licence par FTSE GDCM.



# FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme (DCS)

## ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds (le RADRF) pour le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DCS.

*Le présent rapport comprend les sections suivantes :*

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

### Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible de le faire et avant déduction des frais, le rendement d'un vaste indice d'obligations canadiennes ayant une échéance moyenne à court terme. À l'heure actuelle, le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme cherche à reproduire le rendement du Solactive Short-Term Canadian Bond Universe TR Index, déduction faite des frais. Dans une conjoncture de marché normale, le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme investira principalement dans des titres canadiens à revenu fixe de qualité supérieure à court terme émis sur le marché canadien, dont des obligations gouvernementales et quasi gouvernementales et des obligations de sociétés à court terme.

La stratégie de placement du FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille équilibré périodiquement d'obligations ou d'autres titres choisis par le gestionnaire qui reproduit étroitement l'exposition au marché de l'indice pertinent. Les titres qui seront choisis pour le portefeuille du FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme comporteront généralement des caractéristiques d'investissement globales, comme la solvabilité, le rendement et la durée jusqu'à l'échéance, semblables à celles de l'indice pertinent. Le gestionnaire prévoit rééquilibrer les titres détenus par le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme à intervalles réguliers, afin de refléter les changements apportés à la composition et aux caractéristiques de l'indice pertinent.

### Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de l'exercice n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

## Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	4,95
Solactive Short-Term Canadian Bond Universe TR Index	5,00
Écart	-0,05
Frais de gestion	-0,07
Autres facteurs divers	0,02

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

### Événements récents

#### Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), DGIA a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par DGIA et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DGIA (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 31 décembre 2023 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère <sup>1,2</sup>	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Marco Bouchard <sup>3</sup>	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Caroline Bineau <sup>2</sup>	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante

<sup>1</sup> Présidente du CEI.

<sup>2</sup> Nommée membre du CEI en date du 22 mars 2017.

<sup>3</sup> Nommé membre du CEI en date du 1<sup>er</sup> mars 2018.

#### Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1<sup>er</sup> février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.



## Opérations entre parties liées

### Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DGIA est le gestionnaire, le conseiller de placement et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DGIA est inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DGIA en échange de ses services.

DGIA est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit:

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins.
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement.
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtier apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire doit respecter les politiques et les procédures écrites qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas

où il s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence d'un membre du même groupe que le gestionnaire et ne doit tenir compte d'aucune considération se rapportant à un membre du même groupe que le gestionnaire, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire sans influence autre que le meilleur intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DGIA a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	31 DÉCEMBRE 2023 \$	31 DÉCEMBRE 2022 \$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	1 366	2 368

### Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour les périodes indiquées.

### Actif net par part<sup>(1)</sup>

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN AVRIL 2017	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022 \$	31 DÉC. 2021 \$	31 DÉC. 2020 \$	31 DÉC. 2019 \$
Actif net au début de la période	18,01	19,22	19,90	19,43	19,36
<b>Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :</b>					
Revenus	0,45	0,39	0,39	0,45	0,47
Gains (pertes) réalisé(e)s	(0,50)	(0,59)	0,04	0,04	(0,07)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,83	(0,53)	(0,60)	0,45	0,14
Charges	(0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,02)
<b>Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation<sup>(2)</sup></b>	<b>0,76</b>	<b>(0,75)</b>	<b>(0,19)</b>	<b>0,92</b>	<b>0,52</b>
<b>Distributions :</b>					
du revenu de placement (excluant les dividendes)	(0,46)	(0,38)	(0,37)	(0,43)	(0,44)
des dividendes	—	—	—	—	—
des gains en capital	—	—	—	—	—
remboursement de capital	—	(0,10)	(0,11)	(0,05)	(0,04)
<b>Distributions totales<sup>(3)</sup></b>	<b>(0,46)</b>	<b>(0,48)</b>	<b>(0,48)</b>	<b>(0,48)</b>	<b>(0,48)</b>
<b>Actif net à la fin de la période indiquée</b>	<b>18,43</b>	<b>18,01</b>	<b>19,22</b>	<b>19,90</b>	<b>19,43</b>

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.



## FNB DESJARDINS INDICE OBLIGATIONS CANADIENNES À COURT TERME (DCS)

### Ratios et données supplémentaires

	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	<b>11 058</b>	16 212	19 224	17 911	15 542
Nombre de parts en circulation	<b>600 000</b>	900 000	1 000 000	900 000	800 000
Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>	<b>0,08</b>	0,08	0,10	0,11	0,11
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	<b>0,08</b>	0,08	0,10	0,11	0,11
Ratio des frais d'opération (%) <sup>(2)</sup>	<b>0,00</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>	<b>46,26</b>	74,37	31,02	36,14	32,66
Valeur liquidative par part (\$)	<b>18,43</b>	18,01	19,22	19,90	19,43
Cours de clôture (\$)	<b>18,44</b>	18,02	19,24	19,93	19,47

- (1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.
- (2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.
- (3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne du FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DCS	0,07

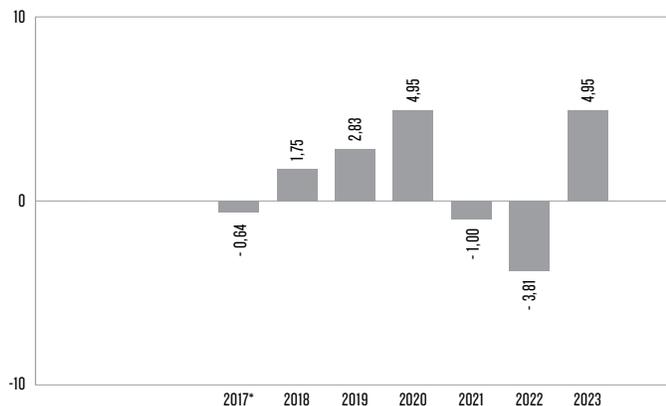
Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

### RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de l'exercice présenté. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

### Rendements annuels (%)



\* Début des opérations le 3 avril 2017.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

### Rendements composés annuels (%)

	1 AN	3 ANS	5 ANS	DEPUIS 10 ANS OU DEPUIS SA CRÉATION
Parts	4,95	-0,02	1,52	1,29
Solactive Short-Term Canadian Bond Universe TR Index	5,00	0,05	1,61	1,39

### Solactive Short-Term Canadian Bond Universe TR Index

L'indice est composé de titres canadiens à revenu fixe de qualité supérieure à court terme émis sur le marché canadien, dont des obligations gouvernementales et quasi gouvernementales et des obligations de sociétés.

Pour plus d'information sur l'indice, référez-vous à la section « Autres renseignements importants ».

### Comparaison par rapport à l'indice

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	4,95
Solactive Short-Term Canadian Bond Universe TR Index	5,00
Écart	-0,05
Frais de gestion	-0,07
Autres facteurs divers	0,02



## SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 31 décembre 2023. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

### Répartition de la valeur liquidative (%)

au 31 décembre 2023

#### Répartition sectorielle

Gouvernement du Canada	50,4
Sociétés	28,6
Gouvernements et sociétés publiques des provinces	19,1
Municipalités et institutions parapubliques	1,2
Obligations supranationales	0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6

#### Répartition géographique

Canada	99,3
Autres pays*	0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6

\* Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de l'actif net du FNB.

### Les 25 positions principales (acheteur)\*

au 31 décembre 2023

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Gouvernement du Canada, 0,500 %, 2025-09-01	7,0
2. Gouvernement du Canada, série E679, 1,500 %, 2026-06-01	2,8
3. Gouvernement du Canada, 2,750 %, 2027-09-01	2,6
4. Gouvernement du Canada, 1,500 %, 2025-04-01	2,5
5. Gouvernement du Canada, 1,250 %, 2027-03-01	2,3
6. Gouvernement du Canada, 3,500 %, 2028-03-01	1,9
7. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 93, 0,950 % 2025-06-15	1,9
8. Gouvernement du Canada, 1,000 %, 2026-09-01	1,9
9. Gouvernement du Canada, 3,250 %, 2028-09-01	1,8
10. Gouvernement du Canada, 3,000 %, 2025-10-01	1,8
11. Gouvernement du Canada, 2,250 %, 2025-06-01	1,6
12. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 105, 1,550 % 2026-12-15	1,6
13. Gouvernement du Canada, 3,750 %, 2025-02-01	1,6
14. Province de l'Ontario, 2,600 %, 2025-06-02	1,6
15. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 73, 1,900 % 2026-09-15	1,6
16. Gouvernement du Canada, 1,250 %, 2025-03-01	1,5
17. Province de l'Ontario, 2,600 %, 2027-06-02	1,5
18. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 62, 2,550 % 2025-03-15	1,5
19. Gouvernement du Canada, 0,250 %, 2026-03-01	1,5
20. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 115, 3,950 % 2028-06-15	1,4
21. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 110, 3,600 % 2027-12-15	1,3
22. Province de Québec, 2,750 %, 2025-09-01	1,3
23. Gouvernement du Canada, 1,000 %, 2027-06-01	1,3
24. Gouvernement du Canada, 2,000 %, 2028-06-01	1,2
25. Province de l'Ontario, 1,750 %, 2025-09-08	1,0
<b>Total</b>	<b>48,0</b>

\* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com) ; ou
- par courriel en écrivant au [FNBInfo@desjardins.com](mailto:FNBInfo@desjardins.com) ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins  
2, Complexe Desjardins  
Case postale 9000, succursale Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1H5

## AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

L'indice Solactive Short-Term Canadian Bond Universe TR Index est calculé et publié par Solactive AG, qui fait de son mieux pour s'assurer que l'indice Solactive Short-Term Canadian Bond Universe TR Index est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers le gestionnaire ou le FNB Desjardins applicable, Solactive AG n'est pas tenue de signaler les erreurs dans l'indice Solactive Short-Term Canadian Bond Universe TR Index à des tiers, notamment les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers des FNB Desjardins. Ni la publication de l'indice Solactive Short-Term Canadian Bond Universe TR Index par Solactive AG, ni l'octroi de licences à l'égard de cet indice ou de la marque de commerce de l'indice pertinent aux fins de leur utilisation dans le cadre du FNB Desjardins Indice obligations canadiennes à court terme ne constituent une recommandation de Solactive AG d'investir des capitaux dans l'instrument financier en question, pas plus qu'ils ne représentent d'aucune façon une garantie ou un avis de Solactive AG relativement à un placement dans ce FNB Desjardins.



## FNB Desjardins Indice obligations canadiennes de sociétés échelonnées 1-5 ans (DCC)

### ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds (le RADRF) pour le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes de sociétés échelonnées 1-5 ans (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DCC.

*Le présent rapport comprend les sections suivantes :*

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

### Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes de sociétés échelonnées 1-5 ans cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible de le faire et avant déduction des frais, le rendement d'un indice d'obligations de sociétés canadiennes à court terme diversifiées, lequel indice est divisé en cinq groupes ayant des échéances échelonnées. À l'heure actuelle, le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes de sociétés échelonnées 1-5 ans cherche à reproduire le rendement du Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Corporate Bond TR Index, déduction faite des frais. Dans une conjoncture de marché normale, le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes de sociétés échelonnées 1-5 ans investira principalement dans des obligations de sociétés émises sur le marché canadien qui ont une durée effective jusqu'à l'échéance allant d'un à six ans.

La stratégie de placement du FNB Desjardins Indice obligations canadiennes de sociétés échelonnées 1-5 ans consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille équilibré périodiquement d'obligations ou d'autres titres choisis par le gestionnaire qui reproduit étroitement l'exposition au marché de l'indice pertinent. Les titres qui seront choisis pour le portefeuille du FNB Desjardins Indice obligations canadiennes de sociétés échelonnées 1-5 ans comporteront généralement des caractéristiques d'investissement globales, comme la solvabilité, le rendement et la durée jusqu'à l'échéance, semblables à celles de l'indice pertinent. Le gestionnaire prévoit rééquilibrer les titres détenus par le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes de sociétés échelonnées 1-5 ans à intervalles réguliers, afin de refléter les changements apportés à la composition et aux caractéristiques de l'indice pertinent.

### Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de l'exercice n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

### Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	6,69
Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Corporate Bond TR Index	6,91
Écart	-0,22
Frais de gestion	-0,15
Autres facteurs divers	-0,07

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

### Événements récents

#### Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), DGIA a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par DGIA et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DGIA (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 31 décembre 2023 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère <sup>1,2</sup>	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Marco Bouchard <sup>3</sup>	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Caroline Bineau <sup>2</sup>	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante

<sup>1</sup> Présidente du CEI.

<sup>2</sup> Nommée membre du CEI en date du 22 mars 2017.

<sup>3</sup> Nommé membre du CEI en date du 1<sup>er</sup> mars 2018.

#### Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1<sup>er</sup> février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.



## Opérations entre parties liées

### Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DGIA est le gestionnaire, le conseiller de placement et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DGIA est inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DGIA en échange de ses services.

DGIA est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit:

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins.
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement.
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtier apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire doit respecter les politiques et les procédures écrites qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas

où il s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence d'un membre du même groupe que le gestionnaire et ne doit tenir compte d'aucune considération se rapportant à un membre du même groupe que le gestionnaire, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire sans influence autre que le meilleur intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DGIA a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	31 DÉCEMBRE 2023 \$	31 DÉCEMBRE 2022 \$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	55	111

### Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour les périodes indiquées.

### Actif net par part<sup>(1)</sup>

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN AVRIL 2017	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022 \$	31 DÉC. 2021 \$	31 DÉC. 2020 \$	31 DÉC. 2019 \$
Actif net au début de la période	17,64	19,18	19,98	19,37	19,09
<b>Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :</b>					
Revenus	0,60	0,59	0,66	0,63	0,65
Gains (pertes) réalisé(e)s	(0,57)	(0,72)	(0,37)	0,31	(0,19)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	1,22	(0,86)	(0,48)	0,28	0,48
Charges	(0,03)	(0,03)	(0,05)	(0,06)	(0,06)
<b>Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation<sup>(2)</sup></b>	<b>1,22</b>	<b>(1,02)</b>	<b>(0,24)</b>	<b>1,16</b>	<b>0,88</b>
<b>Distributions :</b>					
du revenu de placement (excluant les dividendes)	(0,55)	(0,56)	(0,59)	(0,59)	(0,88)
des dividendes	-	-	-	-	-
des gains en capital	-	-	-	-	-
remboursement de capital	-	(0,04)	(0,01)	(0,01)	(0,03)
<b>Distributions totales<sup>(3)</sup></b>	<b>(0,55)</b>	<b>(0,60)</b>	<b>(0,60)</b>	<b>(0,60)</b>	<b>(0,91)</b>
<b>Actif net à la fin de la période indiquée</b>	<b>18,25</b>	<b>17,64</b>	<b>19,18</b>	<b>19,98</b>	<b>19,37</b>

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.



## Ratios et données supplémentaires

	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	9 125	7 058	9 591	15 987	9 687
Nombre de parts en circulation	500 000	400 000	500 000	800 000	500 000
Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>	0,17	0,17	0,27	0,29	0,30
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	0,17	0,17	0,27	0,29	0,30
Ratio des frais d'opération (%) <sup>(2)</sup>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>	50,66	27,61	25,66	29,86	19,87
Valeur liquidative par part (\$)	18,25	17,64	19,18	19,98	19,37
Cours de clôture (\$)	18,27	17,65	19,18	20,03	19,40

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

## Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne du FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DCC	0,15

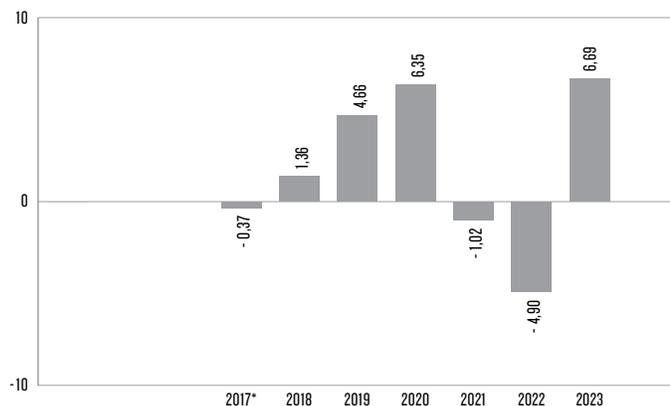
Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

## RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de l'exercice présenté. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

## Rendements annuels (%)



\* Début des opérations le 3 avril 2017.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

## Rendements composés annuels (%)

	1 AN	3 ANS	5 ANS	DEPUIS 10 ANS OU DEPUIS SA CRÉATION
Parts	6,69	0,14	2,25	1,81
Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Corporate Bond TR Index	6,91	0,36	2,51	2,08

## Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Corporate Bond TR Index

L'indice est composé d'obligations de sociétés de qualité supérieure dont les échéances sont échelonnées sur une période de 1 à 5 ans, qui sont émises sur le marché canadien et qui ont une durée effective jusqu'à l'échéance allant d'un à six ans.

Pour plus d'information sur l'indice, référez-vous à la section « Autres renseignements importants ».

## Comparaison par rapport à l'indice

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

## Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	6,69
Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Corporate Bond TR Index	6,91
Écart	-0,22
Frais de gestion	-0,15
Autres facteurs divers	-0,07



## SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 31 décembre 2023. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

### Répartition de la valeur liquidative (%)

au 31 décembre 2023

#### Répartition sectorielle

Sociétés	97,0
Gouvernements et sociétés publiques des provinces	2,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,9

#### Répartition géographique

Canada	99,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,9

### Les 25 positions principales (acheteur)\*

au 31 décembre 2023

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,300 % 2025-05-26	3,6
2. Banque Toronto-Dominion, 4,859 %, taux variable à partir du 2026-03-04, 2031-03-04	2,1
3. Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,035 % taux variable à partir du 2027-08-23, 2032-08-23	1,9
4. Bell Canada, 5,250 %, 2029-03-15	1,9
5. Hydro One, 2,970 %, 2025-06-26	1,8
6. Bell Canada, série M48, 3,800 %, 2028-08-21	1,8
7. Banque de Montréal, 3,190 %, 2028-03-01	1,8
8. Banque Royale du Canada, 1,833 %, 2028-07-31	1,7
9. Banque Toronto-Dominion, 2,496 %, 2024-12-02	1,7
10. TransCanada PipeLines, 3,300 %, 2025-07-17	1,6
11. Alimentation Couche-Tard, série 5, 3,600 %, 2025-06-02	1,6
12. Rogers Communications, 4,400 %, 2028-11-02	1,5
13. Bell Canada, série M41, 3,550 %, 2026-03-02	1,5
14. Financière Sun Life, 2,460 %, taux variable à partir du 2026-11-18 2031-11-18	1,5
15. TELUS, série CAA, 3,150 %, 2030-02-19	1,5
16. Bell Canada, série M50, 2,900 %, 2029-09-10	1,3
17. TELUS, série CZ, 2,750 %, 2026-07-08	1,3
18. Bell Canada, série M47, 3,350 %, 2025-03-12	1,3
19. Brookfield Infrastructure Finance, série 6, 4,193 %, 2028-09-11	1,3
20. Enbridge, 3,200 %, 2027-06-08	1,2
21. Banque HSBC Canada, 1,782 %, 2026-05-20	1,2
22. TELUS, 3,750 %, 2026-03-10	1,2
23. Pipelines Enbridge, 3,450 %, 2025-09-29	1,2
24. Granite REIT Holdings Limited Partnership, 6,074 %, 2029-04-12	1,1
25. Hydro One, 2,770 %, 2026-02-24	1,1
<b>Total</b>	<b>39,7</b>

\* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com) ; ou
- par courriel en écrivant au [FNBInfo@desjardins.com](mailto:FNBInfo@desjardins.com) ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins  
2, Complexe Desjardins  
Case postale 9000, succursale Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1H5

## AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

L'indice Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Corporate Bond TR Index est calculé et publié par Solactive AG, qui fait de son mieux pour s'assurer que l'indice Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Corporate Bond TR Index est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers le gestionnaire ou le FNB Desjardins applicable, Solactive AG n'est pas tenue de signaler les erreurs dans l'indice Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Corporate Bond TR Index à des tiers, notamment les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers des FNB Desjardins. Ni la publication de l'indice Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Corporate Bond TR Index par Solactive AG, ni l'octroi de licences à l'égard de cet indice ou de la marque de commerce de l'indice pertinent aux fins de leur utilisation dans le cadre du FNB Desjardins Indice obligations canadiennes de sociétés échelonnées 1-5 ans ne constituent une recommandation de Solactive AG d'investir des capitaux dans l'instrument financier en question, pas plus qu'ils ne représentent d'aucune façon une garantie ou un avis de Solactive AG relativement à un placement dans ce FNB Desjardins.



# FNB Desjardins Indice obligations canadiennes gouvernementales échelonnées 1-5 ans (DCG)

## ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds (le RADRF) pour le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes gouvernementales échelonnées 1-5 ans (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DCG.

*Le présent rapport comprend les sections suivantes :*

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

### Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes gouvernementales échelonnées 1-5 ans cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible de le faire et avant déduction des frais, le rendement d'un indice d'obligations gouvernementales canadiennes à court terme choisies, lequel indice est divisé en cinq groupes ayant des échéances échelonnées. À l'heure actuelle, le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes gouvernementales échelonnées 1-5 ans cherche à reproduire le rendement du Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Government Bond TR Index, déduction faite des frais. Dans une conjoncture de marché normale, le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes gouvernementales échelonnées 1-5 ans investira principalement dans des obligations de qualité supérieure émises sur le marché canadien qui ont une durée effective jusqu'à l'échéance allant d'un à six ans.

La stratégie de placement du FNB Desjardins Indice obligations canadiennes gouvernementales échelonnées 1-5 ans consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille équilibré périodiquement d'obligations ou d'autres titres choisis par le gestionnaire qui reproduit étroitement l'exposition au marché de l'indice pertinent. Les titres qui seront choisis pour le portefeuille du FNB Desjardins Indice obligations canadiennes gouvernementales échelonnées 1-5 ans comporteront généralement des caractéristiques d'investissement globales, comme la solvabilité, le rendement et la durée jusqu'à l'échéance, semblables à celles de l'indice pertinent. Le gestionnaire prévoit rééquilibrer les titres détenus par le FNB Desjardins Indice obligations canadiennes gouvernementales échelonnées 1-5 ans à intervalles réguliers, afin de refléter les changements apportés à la composition et aux caractéristiques de l'indice pertinent.

### Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de l'exercice n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

## Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	4,82
Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Government Bond TR Index	4,95
Écart	-0,13
Frais de gestion	-0,12
Autres facteurs divers	-0,01

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

### Événements récents

#### Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), DGIA a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par DGIA et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DGIA (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 31 décembre 2023 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère <sup>1,2</sup>	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Marco Bouchard <sup>3</sup>	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Caroline Bineau <sup>2</sup>	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante

<sup>1</sup> Présidente du CEI.

<sup>2</sup> Nommée membre du CEI en date du 22 mars 2017.

<sup>3</sup> Nommé membre du CEI en date du 1<sup>er</sup> mars 2018.

#### Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1<sup>er</sup> février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.



## Opérations entre parties liées

### Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DGIA est le gestionnaire, le conseiller de placement et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DGIA est inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DGIA en échange de ses services.

DGIA est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit:

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins.
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement.
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtier apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire doit respecter les politiques et les procédures écrites qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas

où il s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence d'un membre du même groupe que le gestionnaire et ne doit tenir compte d'aucune considération se rapportant à un membre du même groupe que le gestionnaire, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire sans influence autre que le meilleur intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DGIA a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	31 DÉCEMBRE 2023 \$	31 DÉCEMBRE 2022 \$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	16 289	4 303

### Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour les périodes indiquées.

### Actif net par part<sup>(1)</sup>

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN AVRIL 2017	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022 \$	31 DÉC. 2021 \$	31 DÉC. 2020 \$	31 DÉC. 2019 \$
Actif net au début de la période	17,41	18,75	19,49	19,09	19,12
<b>Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :</b>					
Revenus	0,46	0,48	0,49	0,53	0,60
Gains (pertes) réalisé(e)s	(0,20)	(1,40)	(0,10)	(0,08)	(0,11)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,93	(0,28)	(0,65)	0,39	0,09
Charges	(0,02)	(0,03)	(0,03)	(0,03)	(0,04)
<b>Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation<sup>(2)</sup></b>	<b>1,17</b>	<b>(1,23)</b>	<b>(0,29)</b>	<b>0,81</b>	<b>0,54</b>
<b>Distributions :</b>					
du revenu de placement (excluant les dividendes)	(0,39)	(0,49)	(0,46)	(0,49)	(0,56)
des dividendes	-	-	-	-	-
des gains en capital	-	-	-	-	-
remboursement de capital	-	-	(0,02)	(0,11)	(0,04)
<b>Distributions totales<sup>(3)</sup></b>	<b>(0,39)</b>	<b>(0,49)</b>	<b>(0,48)</b>	<b>(0,60)</b>	<b>(0,60)</b>
<b>Actif net à la fin de la période indiquée</b>	<b>17,85</b>	<b>17,41</b>	<b>18,75</b>	<b>19,49</b>	<b>19,09</b>

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.



## Ratios et données supplémentaires

	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	70 502	18 286	49 675	45 800	23 858
Nombre de parts en circulation	3 950 000	1 050 000	2 650 000	2 350 000	1 250 000
Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>	0,14	0,14	0,17	0,18	0,18
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	0,14	0,14	0,17	0,18	0,18
Ratio des frais d'opération (%) <sup>(2)</sup>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>	34,66	46,39	40,21	37,09	21,04
Valeur liquidative par part (\$)	17,85	17,41	18,75	19,49	19,09
Cours de clôture (\$)	17,85	17,42	18,76	19,50	19,10

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

## Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne du FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DCG	0,12

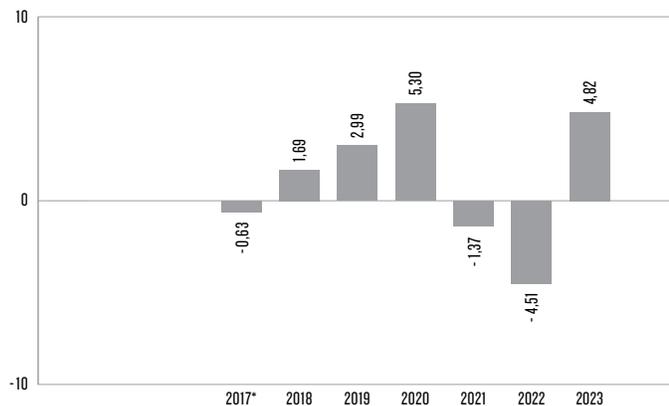
Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

## RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de l'exercice présenté. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

## Rendements annuels (%)



\* Début des opérations le 3 avril 2017.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

## Rendements composés annuels (%)

	1 AN	3 ANS	5 ANS	DEPUIS 10 ANS OU DEPUIS SA CRÉATION
Parts	4,82	-0,43	1,37	1,17
Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Government Bond TR Index	4,95	-0,30	1,53	1,34

## Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Government Bond TR Index

L'indice est composé d'obligations gouvernementales de qualité supérieure dont les échéances sont échelonnées sur une période de 1 à 5 ans, qui sont émises sur le marché canadien et qui ont une durée effective jusqu'à l'échéance allant d'un à six ans.

Pour plus d'information sur l'indice, référez-vous à la section « Autres renseignements importants ».

## Comparaison par rapport à l'indice

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

## Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	4,82
Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Government Bond TR Index	4,95
Écart	-0,13
Frais de gestion	-0,12
Autres facteurs divers	-0,01



## SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 31 décembre 2023. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

### Répartition de la valeur liquidative (%)

au 31 décembre 2023

#### Répartition sectorielle

Gouvernement du Canada	50,3
Gouvernements et sociétés publiques des provinces	45,4
Municipalités et institutions parapubliques	3,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,4

#### Répartition géographique

Canada	99,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,4

### Les 25 positions principales (acheteur)\*

au 31 décembre 2023

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 77, 2,350 % 2027-06-15	8,9
2. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 73, 1,900 % 2026-09-15	7,3
3. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 70, 2,250 % 2025-12-15	7,2
4. Province de l'Ontario, 2,400 %, 2026-06-02	7,1
5. Gouvernement du Canada, 2,250 %, 2029-06-01	7,0
6. Office d'investissement du régime de pensions du Canada 3,000 %, 2028-06-15	6,0
7. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 67, 1,950 % 2025-12-15	5,6
8. Province de Québec, 2,750 %, 2027-09-01	5,3
9. Fiducie du Canada pour l'habitation, série 85, 2,650 % 2028-12-15	4,7
10. Province de l'Ontario, 2,700 %, 2029-06-02	4,6
11. Province du Nouveau-Brunswick, 3,100 %, 2028-08-14	4,2
12. Province de l'Ontario, 1,550 %, 2029-11-01	3,1
13. Province de l'Ontario, 2,650 %, 2025-02-05	2,9
14. PSP Capital, série 11, 3,000 %, 2025-11-05	2,7
15. Municipal Finance Authority of British Columbia, 3,050 % 2028-10-23	2,5
16. Province de l'Ontario, 2,600 %, 2025-06-02	2,2
17. Province de Québec, 2,500 %, 2026-09-01	2,1
18. Province de l'Ontario, 1,050 %, 2027-09-08	1,7
19. Province du Manitoba, 2,750 %, 2029-06-02	1,7
20. Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 2,850 %, 2029-06-02	1,3
21. Province du Manitoba, 2,450 %, 2025-06-02	1,2
22. Province de l'Ontario, 2,600 %, 2027-06-02	1,1
23. Province de l'Ontario, 1,850 %, 2027-02-01	1,1
24. Ontario Teachers' Finance Trust, 1,100 %, 2027-10-19	0,8
25. Province de la Colombie-Britannique, 2,550 %, 2027-06-18	0,7
<b>Total</b>	<b>93,0</b>

\* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com) ; ou
- par courriel en écrivant au [FNBInfo@desjardins.com](mailto:FNBInfo@desjardins.com) ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins  
2, Complexe Desjardins  
Case postale 9000, succursale Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1H5

## AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

L'indice Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Government Bond TR Index est calculé et publié par Solactive AG, qui fait de son mieux pour s'assurer que l'indice Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Government Bond TR Index est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers le gestionnaire ou le FNB Desjardins applicable, Solactive AG n'est pas tenue de signaler les erreurs dans l'indice Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Government Bond TR Index à des tiers, notamment les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers des FNB Desjardins. Ni la publication de l'indice Solactive 1-5 Year Laddered Canadian Government Bond TR Index par Solactive AG, ni l'octroi de licences à l'égard de cet indice ou de la marque de commerce de l'indice pertinent aux fins de leur utilisation dans le cadre du FNB Desjardins Indice obligations canadiennes gouvernementales échelonnées 1-5 ans ne constituent une recommandation de Solactive AG d'investir des capitaux dans l'instrument financier en question, pas plus qu'ils ne représentent d'aucune façon une garantie ou un avis de Solactive AG relativement à un placement dans ce FNB Desjardins.



## FNB Desjardins Indice actions privilégiées canadiennes (DCP)

### ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds (le RADRF) pour le FNB Desjardins Indice actions privilégiées canadiennes (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DCP.

*Le présent rapport comprend les sections suivantes :*

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

### Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins Indice actions privilégiées canadiennes cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible de le faire et avant déduction des frais, le rendement d'un indice d'actions privilégiées canadiennes. À l'heure actuelle, le FNB Desjardins Indice actions privilégiées canadiennes cherche à reproduire le rendement du Solactive Canadian Rate Reset Preferred Share Index (TR), déduction faite des frais. Dans une conjoncture de marché normale, le FNB Desjardins Indice actions privilégiées canadiennes investira principalement dans des actions privilégiées inscrites à la cote du TSX.

La stratégie de placement du FNB Desjardins Indice actions privilégiées canadiennes consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille d'actions privilégiées ou d'autres titres choisis par le gestionnaire qui reproduit étroitement l'exposition au marché de l'indice pertinent. Les actions privilégiées qui seront choisies pour être incluses dans le portefeuille du FNB Desjardins Indice actions privilégiées canadiennes auront généralement un taux de dividende rajustable et devront remplir des critères en matière de capitalisation boursière minimale, de qualité et de liquidité semblables à ceux du Solactive Canadian Rate Reset Preferred Share Index (TR). Le gestionnaire prévoit rééquilibrer les titres détenus par le FNB Desjardins Indice actions privilégiées canadiennes à intervalles réguliers, afin de refléter les changements apportés à la composition et aux caractéristiques de l'indice pertinent.

### Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de l'exercice n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

### Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	6,60
Solactive Canadian Rate Reset Preferred Share Index (TR)	7,66
Écart	-1,06
Frais de gestion	-0,40
Autres facteurs divers	-0,66

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

### Événements récents

#### Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), DGIA a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par DGIA et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DGIA (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 31 décembre 2023 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère <sup>1,2</sup>	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Marco Bouchard <sup>3</sup>	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Caroline Bineau <sup>2</sup>	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante

<sup>1</sup> Présidente du CEI.

<sup>2</sup> Nommée membre du CEI en date du 22 mars 2017.

<sup>3</sup> Nommé membre du CEI en date du 1<sup>er</sup> mars 2018.

#### Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1<sup>er</sup> février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.



## Opérations entre parties liées

### Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DGIA est le gestionnaire, le conseiller de placement et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DGIA est inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DGIA en échange de ses services.

DGIA est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit:

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins.
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement.
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtier apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire doit respecter les politiques et les procédures écrites qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas

où il s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence d'un membre du même groupe que le gestionnaire et ne doit tenir compte d'aucune considération se rapportant à un membre du même groupe que le gestionnaire, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire sans influence autre que le meilleur intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DGIA a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	31 DÉCEMBRE 2023	31 DÉCEMBRE 2022
	\$	\$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	17 973	791

### Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour les périodes indiquées.

### Actif net par part<sup>(1)</sup>

	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
	\$	\$	\$	\$	\$
DÉBUT DES OPÉRATIONS EN AVRIL 2017					
Actif net au début de la période	16,14	20,43	17,38	17,38	17,96
<b>Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :</b>					
Revenus	0,99	0,94	0,96	0,95	0,94
Gains (pertes) réalisé(e)s	(0,12)	(0,50)	0,35	(0,23)	(0,55)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	(0,02)	(3,83)	3,10	0,21	0,01
Charges	(0,07)	(0,08)	(0,10)	(0,08)	(0,09)
<b>Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation<sup>(2)</sup></b>	<b>0,78</b>	<b>(3,47)</b>	<b>4,31</b>	<b>0,85</b>	<b>0,31</b>
<b>Distributions :</b>					
du revenu de placement (excluant les dividendes)	-	-	-	-	-
des dividendes	(0,81)	(0,90)	(0,80)	(0,85)	(0,83)
des gains en capital	-	-	-	-	-
remboursement de capital	-	-	(0,04)	-	(0,05)
<b>Distributions totales<sup>(3)</sup></b>	<b>(0,81)</b>	<b>(0,90)</b>	<b>(0,84)</b>	<b>(0,85)</b>	<b>(0,88)</b>
<b>Actif net à la fin de la période indiquée</b>	<b>16,35</b>	<b>16,14</b>	<b>20,43</b>	<b>17,38</b>	<b>17,38</b>

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.



## FNB DESJARDINS INDICE ACTIONS PRIVILÉGIÉES CANADIENNES (DCP)

### Ratios et données supplémentaires

	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	31 065	4 841	10 215	12 165	12 166
Nombre de parts en circulation	1 900 000	300 000	500 000	700 000	700 000
Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>	0,46	0,46	0,51	0,54	0,52
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	0,46	0,46	0,51	0,54	0,52
Ratio des frais d'opération (%) <sup>(2)</sup>	0,07	0,15	0,05	0,01	0,01
Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>	21,89	65,83	50,87	8,55	34,23
Valeur liquidative par part (\$)	16,35	16,14	20,43	17,38	17,38
Cours de clôture (\$)	16,27	16,16	20,43	17,30	17,25

- (1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.
- (2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.
- (3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne du FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DCP	0,40

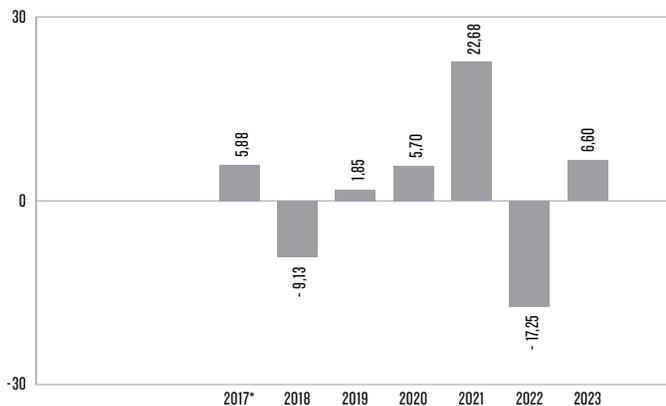
Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

### RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de l'exercice présenté. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

### Rendements annuels (%)



\* Début des opérations le 3 avril 2017.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

### Rendements composés annuels (%)

	1 AN	3 ANS	5 ANS	DEPUIS 10 ANS OU DEPUIS SA CRÉATION
Parts	6,60	2,67	3,10	1,70
Solactive Canadian Rate Reset Preferred Share Index (TR)	7,66	3,37	3,74	2,30

### Solactive Canadian Rate Reset Preferred Share Index (TR)

L'indice est composé d'actions privilégiées à taux rajustable émises sur le marché canadien et inscrites à la cote du TSX qui respectent certains critères minimaux de capitalisation boursière, de qualité et de liquidité.

Pour plus d'information sur l'indice, référez-vous à la section « Autres renseignements importants ».

### Comparaison par rapport à l'indice

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	6,60
Solactive Canadian Rate Reset Preferred Share Index (TR)	7,66
Écart	-1,06
Frais de gestion	-0,40
Autres facteurs divers	-0,66

### SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 31 décembre 2023. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).



## FNB DESJARDINS INDICE ACTIONS PRIVILÉGIÉES CANADIENNES (DCP)

### Répartition de la valeur liquidative (%)

au 31 décembre 2023

#### Répartition sectorielle

Services financiers	53,9
Énergie	23,2
Services publics	13,5
Communications	5,4
Immobilier	3,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6

#### Répartition géographique

Canada	96,3
Bermudes	3,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6

### Les 25 positions principales (acheteur)\*

au 31 décembre 2023

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Banque Royale du Canada, série BD, 3,200 % taux fixe jusqu'au 2025-05-23, perpétuelle	1,7
2. Fortis, série M, 3,913 % taux fixe jusqu'au 2024-11-30, perpétuelle	1,5
3. Banque Nationale du Canada, série 38, 7,027 % taux fixe jusqu'au 2027-11-14, perpétuelle	1,5
4. Banque de Montréal, série 44, classe B, 6,507 % taux fixe jusqu'au 2028-11-24, perpétuelle	1,4
5. TC Énergie, série 7, 3,903 % taux fixe jusqu'au 2024-04-29, perpétuelle	1,4
6. Banque Canadienne Impériale de Commerce, série 47, 5,878 % taux fixe jusqu'au 2028-01-30, perpétuelle	1,4
7. Banque de Montréal, série 27, classe B, 3,852 % taux fixe jusqu'au 2024-05-24, perpétuelle	1,4
8. Banque Royale du Canada, série AZ, 3,700 % taux fixe jusqu'au 2024-05-23, perpétuelle	1,4
9. Banque Royale du Canada, série BB, 3,650 % taux fixe jusqu'au 2024-08-23, perpétuelle	1,3
10. Banque Toronto-Dominion, série 24, 5,100 % taux fixe jusqu'au 2024-07-30, perpétuelle	1,3
11. Banque de Montréal, série 46, classe B, 5,100 % taux fixe jusqu'au 2024-05-24, perpétuelle	1,2
12. BCE, série AK, 3,306 % taux fixe jusqu'au 2026-12-30, perpétuelle	1,2
13. Banque Toronto-Dominion, série 3, 3,681 % taux fixe jusqu'au 2024-07-30, perpétuelle	1,1
14. Pembina Pipeline Corporation, série 21, classe A, 6,302 % taux fixe jusqu'au 2028-02-29, perpétuelle	1,1
15. Banque Royale du Canada, série B0, 4,800 % taux fixe jusqu'au 2024-02-23, perpétuelle	1,1
16. Enbridge, série 19, 6,212 % taux fixe jusqu'au 2028-02-29, perpétuelle	1,1
17. Banque Toronto-Dominion, série 5, 3,876 % taux fixe jusqu'au 2025-01-30, perpétuelle	1,1
18. Banque Canadienne Impériale de Commerce, série 49, 5,200 % taux fixe jusqu'au 2024-04-29, perpétuelle	1,1
19. Banque Toronto-Dominion, série 1, 3,662 % taux fixe jusqu'au 2024-10-30, perpétuelle	1,1
20. Banque Scotia, série 40, 4,850 % taux fixe jusqu'au 2024-10-26, perpétuelle	1,1
21. Banque de Montréal, série 29, classe B, 3,624 % taux fixe jusqu'au 2024-08-24, perpétuelle	1,0
22. Banque Nationale du Canada, série 42, 7,056 % taux fixe jusqu'au 2028-11-14, perpétuelle	1,0
23. Banque Canadienne Impériale de Commerce, série 39, 3,713 % taux fixe jusqu'au 2024-07-30, perpétuelle	1,0
24. Banque Toronto-Dominion, série 22, 5,200 % taux fixe jusqu'au 2024-04-29, perpétuelle	1,0
25. Banque Toronto-Dominion, série 16, 6,301 % taux fixe jusqu'au 2027-10-30, perpétuelle	1,0
<b>Total</b>	<b>30,5</b>

\* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com) ; ou
- par courriel en écrivant au [FNBInfo@desjardins.com](mailto:FNBInfo@desjardins.com) ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins  
2, Complexe Desjardins  
Case postale 9000, succursale Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1H5

### AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

L'indice Solactive Canadian Rate Reset Preferred Share Index (TR) est calculé et publié par Solactive AG, qui fait de son mieux pour s'assurer que l'indice Solactive Canadian Rate Reset Preferred Share Index (TR) est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers le gestionnaire ou le FNB Desjardins applicable, Solactive AG n'est pas tenue de signaler les erreurs dans l'indice Solactive Canadian Rate Reset Preferred Share Index (TR) à des tiers, notamment les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers des FNB Desjardins. Ni la publication de l'indice Solactive Canadian Rate Reset Preferred Share Index (TR) par Solactive AG, ni l'octroi de licences à l'égard de cet indice ou de la marque de commerce de l'indice pertinent aux fins de leur utilisation dans le cadre du FNB Desjardins Indice actions privilégiées canadiennes ne constituent une recommandation de Solactive AG d'investir des capitaux dans l'instrument financier en question, pas plus qu'ils ne représentent d'aucune façon une garantie ou un avis de Solactive AG relativement à un placement dans ce FNB Desjardins.



# FNB Desjardins IR Canada trajectoire zéro émission nette (DRMC)

(auparavant FNB Desjardins IR Indice Canada faible en CO<sub>2</sub>)

## ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds (le RADRF) pour le FNB Desjardins IR Canada trajectoire zéro émission nette (auparavant FNB Desjardins IR Indice Canada faible en CO<sub>2</sub>) (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DRMC.

*Le présent rapport comprend les sections suivantes :*

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

### Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins IR Canada trajectoire zéro émission nette cherche à procurer une plus-value du capital à long terme et à réduire progressivement les émissions financées du portefeuille tout en gérant le risque actif. À cette fin, il investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres liés à des capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation au Canada tout en s'assurant que tous les émetteurs inclus respectent les normes ESG préétablies.

La stratégie de placement du FNB Desjardins IR Canada trajectoire zéro émission nette consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille de titres de capitaux propres choisis par le gestionnaire. Les titres qui seront sélectionnés pour le portefeuille du FNB seront des actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation. Le gestionnaire prend également en considération le risque et les occasions liés au carbone en visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de portées 1, 2 et 3 en suivant une trajectoire graduelle et constante en vue d'atteindre un objectif intermédiaire de réduction de 50 % d'ici 2030, ou vers cette date et, ultimement, en vue d'atteindre une cible de zéro émission nette d'ici 2050, ou vers cette date, par rapport à l'année de référence 2020. Afin d'atteindre la cible de zéro émission nette, le FNB réduira ses émissions financées absolues soit en travaillant de concert avec les émetteurs pour réduire son empreinte carbone, soit en augmentant l'allocation à d'autres sociétés comparables dont les émissions sont plus faibles.

### Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de l'exercice n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

### Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

## Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	14,23
MSCI Canada IMI Total Return	12,29
Écart	1,94
Frais de gestion	-0,15
Autres facteurs divers	2,09

Depuis le 15 septembre 2023, le nouvel objectif du FNB Desjardins IR Canada trajectoire zéro émission nette est de réaliser des rendements relatifs positifs tout en réduisant progressivement les émissions financées du portefeuille. L'objectif antérieur visait à reproduire le rendement de l'indice de référence. Les commentaires ci-dessous portent uniquement sur les rendements réalisés depuis l'entrée en vigueur du nouvel objectif.

Bien que le quatrième trimestre ait connu un début difficile, la plupart des marchés financiers ont clôturé l'année 2023 avec des résultats qui ont dépassé les attentes. Ce rendement remarquable est attribuable à un regain de confiance sur les marchés, au ralentissement de l'inflation ainsi qu'à une croissance économique mondiale supérieure aux prévisions.

À l'instar du marché boursier canadien, le FNB affiche un rendement à la fois positif et supérieur à son indice de marché pour la période du 15 septembre au 31 décembre 2023.

Sur le plan sectoriel, la sélection de titres dans les secteurs des matériaux et de l'énergie a été favorable. Les dix meilleurs contributeurs au rendement relatif de la stratégie proviennent de ces deux secteurs.

Le FNB respecte son plan de réduction progressive des émissions carbone. Au 31 décembre, un titre a été exclu de la stratégie en respect du positionnement du Mouvement Desjardins sur le tabac, les armes et le charbon thermique, et 11 autres titres ne font pas partie de la stratégie en raison de leurs mauvaises notes ESG. À titre d'exemple, l'entreprise Emera inc. a été écartée en raison de ses activités liées au charbon thermique.

Certaines incertitudes persistent à l'aube de la nouvelle année. Les conflits géopolitiques, une inflation persistante et des risques de récession pourraient en effet entraîner de la turbulence sur les différents marchés boursiers.

Tous les émetteurs inclus dans le portefeuille du FNB respectent des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) préétablies. Ces normes ESG préétablies prévoient l'exclusion des sociétés impliquées dans des controverses importantes, la production ou la fabrication de tabac ou la production ou la fabrication d'armes controversées. Ces normes prévoient également l'exclusion des sociétés ayant un score ESG trop faible. Les sociétés dont l'intensité carbone est trop importante sont également exclues.

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.



## FNB DESJARDINS IR CANADA TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMC) (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE CANADA FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

### Événements récents

#### Comité d'examen indépendant

Conformément au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (le Règlement 81-107), DGIA a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par DGIA et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DGIA (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 31 décembre 2023 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère <sup>1,2</sup>	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Marco Bouchard <sup>3</sup>	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Caroline Bineau <sup>2</sup>	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante

<sup>1</sup> Présidente du CEI.

<sup>2</sup> Nommée membre du CEI en date du 22 mars 2017.

<sup>3</sup> Nommé membre du CEI en date du 1<sup>er</sup> mars 2018.

#### Changement de l'objectif de placement et des stratégies de placement

Le 15 septembre 2023, les objectifs et stratégies de placement du FNB ont été modifiés. Le FNB a également changé de nom pour refléter son nouvel objectif de placement. Pour plus de détails sur la modification approuvée, voir la modification No. 1 datée du 15 septembre 2023 au prospectus des FNB daté du 27 juillet 2023 disponible sur [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

#### Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1<sup>er</sup> février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

### Opérations entre parties liées

#### Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DGIA est le gestionnaire, le conseiller de placement et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DGIA est inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DGIA en échange de ses services.

DGIA est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit:

- a) d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins.
- b) d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement.
- c) d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtier apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire doit respecter les politiques et les procédures écrites qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où il s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence d'un membre du même groupe que le gestionnaire et ne doit tenir compte d'aucune considération se rapportant à un membre du même groupe que le gestionnaire, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire sans influence autre que le meilleur intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DGIA a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	31 DÉCEMBRE 2023	31 DÉCEMBRE 2022
	\$	\$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	8 865	6 704

#### Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.



**FNB DESJARDINS IR CANADA TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMC)**  
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE CANADA FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour les périodes indiquées.

### Actif net par part<sup>1)</sup>

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN SEPTEMBRE 2018	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022 \$	31 DÉC. 2021 \$	31 DÉC. 2020 \$	31 DÉC. 2019 \$
Actif net au début de la période	<b>23,74</b>	27,47	21,64	20,70	17,74
<b>Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :</b>					
Revenus	<b>0,87</b>	0,75	0,76	0,71	0,66
Gains (pertes) réalisés(e)s	<b>0,86</b>	0,65	0,55	(0,31)	0,71
Gains (pertes) non réalisés(e)s	<b>1,68</b>	(4,69)	4,79	1,81	1,14
Charges	<b>(0,04)</b>	(0,04)	(0,06)	(0,06)	(0,06)
<b>Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation<sup>2)</sup></b>	<b>3,37</b>	(3,33)	6,04	2,15	2,45
<b>Distributions :</b>					
du revenu de placement (excluant les dividendes)	—	—	—	—	(0,58)
des dividendes	<b>(0,75)</b>	(0,72)	(0,57)	(0,59)	(0,43)
des gains en capital	<b>(1,06)</b>	(0,50)	(0,26)	—	—
remboursement de capital	—	—	—	(0,01)	(0,06)
<b>Distributions totales<sup>3)</sup></b>	<b>(1,81)</b>	(1,22)	(0,83)	(0,60)	(1,07)
<b>Actif net à la fin de la période indiquée</b>	<b>26,36</b>	23,74	27,47	21,64	20,70

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.

### Ratios et données supplémentaires

	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	<b>36 907</b>	23 739	30 220	12 982	8 282
Nombre de parts en circulation	<b>1 400 000</b>	1 000 000	1 100 000	600 000	400 000
Ratio des frais de gestion (%) <sup>1)</sup>	<b>0,17</b>	0,17	0,21	0,29	0,29
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	<b>0,17</b>	0,17	0,21	0,29	0,29
Ratio des frais d'opération (%) <sup>2)</sup>	<b>0,03</b>	0,01	0,01	0,01	0,01
Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>3)</sup>	<b>119,61</b>	69,34	20,08	40,13	24,85
Valeur liquidative par part (\$)	<b>26,36</b>	23,74	27,47	21,64	20,70
Cours de clôture (\$)	<b>26,37</b>	23,74	27,49	21,79	20,66

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.



## FNB DESJARDINS IR CANADA TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMC) (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE CANADA FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne de FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DRMC	0,15

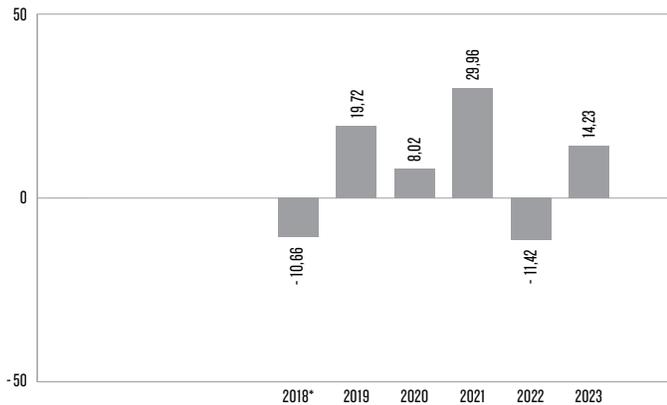
Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

### RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de l'exercice présenté. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

#### Rendements annuels (%)



\* Début des opérations le 27 septembre 2018.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

#### Rendements composés annuels (%)

	1 AN	3 ANS	5 ANS	DEPUIS 10 ANS OU DEPUIS SA CRÉATION
Parts	14,23	9,56	11,20	8,27
Indice précédent*	10,31	9,45	11,36	8,26
MSCI Canada IMI Total Return	12,29	9,89	11,43	8,40

\* Le 15 septembre 2023, l'indice précédent a été remplacé par l'indice MSCI Canada IMI Total Return. Les rendements de l'ancien indice sont en date du 15 septembre 2023.

### MSCI Canada IMI Total Return

L'indice MSCI Canada IMI (Investable Market Index) Total Return est un indice d'actions conçu pour mesurer le rendement des segments à petite, à moyenne et à grande capitalisation du marché canadien.

Pour plus d'information sur l'indice, référez-vous à la section « Autres renseignements importants ».

### Comparaison par rapport à l'indice

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

#### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	14,23
MSCI Canada IMI Total Return	12,29
Écart	1,94
Frais de gestion	-0,15
Autres facteurs divers	2,09

### SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 31 décembre 2023. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

#### Répartition de la valeur liquidative (%)

au 31 décembre 2023

##### Répartition sectorielle

Services financiers	32,6
Énergie	18,0
Produits industriels	12,6
Matériaux	11,5
Technologie	9,2
Consommation courante	4,6
Consommation discrétionnaire	3,8
Services publics	3,7
Immobilier	1,8
Communications	1,6
Soins de santé	0,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,4

##### Répartition géographique

Canada	99,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,4



**FNB DESJARDINS IR CANADA TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMC)**  
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE CANADA FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

**Les 25 positions principales** (acheteur)\*  
au 31 décembre 2023

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Banque Royale du Canada	6,4
2. Banque Toronto-Dominion	5,4
3. Shopify, classe A	4,3
4. Enbridge	4,0
5. Canadian Pacific Kansas City Limited	3,4
6. Banque de Montréal	3,2
7. Canadian Natural Resources Limited	3,2
8. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3,1
9. Banque Scotia	2,7
10. Brookfield Corporation, classe A	2,5
11. Constellation Software	2,4
12. TC Énergie	2,2
13. Alimentation Couche-Tard	2,2
14. Société Financière Manuvie	2,1
15. Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,1
16. Mines Agnico Eagle	1,6
17. Financière Sun Life	1,4
18. Wheaton Precious Metals	1,4
19. Pembina Pipeline	1,4
20. Intact Corporation financière	1,3
21. Banque Nationale du Canada	1,2
22. Franco-Nevada Corporation	1,1
23. Thomson Reuters	1,1
24. CGI	1,1
25. Restaurant Brands International	1,1
<b>Total</b>	<b>61,9</b>

\* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

**AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS**

Certaines informations contenues dans le présent document (les « informations ») proviennent de MSCI Inc. ou de MSCI ESG Research LLC, ou de leurs sociétés affiliées (« MSCI »), ou de fournisseurs d'informations (ensemble, les « parties MSCI ») et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des signaux ou d'autres indicateurs, et sont protégées par des droits d'auteur. Les informations sont réservées à un usage interne et ne peuvent être reproduites ou diffusées, en tout ou en partie, sans une autorisation écrite préalable. Les informations ne peuvent pas être utilisées en vue d'une offre d'achat ou de vente, d'une promotion ou d'une recommandation à l'égard de titres, d'instruments ou de produits financiers, d'une stratégie de négociation ou un d'indice, ni ne constituer une telle offre d'achat ou de vente, promotion ou recommandation, et ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de rendement futur. Certains fonds peuvent être basés sur des indices MSCI ou liés à de tels indices, et MSCI peut être rémunérée en fonction des actifs sous gestion des fonds ou d'autres mesures. MSCI a établi une barrière d'information entre la recherche sur les indices et certaines informations. Aucune des informations ne peut être utilisée en soi pour déterminer quels titres acheter ou vendre ni quand les acheter ou les vendre. Les informations sont fournies « en l'état », et l'utilisateur assume l'intégralité des risques liés à l'utilisation qu'il peut faire ou permettre de faire des informations. Aucune des parties MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations, et chacune décline expressément toute garantie expresse ou implicite. Aucune des parties MSCI n'est responsable des erreurs ou des omissions liées aux informations contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, particuliers, punitifs, consécutifs ou autres (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de l'éventualité de tels dommages.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com) ; ou
- par courriel en écrivant au [FNInfo@desjardins.com](mailto:FNInfo@desjardins.com) ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins  
2, Complexe Desjardins  
Case postale 9000, succursale Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1H5



# FNB Desjardins IR Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette (DRFC)

(auparavant FNB Desjardins IR Canada multifacteurs faible en CO<sub>2</sub>)

## ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds (le RADRF) pour le FNB Desjardins IR Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette (auparavant FNB Desjardins IR Canada multifacteurs faible en CO<sub>2</sub>) (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DRFC.

*Le présent rapport comprend les sections suivantes :*

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

### Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins IR Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette cherche à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une approche multifactorielle et à réduire progressivement les émissions financées du portefeuille tout en gérant le risque actif. À cette fin, il investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres liés à des capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation au Canada tout en s'assurant que tous les émetteurs inclus respectent les normes ESG préétablies.

La stratégie de placement du FNB Desjardins IR Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille de titres de capitaux propres choisis par le gestionnaire. Les titres qui seront choisis pour le portefeuille du FNB comporteront des caractéristiques d'investissement qui regroupent des facteurs comme l'évaluation, la volatilité, le momentum et la qualité. Le FNB est conçu pour contrôler le risque actif ainsi que l'exposition à des régions géographiques, à des secteurs et à des titres individuels afin d'atténuer le risque relatif lié aux pays, aux secteurs et aux titres individuels. Le gestionnaire prend également en considération le risque et les occasions liés au carbone en visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de portées 1, 2 et 3 en suivant une trajectoire graduelle et constante en vue d'atteindre un objectif intermédiaire de réduction de 50 % d'ici 2030, ou vers cette date et, ultimement, en vue d'atteindre une cible de zéro émission nette d'ici 2050, ou vers cette date, par rapport à l'année de référence 2020. Afin d'atteindre la cible de zéro émission nette, le FNB réduira ses émissions financées absolues soit en travaillant de concert avec les émetteurs pour réduire son empreinte carbone, soit en augmentant l'allocation à d'autres sociétés comparables dont les émissions sont plus faibles.

### Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de l'exercice n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

### Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	16,39
MSCI Canada IMI Total Return	12,29
Écart	4,10
Frais de gestion	-0,40
Autres facteurs divers	4,50

Depuis le 15 septembre 2023, le nouvel objectif du FNB Desjardins IR Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette est de réaliser des rendements relatifs positifs tout en réduisant progressivement les émissions financées du portefeuille. L'objectif antérieur visait à reproduire le rendement de l'indice de référence. Les commentaires ci-dessous portent uniquement sur les rendements réalisés depuis l'entrée en vigueur du nouvel objectif.

Bien que le quatrième trimestre ait connu un début difficile, la plupart des marchés financiers ont clôturé l'année 2023 avec des résultats qui ont dépassé les attentes. Ce rendement remarquable est attribuable à un regain de confiance sur les marchés, au ralentissement de l'inflation ainsi qu'à une croissance économique mondiale supérieure aux prévisions.

À l'instar du marché boursier canadien, le FNB a affiché un rendement positif pour la période du 15 septembre au 31 décembre 2023, surpassant même son indice de marché.

Ce résultat favorable s'explique principalement par une surexposition aux titres axés sur les facteurs qualité et momentum, qui ont permis un bon rendement sur le marché canadien et qui ont permis à la stratégie d'enregistrer des gains intéressants.

Sur le plan sectoriel, la sélection de titres dans les secteurs des matériaux et de l'énergie, jumelée à la sous-pondération dans ces deux secteurs, a porté fruit.

Le FNB respecte son plan de réduction progressive des émissions carbone. Au 31 décembre, un titre était exclu de la stratégie en respect du positionnement du Mouvement Desjardins sur le tabac, les armes et le charbon thermique, et 11 titres ne faisaient pas partie de la stratégie en raison de leur mauvais bilan ESG. À titre d'exemple, l'entreprise Barrick Gold Corp a été écartée, ses résultats ESG ayant été jugés insuffisants.

Certaines incertitudes persistent à l'aube de la nouvelle année. Les conflits géopolitiques, une inflation persistante et des risques de récession pourraient en effet entraîner de la turbulence sur les différents marchés boursiers.



## FNB DESJARDINS IR CANADA MULTIFACTEURS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRFC) (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR CANADA MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

Tous les émetteurs inclus dans le portefeuille du FNB respectent des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) préétablies. Ces normes ESG préétablies prévoient l'exclusion des sociétés impliquées dans des controverses importantes, la production ou la fabrication de tabac ou la production ou la fabrication d'armes controversées. Ces normes prévoient également l'exclusion des sociétés ayant un score ESG trop faible. Les sociétés dont l'intensité carbone est trop importante sont également exclues.

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

### Événements récents

#### Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), DGIA a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par DGIA et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DGIA (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 31 décembre 2023 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère <sup>1,2</sup>	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Marco Bouchard <sup>3</sup>	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Caroline Bineau <sup>2</sup>	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante

<sup>1</sup> Présidente du CEI.

<sup>2</sup> Nommée membre du CEI en date du 22 mars 2017.

<sup>3</sup> Nommé membre du CEI en date du 1<sup>er</sup> mars 2018.

#### Changement de l'objectif de placement et des stratégies de placement

Le 15 septembre 2023, les objectifs et stratégies de placement du FNB ont été modifiés. Le FNB a également changé de nom pour refléter son nouvel objectif de placement. Pour plus de détails sur la modification approuvée, voir la modification No. 1 datée du 15 septembre 2023 au prospectus des FNB daté du 27 juillet 2023 disponible sur [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

#### Baisse des frais de gestion

Le 15 septembre 2023, le gestionnaire a réduit les frais de gestion du FNB de 0,50 % à 0,40 %.

#### Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1<sup>er</sup> février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

### Opérations entre parties liées

#### Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DGIA est le gestionnaire, le conseiller de placement et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DGIA est inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DGIA en échange de ses services.

DGIA est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit:

- a) d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins.
- b) d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement.
- c) d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtier apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire doit respecter les politiques et les procédures écrites qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où il s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence d'un membre du même groupe que le gestionnaire et ne doit tenir compte d'aucune considération se rapportant à un membre du même groupe que le gestionnaire, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire sans influence autre que le meilleur intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DGIA a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	31 DÉCEMBRE 2023 \$	31 DÉCEMBRE 2022 \$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	230 064	230 685

#### Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.



**FNB DESJARDINS IR CANADA MULTIFACTEURS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRFC)**  
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR CANADA MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour les périodes indiquées.

### Actif net par part<sup>1)</sup>

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN SEPTEMBRE 2018	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022 \$	31 DÉC. 2021 \$	31 DÉC. 2020 \$	31 DÉC. 2019 \$
Actif net au début de la période	<b>23,35</b>	23,73	18,84	20,30	17,77
<b>Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :</b>					
Revenus	<b>0,85</b>	0,69	0,58	0,59	0,66
Gains (pertes) réalisés(e)s	<b>2,76</b>	1,75	3,17	(0,52)	0,19
Gains (pertes) non réalisés(e)s	<b>0,44</b>	(1,98)	1,84	1,06	1,54
Charges	<b>(0,11)</b>	(0,14)	(0,13)	(0,10)	(0,11)
<b>Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation<sup>2)</sup></b>	<b>3,94</b>	0,32	5,46	1,03	2,28
<b>Distributions :</b>					
du revenu de placement (excluant les dividendes)	–	–	(1,78)	(0,42)	(0,76)
des dividendes	<b>(0,66)</b>	(0,49)	(0,46)	(0,41)	(0,41)
des gains en capital	<b>(2,40)</b>	(1,11)	(0,48)	(0,07)	–
remboursement de capital	–	–	–	(0,17)	–
<b>Distributions totales<sup>3)</sup></b>	<b>(3,06)</b>	(1,60)	(2,72)	(1,07)	(1,17)
<b>Actif net à la fin de la période indiquée</b>	<b>26,50</b>	23,35	23,73	18,84	20,30

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.

### Ratios et données supplémentaires

	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	<b>307 414</b>	242 825	320 396	248 656	10 149
Nombre de parts en circulation	<b>11 600 000</b>	10 400 000	13 500 000	13 200 000	500 000
Ratio des frais de gestion (%) <sup>1)</sup>	<b>0,47</b>	0,58	0,58	0,57	0,57
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	<b>0,47</b>	0,58	0,58	0,57	0,57
Ratio des frais d'opération (%) <sup>2)</sup>	<b>0,05</b>	0,03	0,03	0,02	0,02
Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>3)</sup>	<b>54,75</b>	51,70	49,63	59,58	92,70
Valeur liquidative par part (\$)	<b>26,50</b>	23,35	23,73	18,84	20,30
Cours de clôture (\$)	<b>26,51</b>	23,35	23,75	19,07	20,33

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.



## FNB DESJARDINS IR CANADA MULTIFACTEURS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRFC) (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR CANADA MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne de FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DRFC	0,40

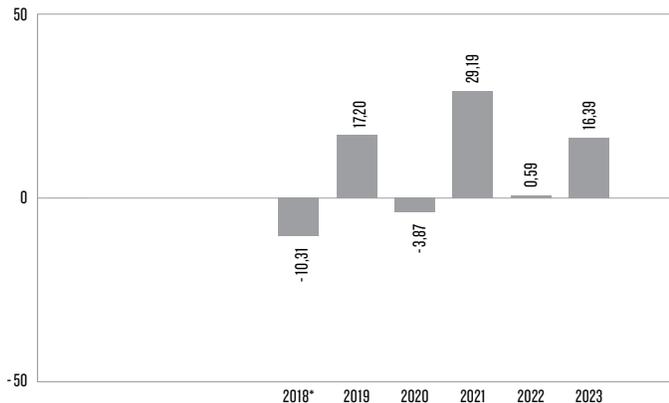
Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

### RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de l'exercice présenté. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

#### Rendements annuels (%)



\* Début des opérations le 27 septembre 2018.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

#### Rendements composés annuels (%)

	1 AN	3 ANS	5 ANS	DEPUIS 10 ANS OU DEPUIS SA CRÉATION
Parts	16,39	14,79	11,24	8,39
Indice précédent*	12,09	15,43	11,67	8,66
MSCI Canada IMI Total Return	12,29	9,89	11,43	8,40

\* Le 15 septembre 2023, l'indice précédent a été remplacé par l'indice MSCI Canada IMI Total Return. Les rendements de l'ancien indice sont en date du 15 septembre 2023.

### MSCI Canada IMI Total Return

L'indice MSCI Canada IMI (Investable Market Index) Total Return est un indice d'actions conçu pour mesurer le rendement des segments à petite, à moyenne et à grande capitalisation du marché canadien.

Pour plus d'information sur l'indice, référez-vous à la section « Autres renseignements importants ».

### Comparaison par rapport à l'indice

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

#### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	16,39
MSCI Canada IMI Total Return	12,29
Écart	4,10
Frais de gestion	-0,40
Autres facteurs divers	4,50

### SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 31 décembre 2023. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

#### Répartition de la valeur liquidative (%)

au 31 décembre 2023

##### Répartition sectorielle

Services financiers	33,0
Énergie	16,4
Produits industriels	10,7
Technologie	10,6
Matériaux	9,9
Consommation courante	6,4
Consommation discrétionnaire	4,9
Services publics	3,1
Immobilier	2,7
Communications	1,8
Soins de santé	0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,2

##### Répartition géographique

Canada	99,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,2



**FNB DESJARDINS IR CANADA MULTIFACTEURS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRFC)**  
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR CANADA MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

**Les 25 positions principales** (acheteur)\*  
au 31 décembre 2023

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Banque Royale du Canada	5,6
2. Banque Toronto-Dominion	4,4
3. Banque Scotia	3,7
4. Constellation Software	3,4
5. Shopify, classe A	3,2
6. Société Financière Manuvie	3,2
7. Alimentation Couche-Tard	3,1
8. Canadian Natural Resources Limited	3,1
9. Enbridge	3,0
10. Canadian Pacific Kansas City Limited	2,4
11. Pembina Pipeline	2,3
12. Financière Sun Life	2,3
13. Banque de Montréal	2,2
14. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,1
15. Restaurant Brands International	2,1
16. Thomson Reuters	2,1
17. CGI	2,1
18. Cameco	1,9
19. Fortis	1,9
20. Power Corporation du Canada	1,8
21. Dollarama	1,7
22. Keyera	1,6
23. Great-West Lifeco	1,5
24. Stantec	1,5
25. Open Text	1,5
<b>Total</b>	<b>63,7</b>

\* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

**AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS**

Certaines informations contenues dans le présent document (les « informations ») proviennent de MSCI Inc. ou de MSCI ESG Research LLC, ou de leurs sociétés affiliées (« MSCI »), ou de fournisseurs d'informations (ensemble, les « parties MSCI ») et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des signaux ou d'autres indicateurs, et sont protégées par des droits d'auteur. Les informations sont réservées à un usage interne et ne peuvent être reproduites ou diffusées, en tout ou en partie, sans une autorisation écrite préalable. Les informations ne peuvent pas être utilisées en vue d'une offre d'achat ou de vente, d'une promotion ou d'une recommandation à l'égard de titres, d'instruments ou de produits financiers, d'une stratégie de négociation ou un d'indice, ni ne constituer une telle offre d'achat ou de vente, promotion ou recommandation, et ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de rendement futur. Certains fonds peuvent être basés sur des indices MSCI ou liés à de tels indices, et MSCI peut être rémunérée en fonction des actifs sous gestion des fonds ou d'autres mesures. MSCI a établi une barrière d'information entre la recherche sur les indices et certaines informations. Aucune des informations ne peut être utilisée en soi pour déterminer quels titres acheter ou vendre ni quand les acheter ou les vendre. Les informations sont fournies « en l'état », et l'utilisateur assume l'intégralité des risques liés à l'utilisation qu'il peut faire ou permettre de faire des informations. Aucune des parties MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations, et chacune décline expressément toute garantie expresse ou implicite. Aucune des parties MSCI n'est responsable des erreurs ou des omissions liées aux informations contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, particuliers, punitifs, consécutifs ou autres (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de l'éventualité de tels dommages.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com) ; ou
- par courriel en écrivant au [FNInfo@desjardins.com](mailto:FNInfo@desjardins.com) ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins  
2, Complexe Desjardins  
Case postale 9000, succursale Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1H5



# FNB Desjardins IR États-Unis trajectoire zéro émission nette (DRMU)

(auparavant FNB Desjardins IR Indice États-Unis faible en CO<sub>2</sub>)

## ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds (le RADRF) pour le FNB Desjardins IR États-Unis trajectoire zéro émission nette (auparavant FNB Desjardins IR Indice États-Unis faible en CO<sub>2</sub>) (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DRMU.

*Le présent rapport comprend les sections suivantes :*

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

### Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins IR États-Unis trajectoire zéro émission nette cherche à procurer une plus-value du capital à long terme et à réduire progressivement les émissions financées du portefeuille tout en gérant le risque actif. À cette fin, il investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres liés à des capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation aux États-Unis tout en s'assurant que tous les émetteurs inclus respectent les normes ESG préétablies.

La stratégie de placement du FNB Desjardins IR États-Unis trajectoire zéro émission nette consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille de titres de capitaux propres choisis par le gestionnaire. Les titres qui seront sélectionnés pour le portefeuille du FNB seront des actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation. Le gestionnaire prend également en considération le risque et les occasions liés au carbone en visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de portées 1, 2 et 3 en suivant une trajectoire graduelle et constante en vue d'atteindre un objectif intermédiaire de réduction de 50 % d'ici 2030, ou vers cette date et, ultimement, en vue d'atteindre une cible de zéro émission nette d'ici 2050, ou vers cette date, par rapport à l'année de référence 2020. Afin d'atteindre la cible de zéro émission nette, le FNB réduira ses émissions financées absolues soit en travaillant de concert avec les émetteurs pour réduire son empreinte carbone, soit en augmentant l'allocation à d'autres sociétés comparables dont les émissions sont plus faibles.

### Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de l'exercice n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

## Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	23,97
MSCI USA Net Total Return Index	23,47
Écart	0,49
Frais de gestion	-0,20
Autres facteurs divers	0,69

Depuis le 15 septembre 2023, le nouvel objectif du FNB Desjardins IR États-Unis trajectoire zéro émission nette est de réaliser des rendements relatifs positifs tout en réduisant progressivement les émissions financées du portefeuille. L'objectif antérieur visait à reproduire le rendement de l'indice de référence.

Les commentaires ci-dessous portent uniquement sur les rendements réalisés depuis l'entrée en vigueur du nouvel objectif.

Bien que le quatrième trimestre ait connu un début difficile, la plupart des marchés financiers ont clôturé l'année 2023 avec des résultats qui ont dépassé les attentes. Ce rendement remarquable est attribuable à un regain de confiance sur les marchés, au ralentissement de l'inflation ainsi qu'à une croissance économique mondiale supérieure aux prévisions.

À l'instar du marché boursier américain, le FNB a affiché un rendement positif pour la période du 15 septembre au 31 décembre 2023, surpassant légèrement son indice de marché.

Les investisseurs ont bénéficié de la sélection de titres dans les secteurs des services financiers et de la consommation courante. L'absence des titres de Berkshire Hathaway et de Walmart Inc, entreprises exclues sur la base des critères ESG du Mouvement Desjardins, a été bénéfique au rendement relatif du FNB. En contrepartie, l'exclusion de l'entreprise Meta Platforms Inc, dont le bilan ESG est jugé médiocre, a pénalisé le rendement relatif.

Le FNB respecte son plan de réduction progressive des émissions carbone. Au 31 décembre, 31 titres étaient exclus de la stratégie en respect du positionnement du Mouvement Desjardins sur le tabac, les armes et le charbon thermique, et deux autres titres étaient exclus en raison de leur mauvais bilan ESG. À titre d'exemple, l'entreprise Berkshire Hathaway a été écartée à cause de ses activités liées au charbon thermique.

Certaines incertitudes persistent à l'aube de la nouvelle année. Les conflits géopolitiques, une inflation persistante et des risques de récession pourraient en effet entraîner de la turbulence sur les différents marchés boursiers.



## FNB DESJARDINS IR ÉTATS-UNIS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMU) (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE ÉTATS-UNIS FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

Tous les émetteurs inclus dans le portefeuille du FNB respectent des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) préétablies. Ces normes ESG préétablies prévoient l'exclusion des sociétés impliquées dans des controverses importantes, la production ou la fabrication de tabac ou la production ou la fabrication d'armes controversées. Ces normes prévoient également l'exclusion des sociétés ayant un score ESG trop faible. Les sociétés dont l'intensité carbone est trop importante sont également exclues.

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

### Événements récents

#### Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), DGIA a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par DGIA et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DGIA (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 31 décembre 2023 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère <sup>1,2</sup>	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Marco Bouchard <sup>3</sup>	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Caroline Bineau <sup>2</sup>	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante

<sup>1</sup> Présidente du CEI.

<sup>2</sup> Nommée membre du CEI en date du 22 mars 2017.

<sup>3</sup> Nommé membre du CEI en date du 1<sup>er</sup> mars 2018.

#### Changement de l'objectif de placement et des stratégies de placement

Le 15 septembre 2023, les objectifs et stratégies de placement du FNB ont été modifiés. Le FNB a également changé de nom pour refléter son nouvel objectif de placement. Pour plus de détails sur la modification approuvée, voir la modification No. 1 datée du 15 septembre 2023 au prospectus des FNB daté du 27 juillet 2023 disponible sur [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

#### Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1<sup>er</sup> février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

### Opérations entre parties liées

#### Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DGIA est le gestionnaire, le conseiller de placement et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DGIA est inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DGIA en échange de ses services.

DGIA est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit:

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins.
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement.
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtier apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire doit respecter les politiques et les procédures écrites qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où il s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence d'un membre du même groupe que le gestionnaire et ne doit tenir compte d'aucune considération se rapportant à un membre du même groupe que le gestionnaire, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire sans influence autre que le meilleur intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DGIA a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	31 DÉCEMBRE 2023	31 DÉCEMBRE 2022
	\$	\$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	<b>46 680</b>	35 301

#### Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.



**FNB DESJARDINS IR ÉTATS-UNIS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMU)**  
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE ÉTATS-UNIS FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour les périodes indiquées.

### Actif net par part<sup>1)</sup>

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN SEPTEMBRE 2018	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022 \$	31 DÉC. 2021 \$	31 DÉC. 2020 \$	31 DÉC. 2019 \$
Actif net au début de la période	<b>27,42</b>	32,88	26,77	22,38	18,18
<b>Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :</b>					
Revenus	<b>0,46</b>	0,40	0,40	0,37	0,36
Gains (pertes) réalisé(e)s	<b>2,20</b>	0,65	0,64	(0,06)	0,15
Gains (pertes) non réalisé(e)s	<b>3,90</b>	(6,09)	5,60	5,42	4,05
Charges	<b>(0,07)</b>	(0,07)	(0,08)	(0,07)	(0,06)
<b>Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation<sup>2)</sup></b>	<b>6,49</b>	(5,11)	6,56	5,66	4,50
<b>Distributions :</b>					
du revenu de placement (excluant les dividendes)	<b>(0,35)</b>	(0,33)	(0,30)	(3,35)	(2,74)
des dividendes	-	-	-	-	-
des gains en capital	<b>(1,62)</b>	(0,57)	(0,34)	(0,12)	-
remboursement de capital	-	-	-	-	-
<b>Distributions totales<sup>3)</sup></b>	<b>(1,97)</b>	(0,90)	(0,64)	(3,47)	(2,74)
<b>Actif net à la fin de la période indiquée</b>	<b>33,61</b>	27,42	32,88	26,77	22,38

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.

### Ratios et données supplémentaires

	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	<b>127 719</b>	93 223	115 094	85 667	6 715
Nombre de parts en circulation	<b>3 800 000</b>	3 400 000	3 500 000	3 200 000	300 000
Ratio des frais de gestion (%) <sup>1)</sup>	<b>0,23</b>	0,23	0,26	0,29	0,29
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	<b>0,23</b>	0,23	0,26	0,29	0,29
Ratio des frais d'opération (%) <sup>2)</sup>	<b>0,01</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>3)</sup>	<b>33,88</b>	25,45	15,98	24,52	17,90
Valeur liquidative par part (\$)	<b>33,61</b>	27,42	32,88	26,77	22,38
Cours de clôture (\$)	<b>33,75</b>	27,37	32,93	26,60	22,38

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.



## FNB DESJARDINS IR ÉTATS-UNIS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMU) (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE ÉTATS-UNIS FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne de FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DRMU	0,20

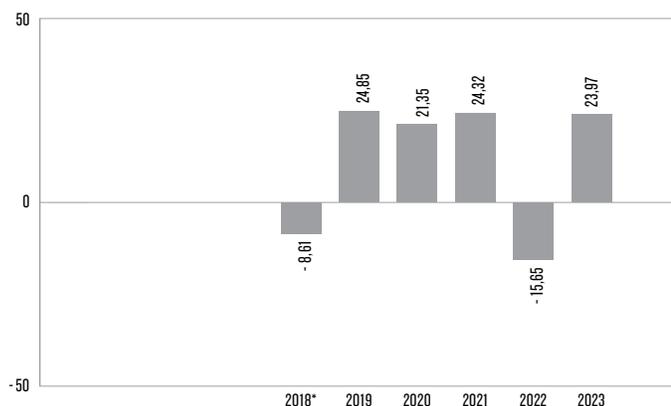
Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

### RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de l'exercice présenté. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

#### Rendements annuels (%)



\* Début des opérations le 27 septembre 2018.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

#### Rendements composés annuels (%)

	1 AN	3 ANS	5 ANS	DEPUIS 10 ANS OU DEPUIS SA CRÉATION
Parts	23,97	9,14	14,51	11,81
Indice précédent*	17,87	8,12	14,32	11,49
MSCI USA Net Total Return Index	23,47	9,87	14,44	11,61

\* Le 15 septembre 2023, l'indice précédent a été remplacé par l'indice MSCI USA Net Total Return. Les rendements de l'ancien indice sont en date du 15 septembre 2023.

### MSCI USA Net Total Return Index

L'indice MSCI USA Net Total Return est un indice d'actions conçu pour mesurer le rendement des segments à moyenne et à grande capitalisation du marché américain.

Pour plus d'information sur l'indice, référez-vous à la section « Autres renseignements importants ».

### Comparaison par rapport à l'indice

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

#### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	23,97
MSCI USA Net Total Return Index	23,47
Écart	0,49
Frais de gestion	-0,20
Autres facteurs divers	0,69

### SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 31 décembre 2023. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

#### Répartition de la valeur liquidative (%)

au 31 décembre 2023

##### Répartition sectorielle

Technologie	29,1
Services financiers	12,9
Soins de santé	12,4
Consommation discrétionnaire	10,9
Produits industriels	8,9
Communications	8,6
Consommation courante	6,0
Énergie	3,8
Immobilier	2,5
Matériaux	2,4
Services publics	2,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,3

##### Répartition géographique

États-Unis	96,1
Irlande	2,1
Autres pays*	1,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,3

\* Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de l'actif net du FNB.



**FNB DESJARDINS IR ÉTATS-UNIS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMU)**  
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE ÉTATS-UNIS FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

**Les 25 positions principales** (acheteur)\*  
au 31 décembre 2023

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Apple Inc.	7,2
2. Microsoft Corporation	6,3
3. Amazon.com, Inc.	3,4
4. NVIDIA Corporation	2,9
5. Alphabet Inc., Cl. A	2,4
6. Tesla, Inc.	1,7
7. Alphabet Inc., Cl. C	1,6
8. JPMorgan Chase & Co.	1,3
9. UnitedHealth Group Incorporated	1,2
10. Broadcom Inc.	1,2
11. Eli Lilly and Company	1,2
12. Visa Inc., Cl. A	1,1
13. The Procter & Gamble Company	1,0
14. Johnson & Johnson	1,0
15. MasterCard Incorporated, Cl. A	0,9
16. Costco Wholesale Corporation	0,9
17. The Home Depot, Inc.	0,8
18. Exxon Mobil Corporation	0,8
19. Merck & Co., Inc.	0,7
20. AbbVie Inc.	0,7
21. The Coca-Cola Company	0,7
22. PepsiCo, Inc.	0,7
23. Adobe Inc.	0,7
24. Salesforce.com, Inc.	0,6
25. Bank of America Corporation	0,6
<b>Total</b>	<b>41,6</b>

\* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

**AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS**

Certaines informations contenues dans le présent document (les « informations ») proviennent de MSCI Inc. ou de MSCI ESG Research LLC, ou de leurs sociétés affiliées (« MSCI »), ou de fournisseurs d'informations (ensemble, les « parties MSCI ») et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des signaux ou d'autres indicateurs, et sont protégées par des droits d'auteur. Les informations sont réservées à un usage interne et ne peuvent être reproduites ou diffusées, en tout ou en partie, sans une autorisation écrite préalable. Les informations ne peuvent pas être utilisées en vue d'une offre d'achat ou de vente, d'une promotion ou d'une recommandation à l'égard de titres, d'instruments ou de produits financiers, d'une stratégie de négociation ou un d'indice, ni ne constituer une telle offre d'achat ou de vente, promotion ou recommandation, et ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de rendement futur. Certains fonds peuvent être basés sur des indices MSCI ou liés à de tels indices, et MSCI peut être rémunérée en fonction des actifs sous gestion des fonds ou d'autres mesures. MSCI a établi une barrière d'information entre la recherche sur les indices et certaines informations. Aucune des informations ne peut être utilisée en soi pour déterminer quels titres acheter ou vendre ni quand les acheter ou les vendre. Les informations sont fournies « en l'état », et l'utilisateur assume l'intégralité des risques liés à l'utilisation qu'il peut faire ou permettre de faire des informations. Aucune des parties MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations, et chacune décline expressément toute garantie expresse ou implicite. Aucune des parties MSCI n'est responsable des erreurs ou des omissions liées aux informations contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, particuliers, punitifs, consécutifs ou autres (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de l'éventualité de tels dommages.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com) ; ou
- par courriel en écrivant au [FNInfo@desjardins.com](mailto:FNInfo@desjardins.com) ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins  
2, Complexe Desjardins  
Case postale 9000, succursale Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1H5



# FNB Desjardins IR États-Unis multifacteurs trajectoire zéro émission nette (DRFU)

(auparavant FNB Desjardins IR États-Unis multifacteurs faible en CO<sub>2</sub>)

## ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds (le RADRF) pour le FNB Desjardins IR États-Unis multifacteurs trajectoire zéro émission nette (auparavant FNB Desjardins IR États-Unis multifacteurs faible en CO<sub>2</sub>) (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DRFU.

Le présent rapport comprend les sections suivantes :

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

### Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins IR États-Unis multifacteurs trajectoire zéro émission nette cherche à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une approche multifactorielle et à réduire progressivement les émissions financées du portefeuille tout en gérant le risque actif. À cette fin, il investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres liés à des capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation aux États-Unis tout en s'assurant que tous les émetteurs inclus respectent les normes ESG préétablies.

La stratégie de placement du FNB Desjardins IR États-Unis multifacteurs trajectoire zéro émission nette consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille de titres de capitaux propres choisis par le gestionnaire. Les titres qui seront choisis pour le portefeuille du FNB comporteront des caractéristiques d'investissement qui regroupent des facteurs comme l'évaluation, la volatilité, le momentum et la qualité. Le FNB est conçu pour contrôler le risque actif ainsi que l'exposition à des régions géographiques, à des secteurs et à des titres individuels afin d'atténuer le risque relatif lié aux pays, aux secteurs et aux titres individuels. Le gestionnaire prend également en considération le risque et les occasions liés au carbone en visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de portées 1, 2 et 3 en suivant une trajectoire graduelle et constante en vue d'atteindre un objectif intermédiaire de réduction de 50 % d'ici 2030, ou vers cette date et, ultimement, en vue d'atteindre une cible de zéro émission nette d'ici 2050, ou vers cette date, par rapport à l'année de référence 2020. Afin d'atteindre la cible de zéro émission nette, le FNB réduira ses émissions financées absolues soit en travaillant de concert avec les émetteurs pour réduire son empreinte carbone, soit en augmentant l'allocation à d'autres sociétés comparables dont les émissions sont plus faibles.

### Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de l'exercice n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

### Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	10,77
MSCI USA Net Total Return Index	23,47
Écart	- 12,70
Frais de gestion	- 0,40
Autres facteurs divers	- 12,30

Depuis le 15 septembre 2023, le nouvel objectif du FNB Desjardins IR États-Unis multifacteurs trajectoire zéro émission nette est de réaliser des rendements relatifs positifs tout en réduisant progressivement les émissions financées du portefeuille. L'objectif antérieur visait à reproduire le rendement de l'indice de référence. Les commentaires ci-dessous portent uniquement sur les rendements réalisés depuis l'entrée en vigueur du nouvel objectif.

Bien que le quatrième trimestre ait connu un début difficile, la plupart des marchés financiers ont clôturé l'année 2023 avec des résultats qui ont dépassé les attentes. Ce rendement remarquable est attribuable à un regain de confiance sur les marchés, au ralentissement de l'inflation ainsi qu'à une croissance économique mondiale supérieure aux prévisions.

À l'instar du marché boursier américain, le FNB a affiché un rendement positif pour la période du 15 septembre au 31 décembre 2023, surpassant même son indice de marché.

Ce résultat favorable s'explique principalement par une surexposition aux titres axés sur le facteur valeur, qui a permis un bon rendement sur le marché américain et la réalisation de gains intéressants.

Sur le plan sectoriel, la sélection de titres dans les secteurs de la consommation discrétionnaire et de l'énergie a été bénéfique. Les titres de cinq entreprises de ces secteurs figurent au rang des dix meilleurs contributeurs au rendement relatif du FNB.

Le FNB respecte son plan de réduction progressive des émissions carbone. Au 31 décembre, 31 titres ont été exclus selon le positionnement du Mouvement Desjardins sur le tabac, les armes et le charbon thermique, et 2 autres titres ne faisaient pas partie de la stratégie en raison de leur mauvais bilan ESG. À titre d'exemple, l'entreprise Berkshire Hathaway a été écartée en raison de ses activités liées au charbon thermique.

Certaines incertitudes persistent à l'aube de la nouvelle année. Les conflits géopolitiques, une inflation persistante et des risques de récession pourraient en effet entraîner de la turbulence sur les différents marchés boursiers.



## FNB DESJARDINS IR ÉTATS-UNIS MULTIFACTEURS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRFU) (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR ÉTATS-UNIS MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

Tous les émetteurs inclus dans le portefeuille du FNB respectent des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) préétablies. Ces normes ESG préétablies prévoient l'exclusion des sociétés impliquées dans des controverses importantes, la production ou la fabrication de tabac ou la production ou la fabrication d'armes controversées. Ces normes prévoient également l'exclusion des sociétés ayant un score ESG trop faible. Les sociétés dont l'intensité carbone est trop importante sont également exclues.

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

### Événements récents

#### Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), DGIA a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par DGIA et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DGIA (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 31 décembre 2023 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère <sup>1,2</sup>	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Marco Boucharde <sup>3</sup>	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Caroline Bineau <sup>2</sup>	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante

<sup>1</sup> Présidente du CEI.

<sup>2</sup> Nommée membre du CEI en date du 22 mars 2017.

<sup>3</sup> Nommé membre du CEI en date du 1<sup>er</sup> mars 2018.

#### Changement de l'objectif de placement et des stratégies de placement

Le 15 septembre 2023, les objectifs et stratégies de placement du FNB ont été modifiés. Le FNB a également changé de nom pour refléter son nouvel objectif de placement. Pour plus de détails sur la modification approuvée, voir la modification No. 1 datée du 15 septembre 2023 au prospectus des FNB daté du 27 juillet 2023 disponible sur [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

#### Baisse des frais de gestion

Le 15 septembre 2023, le gestionnaire a réduit les frais de gestion du FNB de 0,50 % à 0,40 %.

#### Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1<sup>er</sup> février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

### Opérations entre parties liées

#### Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DGIA est le gestionnaire, le conseiller de placement et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DGIA est inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DGIA en échange de ses services.

DGIA est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit:

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins.
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement.
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtier apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire doit respecter les politiques et les procédures écrites qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où il s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence d'un membre du même groupe que le gestionnaire et ne doit tenir compte d'aucune considération se rapportant à un membre du même groupe que le gestionnaire, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire sans influence autre que le meilleur intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DGIA a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	31 DÉCEMBRE 2023 \$	31 DÉCEMBRE 2022 \$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	<b>108 518</b>	116 158

#### Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.



**FNB DESJARDINS IR ÉTATS-UNIS MULTIFACTEURS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRFU)**  
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR ÉTATS-UNIS MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour les périodes indiquées.

### Actif net par part<sup>1)</sup>

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN SEPTEMBRE 2018	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022 \$	31 DÉC. 2021 \$	31 DÉC. 2020 \$	31 DÉC. 2019 \$
Actif net au début de la période	<b>25,81</b>	29,07	23,39	21,80	18,23
<b>Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :</b>					
Revenus	<b>0,45</b>	0,43	0,41	0,37	0,35
Gains (pertes) réalisés(e)s	<b>3,78</b>	1,02	1,44	(1,75)	0,46
Gains (pertes) non réalisés(e)s	<b>(1,27)</b>	(4,23)	4,31	2,96	3,19
Charges	<b>(0,14)</b>	(0,15)	(0,16)	(0,12)	(0,12)
<b>Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation<sup>2)</sup></b>	<b>2,82</b>	(2,93)	6,00	1,46	3,88
<b>Distributions :</b>					
du revenu de placement (excluant les dividendes)	—	—	(5,95)	(1,21)	(2,16)
des dividendes	—	—	—	—	—
des gains en capital	<b>(0,29)</b>	—	—	—	—
remboursement de capital	<b>(0,09)</b>	(0,28)	—	—	—
<b>Distributions totales<sup>3)</sup></b>	<b>(0,38)</b>	(0,28)	(5,95)	(1,21)	(2,16)
<b>Actif net à la fin de la période indiquée</b>	<b>28,35</b>	25,81	29,07	23,39	21,80

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.

### Ratios et données supplémentaires

	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	<b>141 732</b>	123 891	142 456	107 588	6 541
Nombre de parts en circulation	<b>5 000 000</b>	4 800 000	4 900 000	4 600 000	300 000
Ratio des frais de gestion (%) <sup>1)</sup>	<b>0,54</b>	0,58	0,58	0,57	0,57
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	<b>0,54</b>	0,58	0,58	0,57	0,57
Ratio des frais d'opération (%) <sup>2)</sup>	<b>0,02</b>	0,01	0,01	0,01	0,01
Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>3)</sup>	<b>66,13</b>	48,95	40,06	103,52	48,27
Valeur liquidative par part (\$)	<b>28,35</b>	25,81	29,07	23,39	21,80
Cours de clôture (\$)	<b>28,47</b>	25,77	29,12	23,05	21,89

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.



# FNB DESJARDINS IR ÉTATS-UNIS MULTIFACTEURS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRFU)

## (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR ÉTATS-UNIS MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne de FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DRFU	0,40

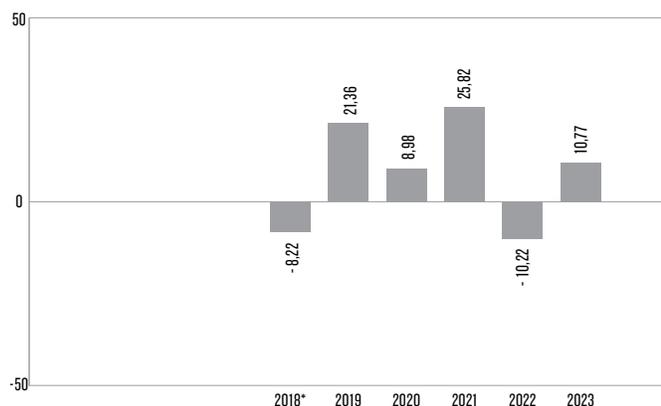
Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

### RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de l'exercice présenté. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

#### Rendements annuels (%)



\* Début des opérations le 27 septembre 2018.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

#### Rendements composés annuels (%)

	1 AN	3 ANS	5 ANS	DEPUIS 10 ANS OU DEPUIS SA CRÉATION
Parts	10,77	7,76	10,59	8,26
Indice précédent*	5,43	6,94	10,52	8,01
MSCI USA Net Total Return Index	23,47	9,87	14,44	11,61

\* Le 15 septembre 2023, l'indice précédent a été remplacé par l'indice MSCI USA Net Total Return. Les rendements de l'ancien indice sont en date du 15 septembre 2023.

### MSCI USA Net Total Return Index

L'indice MSCI USA Net Total Return est un indice d'actions conçu pour mesurer le rendement des segments à moyenne et à grande capitalisation du marché américain.

Pour plus d'information sur l'indice, référez-vous à la section « Autres renseignements importants ».

### Comparaison par rapport à l'indice

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

#### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	10,77
MSCI USA Net Total Return Index	23,47
Écart	- 12,70
Frais de gestion	- 0,40
Autres facteurs divers	- 12,30

### SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 31 décembre 2023. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

#### Répartition de la valeur liquidative (%)

au 31 décembre 2023

##### Répartition sectorielle

Technologie	26,7
Soins de santé	14,4
Services financiers	14,3
Consommation discrétionnaire	11,9
Communications	10,6
Produits industriels	10,3
Consommation courante	5,8
Énergie	2,1
Matériaux	2,0
Immobilier	1,1
Services publics	0,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,4

##### Répartition géographique

États-Unis	92,9
Irlande	3,2
Bermudes	2,2
Autres pays*	1,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,4

\* Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de l'actif net du FNB.



**FNB DESJARDINS IR ÉTATS-UNIS MULTIFACTEURS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRFU)**  
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR ÉTATS-UNIS MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

**Les 25 positions principales** (acheteur)\*  
au 31 décembre 2023

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Apple Inc.	6,2
2. Microsoft Corporation	5,3
3. NVIDIA Corporation	2,7
4. Amazon.com, Inc.	2,4
5. Broadcom Inc.	2,2
6. Adobe Inc.	1,5
7. Alphabet Inc., Cl. C	1,5
8. Comcast Corporation, Cl. A	1,5
9. Alphabet Inc., Cl. A	1,5
10. General Electric Company	1,4
11. Cisco Systems, Inc.	1,4
12. AT&T Inc.	1,4
13. CVS Health Corporation	1,3
14. Citigroup Inc.	1,3
15. Lennar Corporation Cl. A	1,3
16. Builders FirstSource, Inc.	1,2
17. Kinder Morgan, Inc., Cl. P	1,2
18. The Cigna Group	1,2
19. Franklin Resources, Inc.	1,2
20. PulteGroup Inc.	1,2
21. Global Payments Inc.	1,2
22. The Kraft Heinz Company	1,1
23. News Corporation, Cl. A	1,1
24. American International Group, Inc.	1,1
25. Cadence Design Systems Inc.	1,1
<b>TOTAL</b>	<b>44,5</b>

\* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

**AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS**

Certaines informations contenues dans le présent document (les « informations ») proviennent de MSCI Inc. ou de MSCI ESG Research LLC, ou de leurs sociétés affiliées (« MSCI »), ou de fournisseurs d'informations (ensemble, les « parties MSCI ») et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des signaux ou d'autres indicateurs, et sont protégées par des droits d'auteur. Les informations sont réservées à un usage interne et ne peuvent être reproduites ou diffusées, en tout ou en partie, sans une autorisation écrite préalable. Les informations ne peuvent pas être utilisées en vue d'une offre d'achat ou de vente, d'une promotion ou d'une recommandation à l'égard de titres, d'instruments ou de produits financiers, d'une stratégie de négociation ou un d'indice, ni ne constituer une telle offre d'achat ou de vente, promotion ou recommandation, et ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de rendement futur. Certains fonds peuvent être basés sur des indices MSCI ou liés à de tels indices, et MSCI peut être rémunérée en fonction des actifs sous gestion des fonds ou d'autres mesures. MSCI a établi une barrière d'information entre la recherche sur les indices et certaines informations. Aucune des informations ne peut être utilisée en soi pour déterminer quels titres acheter ou vendre ni quand les acheter ou les vendre. Les informations sont fournies « en l'état », et l'utilisateur assume l'intégralité des risques liés à l'utilisation qu'il peut faire ou permettre de faire des informations. Aucune des parties MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations, et chacune décline expressément toute garantie expresse ou implicite. Aucune des parties MSCI n'est responsable des erreurs ou des omissions liées aux informations contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, particuliers, punitifs, consécutifs ou autres (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de l'éventualité de tels dommages.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com) ; ou
- par courriel en écrivant au [FNInfo@desjardins.com](mailto:FNInfo@desjardins.com) ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins  
2, Complexe Desjardins  
Case postale 9000, succursale Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1H5



# FNB Desjardins SociéTerre Actions américaines (DSAE)

## ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds (le RADRF) pour le FNB Desjardins SociéTerre Actions américaines (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DSAE.

*Le présent rapport comprend les sections suivantes :*

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

### Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins SociéTerre Actions américaines a pour objectif de procurer une appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans les actions et les titres liés à des actions de sociétés américaines.

Le sous-conseiller investit les actifs du FNB Desjardins SociéTerre Actions américaines dans les titres qui respectent à la fois ses critères d'évaluation financiers et extra-financiers. La prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») est intégrée à l'analyse financière des sociétés dans lesquelles il investit. Le sous-conseiller cherche à investir sur le long terme dans des sociétés qui sont considérées comme de haute qualité disposant d'avantages concurrentiels durables comme en témoignent des rendements élevés sur le capital, des bilans solides, et des équipes de gestion capables de gérer le capital de manière efficace.

La détermination du leadership en ESG des sociétés repose sur une approche de recherche exclusive au sous-conseiller. À cet effet, il exerce son jugement pour déterminer les meilleures pratiques ESG sur la base de sa longue expérience dans la gestion de stratégies d'investissement ESG. Une société responsable, de l'avis du sous-conseiller, est celle qui offre des produits et des services qui ont un impact positif sur la communauté et a des stratégies bien définies en place pour assurer une croissance durable. Le FNB Desjardins SociéTerre Actions américaines peut également investir dans des sociétés qui, de l'avis du sous-conseiller, font des progrès substantiels en vue de devenir des leaders par leur politique de développement durable.

Le sous-conseiller peut utiliser des titres de participation connexes comme les certificats américains d'actions étrangères (American Depositary Receipts, ou « ADR »), les certificats internationaux d'actions étrangères (Global Depositary Receipts, ou « GDR ») et les FNB afin d'obtenir une exposition à des actions ou à des secteurs précis. Les placements dans les FNB doivent être faits dans le respect des lois et des règlements applicables.

Advenant une situation défavorable importante sur les marchés, le sous-conseiller a le droit de déroger à sa stratégie de placement pour concentrer les placements dans des valeurs refuges, tels les titres du marché monétaire canadien. Le FNB Desjardins SociéTerre Actions américaines peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le FNB Desjardins SociéTerre Actions américaines peut recourir à des instruments dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins. Il peut utiliser divers instruments dérivés pour réduire le risque global du portefeuille ou pour améliorer son rendement. Le FNB Desjardins SociéTerre Actions américaines peut utiliser divers instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des swaps en guise de couverture contre les pertes occasionnées par des variations des valeurs des titres ou des taux de change. Il peut également les utiliser à des fins autres que de couverture pour obtenir une exposition à une action, à une région ou à un secteur ou en guise de substitut à une action, à la région ou à un secteur, pour réduire les frais de transaction ou pour accroître la liquidité du portefeuille. Il n'utilisera les instruments dérivés que conformément aux exigences de la réglementation sur les valeurs mobilières. Le FNB Desjardins SociéTerre Actions américaines peut effectuer des opérations de prêt de titres, conformément aux exigences de la réglementation sur les valeurs mobilières, afin de gagner un revenu supplémentaire.

### Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de l'exercice n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

### Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	13,86
S&P Composite 1500 Index	21,50
Écart	-7,64
Frais de gestion	-0,80
Autres facteurs divers	-6,84

Conformément à son mandat relatif aux facteurs ESG énoncé au prospectus, le Fonds n'investit pas dans les énergies fossiles et, par conséquent, ne détient aucune position dans le secteur de l'énergie. Cette absence de placements a grandement contribué au rendement. La surpondération du secteur de la technologie a aussi alimenté le rendement. Au sein du secteur, les entreprises qui ont le mieux fait sont les éditeurs de logiciels comme Microsoft, qui demeure le chef de file en matière de protection des données et de la vie privée des consommateurs, des droits de la personne et de la diversité, ainsi que Salesforce, reconnue pour son nuage carboneutre et son profond engagement en faveur de l'égalité des droits, des salaires, de l'accès à l'éducation et des possibilités d'avancement. Le portefeuille a surpondéré les soins de santé (car l'amélioration des résultats en matière de santé est un thème ESG important), mais cette répartition a nuí au rendement relatif dans un contexte où les investisseurs ont boudé les secteurs défensifs.



Eaton, du secteur des produits industriels, est le titre le plus surpondéré en portefeuille et celui qui a le plus contribué au rendement relatif. Son cours a augmenté grâce à l'enthousiasme du marché à l'égard de sa gamme de produits électriques, essentielle à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à l'électrification de l'économie mondiale à long terme. L'efficacité énergétique et la décarbonisation sont des thèmes environnementaux clés du portefeuille. De même, Costco Wholesale Corporation, deuxième position active en importance au sein du portefeuille, a fortement contribué au rendement. Fort de son modèle unique d'adhésion à un entrepôt, Costco concilie avec brio les rendements pour les actionnaires et la valeur pour la clientèle avec la satisfaction du personnel et la responsabilité en matière de développement durable.

Le titre le plus sous-pondéré en portefeuille, qui est Amazon.com du secteur de la consommation discrétionnaire, a été vendu au cours de la période en raison de son risque de baisse dans un scénario de récession ; c'est également le titre qui a le plus pesé sur le rendement relatif. La sous-pondération d'Apple et l'absence de placement dans NVIDIA, attribuable aux craintes que suscite sa valorisation, ont également nui au rendement relatif.

Dans l'ensemble, le gestionnaire de portefeuille a rehaussé la posture défensive du portefeuille par l'ajout de positions dans les secteurs de la consommation courante et des services publics. Dans le secteur de la consommation courante, il a introduit les titres de Colgate-Palmolive et de Procter & Gamble. Les produits de Colgate-Palmolive favorisent la santé et l'hygiène, et l'entreprise a pris des engagements fermes envers l'environnement en plus d'adopter des pratiques de présentation de l'information qui sont parmi les meilleures de son industrie. Procter & Gamble génère elle aussi un effet positif en faisant la promotion de l'hygiène, des soins personnels et de la santé. Dans le secteur des services publics, American Water Works approvisionne 14 millions de clients en eau potable et services d'assainissement, tandis qu'Ormat Technologies produit de l'énergie géothermique. Son titre expose le portefeuille au secteur de l'énergie géothermique, une technologie de production d'électricité de base carboneutre dont Ormat est l'entreprise de premier plan. Parallèlement, le gestionnaire de portefeuille a liquidé les positions dans Enphase Energy, ON Semiconductor et TE Connectivity, du secteur de la technologie, ainsi que dans First Republic Bank et Charles Schwab, du secteur des services financiers.

En réponse à la faillite de Silicon Valley Bank et de Signature Bank en mars 2023, et en raison de la surveillance accrue des marchés à l'égard des banques qui gèrent un nombre important de dépôts non assurés (supérieurs à 250 000 \$) et des portefeuilles de titres qui reportent d'importantes pertes non réalisées, le gestionnaire de portefeuille a éliminé le titre de Bank of America au profit de JPMorgan Chase, dont la situation financière est plus solide en raison de ses ratios de capital plus élevés, de son risque de taux d'intérêt plus bas, des pertes non réalisées sur son portefeuille de placements plus faibles et de ses rendements des capitaux propres plus élevés. Tout comme Bank of America, JPMorgan Chase a pris un engagement ferme en faveur des investissements au sein de la communauté, ainsi que de la diversité et de la formation du personnel. La société a rejoint l'Alliance bancaire Net Zéro et s'est engagée à la hauteur de 2,5 billions de dollars d'ici 2030 pour lutter contre les changements climatiques et contribuer au développement durable.

Depuis l'effondrement de Silicon Valley Bank et de Signature Bank (deux titres absents du portefeuille), le marché surveille les banques de plus près. Pour sa part, le gestionnaire de portefeuille a pris des mesures pour protéger le capital de ses clients dès le premier trimestre de 2023. Ainsi, il a vendu sa position dans First Republic Bank, réduit celle dans Charles Schwab et liquidé son placement dans Bank of America au profit d'une nouvelle position dans JPMorgan Chase.

Au cours du semestre, un nombre restreint d'entreprises avantagées par les avancées réalisées en intelligence artificielle ont mené le marché à court terme, ce qui présentait un contexte difficile pour le Fonds. Le gestionnaire de portefeuille cherche à investir dans une perspective à long terme dans un portefeuille diversifié de sociétés de grande qualité caractérisées par un profil de durabilité solide qui sont en mesure d'offrir des rendements supérieurs durant un cycle complet.

Les marchés ont fait preuve d'exubérance face au potentiel de l'IA générative à transformer le travail et la société dans son ensemble. Cette nouvelle technologie a alimenté la montée en puissance de quelques entreprises susceptibles de profiter de l'explosion de l'IA, en plus de favoriser la concentration du marché. En 2023, les « sept magnifiques » (Alphabet, Amazon.com, Apple, Microsoft, Meta, NVIDIA et Tesla) ont progressé de 76 % et représenté 62 % des gains de l'indice S&P 500 pour l'exercice. Pendant ce temps, les 493 actions restantes n'ont progressé que de 14 % et représenté 38 % des gains totaux. Ce contexte a posé quelques difficultés au portefeuille diversifié du Fonds, même si plusieurs de ses titres ont participé au rebond de l'IA et contribué au rendement.

La hausse des taux d'intérêt a exercé une pression baissière sur les évaluations des actions du secteur de l'énergie propre, dont plusieurs sont des sociétés de croissance à long terme, et les a mises en concurrence avec les services publics générateurs de revenus, dont plusieurs font la promotion des énergies renouvelables. Elle a également fait monter le coût des projets d'énergies renouvelables tout en freinant divers achats écologiques chez les consommateurs (technologie solaire résidentielle, véhicules électriques). Cela dit, la réduction des émissions de carbone demeure une priorité importante à l'échelle mondiale, et les tendances de croissance et les fondamentaux demeurent solides.

Face à l'amélioration des perspectives économiques et à la probabilité décroissante d'une récession, la Réserve fédérale américaine devrait changer de cap et baisser le taux des fonds fédéraux au cours des prochains mois. D'un point de vue macroéconomique et d'après la courbe à terme, les taux d'intérêt à court terme ont probablement atteint leur plafond, et les taux des obligations du Trésor américain à 10 ans pourraient continuer à baisser en 2024, ce qui donnerait un coup de pouce au secteur de l'énergie propre.

Au quatrième trimestre de 2023, plus de la moitié des sociétés de l'indice S&P 500 ont publié des prévisions négatives sur leur bénéfice par action, mais leur taux de croissance global sur 12 mois devrait rester positif. Ce résultat cadre avec le scénario d'atterrissage en douceur, où la croissance économique ralentit tout, mais demeure positive. Dans ce contexte, le gestionnaire de portefeuille reste prudemment optimiste et a positionné le portefeuille de manière à ce qu'il soit exposé à la fois aux secteurs défensifs et cycliques. Aussi, le gestionnaire de portefeuille continuera à investir principalement dans une perspective à long terme dans des sociétés caractérisées par un profil de durabilité solide et qui sont en mesure d'offrir des rendements supérieurs durant un cycle complet.

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

## Événements récents

### *Comité d'examen indépendant*

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), DGIA a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par DGIA et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.



Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DGIA (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 31 décembre 2023 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère <sup>1,2</sup>	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Marco Bouchard <sup>3</sup>	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Caroline Bineau <sup>2</sup>	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante

<sup>1</sup> Présidente du CEI.

<sup>2</sup> Nommée membre du CEI en date du 22 mars 2017.

<sup>3</sup> Nommé membre du CEI en date du 1<sup>er</sup> mars 2018.

### Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1<sup>er</sup> février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

### Opérations entre parties liées

#### Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DGIA est le gestionnaire, le conseiller de placement et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DGIA est inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DGIA en échange de ses services.

DGIA est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit:

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins.
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement.
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtier apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire doit respecter les politiques et les procédures écrites qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où il s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence d'un membre du même groupe que le gestionnaire et ne doit tenir compte d'aucune considération se rapportant à un membre du même groupe que le gestionnaire, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire sans influence autre que le meilleur intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DGIA a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	31 DÉCEMBRE 2023 \$	31 DÉCEMBRE 2022 \$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	2 560	2 705

#### Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.



## FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour les périodes indiquées.

### Actif net par part<sup>(1)</sup>

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN JANVIER 2022	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022* \$
Actif net au début de la période	18,76	20,00
<b>Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :</b>		
Revenus	0,23	0,19
Gains (pertes) réalisé(e)s	(0,37)	(0,29)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	2,92	(0,94)
Charges	(0,18)	(0,16)
<b>Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation<sup>(2)</sup></b>	<b>2,60</b>	<b>(1,20)</b>
<b>Distributions :</b>		
du revenu de placement (excluant les dividendes)	(0,03)	(0,03)
des dividendes	(0,01)	(0,01)
des gains en capital	-	-
remboursement de capital	-	-
<b>Distributions totales<sup>(3)</sup></b>	<b>(0,04)</b>	<b>(0,04)</b>
<b>Actif net à la fin de la période indiquée</b>	<b>21,31</b>	<b>18,76</b>

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.

\* Les capitaux de lancement ont été investis par le gestionnaire le 5 janvier 2022.

### Ratios et données supplémentaires

	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	2 131	1 876
Nombre de parts en circulation	100 000	100 000
Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>	0,90	0,91
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	0,90	0,91
Ratio des frais d'opération (%) <sup>(2)</sup>	0,02	0,01
Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>	28,69	18,81
Valeur liquidative par part (\$)	21,31	18,76
Cours de clôture (\$)	21,40	18,73

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

\* Les capitaux de lancement ont été investis par le gestionnaire le 5 janvier 2022.

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne du FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DSAE	0,80

Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

### RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de l'exercice présenté. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.



### Rendements annuels (%)



\* Début des opérations le 28 janvier 2022.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

### Rendements composés annuels (%)

	1 AN	3 ANS	5 ANS	DEPUIS 10 ANS OU DEPUIS SA CRÉATION
Parts	13,86	—	—	3,80
S&P Composite 1500 Index	21,50	—	—	8,43

### S&P Composite 1500 Index

L'indice est composé de titres de capitaux propres américains sélectionnés en fonction de plusieurs facteurs et visant à réduire l'intensité carbone et à accroître la diversification, tout en procurant une exposition large au marché des titres de capitaux propres américains.

Pour plus d'information sur l'indice, référez-vous à la section « Autres renseignements importants ».

### Comparaison par rapport à l'indice

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	13,86
S&P Composite 1500 Index	21,50
Écart	-7,64
Frais de gestion	-0,80
Autres facteurs divers	-6,84

### SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 31 décembre 2023. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

### Répartition de la valeur liquidative (%)

au 31 décembre 2023

#### Répartition sectorielle

Technologie	27,9
Soins de santé	15,0
Services financiers	12,8
Produits industriels	11,7
Consommation discrétionnaire	9,2
Consommation courante	7,5
Communications	4,4
Services publics	3,7
Immobilier	3,4
Matériaux	3,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,2

#### Répartition géographique

États-Unis	86,4
Irlande	7,0
Autres pays*	5,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,2

\* Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de l'actif net du FNB.

### Les 25 positions principales (acheteur)\*

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Microsoft	8,7
2. Apple	6,3
3. JPMorgan Chase & Co.	3,7
4. Eaton Corporation PLC	3,2
5. Alphabet, classe A	2,9
6. Costco Wholesale	2,9
7. UnitedHealth Group	2,3
8. The Home Depot	2,3
9. Booking Holdings	2,2
10. Visa, classe A	2,1
11. Danaher Corporation	2,1
12. CVS Health	2,1
13. Morgan Stanley	2,0
14. Trane Technologies PLC	2,0
15. Salesforce.com	2,0
16. Accenture, classe A	1,8
17. Cisco Systems	1,8
18. Prologis	1,8
19. Novo Nordisk, C.A.A.E.	1,8
20. The Hartford Financial Services Group	1,8
21. Keysight Technologies	1,7
22. ASML Holding	1,7
23. Trex Company	1,7
24. Gilead Sciences	1,7
25. Williams-Sonoma	1,7
<b>Total</b>	<b>64,3</b>

\* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.



Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com) ; ou
- par courriel en écrivant au [FNBInfo@desjardins.com](mailto:FNBInfo@desjardins.com) ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins  
2, Complexe Desjardins  
Case postale 9000, succursale Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1H5

### AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Les indices S&P sont les marques de The Standard & Poor's Financial Services LLC (S&P). Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The Standard & Poor's Financial Services LLC (S&P). Standard & Poor's ne fait aucune représentation quant à la pertinence du Fonds.

Ce Fonds n'est pas promu, endossé, vendu ou publicisé par Standard & Poor's, une division de The Standard & Poor's Financial Services LLC (S&P) ou ses tiers concédants de licence. Ni S&P ni ses tiers concédants de licence ne font de déclaration ni ne présentent de garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou à tout membre du public quant au caractère recommandable de l'investissement en général ou dans le Fonds en particulier, ou quant à la capacité de l'indice composé S&P 1500 (l'indice) de reproduire le rendement du marché boursier. Le seul lien entre S&P et ses tiers concédants de licence, d'une part, et le gestionnaire, d'autre part, est l'octroi d'une licence à l'égard de certaines marques de commerce et d'autres noms commerciaux de S&P, de ses tiers concédants de licence et de l'indice, qui est établi, composé et calculé par S&P et ses tiers concédants de licence sans égard au gestionnaire ou au Fonds. S&P et ses tiers concédants de licence n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins du gestionnaire ou des détenteurs de parts du Fonds dans la composition ou le calcul de l'indice. Ni S&P ni ses tiers concédants de licence ne sont responsables ou n'ont participé à l'établissement du prix ou du montant du Fonds, ni à la détermination du moment de l'émission ou de la vente de celui-ci, ni à la détermination ou au calcul de la formule selon laquelle le Fonds doit être converti en espèces. S&P n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'administration, la commercialisation ou la négociation du Fonds.

Ni S&P, ni ses partenaires, ni leurs tiers concédants de licence ne garantissent le caractère adéquat, l'exactitude, l'opportunité ou l'exhaustivité de l'indice ou des données comprises dans celui-ci ou dans une communication, y compris, sans s'y limiter, les communications verbales ou écrites (y compris les communications électroniques) s'y rapportant. S&P, ses partenaires et leurs tiers concédants de licence ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage et n'ont aucune responsabilité quant aux erreurs, aux omissions ou aux délais à cet égard. S&P n'émet aucune garantie, explicite ou implicite, et dénie expressément toute garantie en matière de commercialité ou d'adaptation à un usage particulier concernant les marques, l'indice ou les données comprises dans celui-ci. Sans limiter la portée de ce qui précède, S&P, ses partenaires ou leurs tiers concédants de licence ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tous dommages indirects, spéciaux, punitifs ou accessoires, y compris, sans s'y limiter, la perte de profits, les pertes d'activités boursières, le temps perdu ou la perte d'achalandage, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages, que ce soit en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile, d'une responsabilité absolue ou autre.



# FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada trajectoire zéro émission nette (DRMD)

(auparavant FNB Desjardins IR Indice Marchés développés ex-É.-U. ex-Canada faible en CO<sub>2</sub>)

## ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds (le RADRF) pour le FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada trajectoire zéro émission nette (auparavant FNB Desjardins IR Indice Marchés développés ex-É.-U. ex-Canada faible en CO<sub>2</sub>) (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DRMD.

*Le présent rapport comprend les sections suivantes :*

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

### Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada trajectoire zéro émission nette cherche à procurer une plus-value du capital à long terme et à réduire progressivement les émissions financées du portefeuille tout en gérant le risque actif. À cette fin, il investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres liés à des capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans les marchés développés (ex États-Unis et ex Canada) tout en s'assurant que tous les émetteurs inclus respectent les normes ESG préétablies.

La stratégie de placement du FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada trajectoire zéro émission nette consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille de titres de capitaux propres choisis par le gestionnaire. Les titres qui seront sélectionnés pour le portefeuille du FNB seront des actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation. Le gestionnaire prend également en considération le risque et les occasions liés au carbone en visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de portées 1, 2 et 3 en suivant une trajectoire graduelle et constante en vue d'atteindre un objectif intermédiaire de réduction de 50 % d'ici 2030, ou vers cette date et, ultimement, en vue d'atteindre une cible de zéro émission nette d'ici 2050, ou vers cette date, par rapport à l'année de référence 2020. Afin d'atteindre la cible de zéro émission nette, le FNB réduira ses émissions financées absolues soit en travaillant de concert avec les émetteurs pour réduire son empreinte carbone, soit en augmentant l'allocation à d'autres sociétés comparables dont les émissions sont plus faibles.

### Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de la période n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

## Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	15,89
MSCI EAFE Net Total Return Index	15,42
Écart	0,48
Frais de gestion	-0,25
Autres facteurs divers	0,73

Depuis le 15 septembre 2023, le nouvel objectif du FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada trajectoire zéro émission nette est de réaliser des rendements relatifs positifs tout en réduisant progressivement les émissions financées du portefeuille. L'objectif antérieur visait à reproduire le rendement de l'indice de référence. Les commentaires ci-dessous portent uniquement sur les rendements réalisés depuis l'entrée en vigueur du nouvel objectif.

Bien que le quatrième trimestre ait connu un début difficile, la plupart des marchés financiers ont clôturé l'année 2023 avec des résultats qui ont dépassé les attentes. Ce rendement remarquable est attribuable à un regain de confiance sur les marchés, au ralentissement de l'inflation ainsi qu'à une croissance économique mondiale supérieure aux prévisions.

À l'instar des marchés boursiers internationaux, le FNB a affiché un rendement positif pour la période du 15 septembre au 31 décembre 2023. Un rendement qui, toutefois, est légèrement inférieur à celui de son indice du marché.

Ce résultat s'explique principalement par la sélection des titres et une légère sous-pondération dans le secteur des matériaux. À titre d'exemple, la sous-représentation du titre CRH PLC dans le portefeuille a nuí au rendement du FNB.

Sur une note positive, les investisseurs ont profité de la sélection de titres dans le secteur des produits industriels. En effet, l'absence des titres Mitsubishi Corp et Mitsui Ltd, bannis du portefeuille pour assurer la conformité aux critères ESG du Mouvement Desjardins, a contribué favorablement au rendement.

Le FNB respecte son plan de réduction progressive des émissions carbone. Au 31 décembre, un titre était exclu de la stratégie en raison de son mauvais bilan ESG, et 27 titres étaient exclus en respect du positionnement du Mouvement Desjardins sur le tabac, les armes et le charbon thermique. À titre d'exemple, l'entreprise British American Tobacco PLC a été écartée, ses activités étant liées à l'industrie du tabac.

Certaines incertitudes persistent à l'aube de la nouvelle année. Les conflits géopolitiques, une inflation persistante et des risques de récession pourraient en effet entraîner de la turbulence sur les différents marchés boursiers.



## FNB DESJARDINS IR MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX É.-U. EX CANADA TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMD) (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX-É.-U. EX-CANADA FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

Tous les émetteurs inclus dans le portefeuille du FNB respectent des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) préétablies. Ces normes ESG préétablies prévoient l'exclusion des sociétés impliquées dans des controverses importantes, la production ou la fabrication de tabac ou la production ou la fabrication d'armes controversées. Ces normes prévoient également l'exclusion des sociétés ayant un score ESG trop faible. Les sociétés dont l'intensité carbone est trop importante sont également exclues.

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

### Événements récents

#### Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), DGIA a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par DGIA et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DGIA (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 31 décembre 2023 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère <sup>1,2</sup>	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Marco Boucharde <sup>3</sup>	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Caroline Bineau <sup>2</sup>	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante

<sup>1</sup> Présidente du CEI.

<sup>2</sup> Nommée membre du CEI en date du 22 mars 2017.

<sup>3</sup> Nommé membre du CEI en date du 1<sup>er</sup> mars 2018.

#### Changement de l'objectif de placement et des stratégies de placement

Le 15 septembre 2023, les objectifs et stratégies de placement du FNB ont été modifiés. Le FNB a également changé de nom pour refléter son nouvel objectif de placement. Pour plus de détails sur la modification approuvée, voir la modification No. 2 datée du 15 septembre 2023 au prospectus des FNB daté du 15 mars 2023 disponible sur [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

#### Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1<sup>er</sup> février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

### Opérations entre parties liées

#### Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DGIA est le gestionnaire, le conseiller de placement et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DGIA est inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DGIA en échange de ses services.

DGIA est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit:

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins.
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement.
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtier apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire doit respecter les politiques et les procédures écrites qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où il s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence d'un membre du même groupe que le gestionnaire et ne doit tenir compte d'aucune considération se rapportant à un membre du même groupe que le gestionnaire, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire sans influence autre que le meilleur intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DGIA a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	31 DÉCEMBRE 2023	31 DÉCEMBRE 2022
	\$	\$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	<b>34 553</b>	30 995

#### Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.



**FNB DESJARDINS IR MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX É.-U. EX CANADA TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMD)**  
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX-É.-U. EX-CANADA FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour les périodes indiquées.

### Actif net par part<sup>1)</sup>

	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022 \$	31 DÉC. 2021 \$	31 DÉC. 2020 \$
<b>DÉBUT DES OPÉRATIONS EN MAI 2020</b>				
Actif net au début de la période	<b>22,36</b>	25,42	23,47	20,00
<b>Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :</b>				
Revenus	<b>0,67</b>	0,66	0,66	0,31
Gains (pertes) réalisés(e)s	<b>0,65</b>	1,62	0,72	0,28
Gains (pertes) non réalisés(e)s	<b>2,18</b>	(4,47)	1,18	3,63
Charges	<b>(0,06)</b>	(0,06)	(0,07)	(0,05)
<b>Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation<sup>2)</sup></b>	<b>3,44</b>	(2,25)	2,49	4,17
<b>Distributions :</b>				
du revenu de placement (excluant les dividendes)	<b>(0,47)</b>	-	(2,36)	(3,91)
des dividendes	-	-	-	-
des gains en capital	<b>(0,11)</b>	-	-	-
remboursement de capital	-	(0,56)	-	-
<b>Distributions totales<sup>3)</sup></b>	<b>(0,58)</b>	(0,56)	(2,36)	(3,91)
<b>Actif net à la fin de la période indiquée</b>	<b>25,41</b>	22,36	25,42	23,47

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.

### Ratios et données supplémentaires

	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	<b>72 420</b>	63 732	64 810	52 797
Nombre de parts en circulation	<b>2 850 000</b>	2 850 000	2 550 000	2 250 000
Ratio des frais de gestion (%) <sup>1)</sup>	<b>0,29</b>	0,29	0,31	0,35
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	<b>0,29</b>	0,29	0,31	0,35
Ratio des frais d'opération (%) <sup>2)</sup>	<b>0,08</b>	0,02	0,02	0,00
Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>3)</sup>	<b>67,97</b>	16,56	21,74	17,33
Valeur liquidative par part (\$)	<b>25,41</b>	22,36	25,42	23,47
Cours de clôture (\$)	<b>25,49</b>	22,28	25,42	23,72

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.



## FNB DESJARDINS IR MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX É.-U. EX CANADA TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMD) (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX-É.-U. EX-CANADA FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne de FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DRMD	0,25

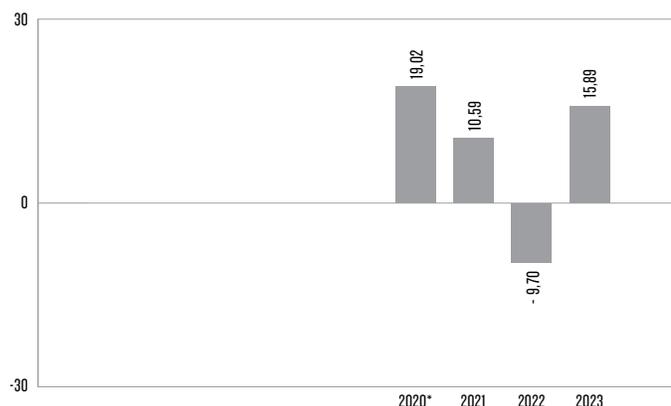
Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

### RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de la période présentée. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

### Rendements annuels (%)



\* Début des opérations le 1<sup>er</sup> mai 2020.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

### Rendements composés annuels (%)

	1 AN	3 ANS	5 ANS	DEPUIS 10 ANS OU DEPUIS SA CRÉATION
Parts	15,89	4,99	—	9,12
Indice précédent*	11,73	4,27	—	9,04
MSCI EAFE Net Total Return Index	15,42	5,20	—	9,61

\* Le 15 septembre 2023, l'indice précédent a été remplacé par l'indice MSCI EAFE Net Total Return. Les rendements de l'ancien indice sont en date du 15 septembre 2023.

### MSCI EAFE Net Total Return Index

L'indice MSCI EAFE Net Total Return est un indice d'actions qui reflète la représentation des sociétés à moyenne et à grande capitalisation dans les pays des marchés développés de partout dans le monde, à l'exclusion du Canada et des États-Unis.

Pour plus d'information sur l'indice, référez-vous à la section « Autres renseignements importants ».

### Comparaison par rapport à l'indice

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	15,89
MSCI EAFE Net Total Return Index	15,42
Écart	0,48
Frais de gestion	-0,25
Autres facteurs divers	0,73

### SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 31 décembre 2023. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

### Répartition de la valeur liquidative (%)

au 31 décembre 2023

#### Répartition sectorielle

Services financiers	18,9
Produits industriels	16,7
Soins de santé	12,6
Consommation discrétionnaire	11,9
Consommation courante	9,2
Technologie	8,6
Matériaux	7,6
Énergie	4,2
Communications	3,7
Services publics	3,4
Immobilier	2,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,9



**FNB DESJARDINS IR MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX É.-U. EX CANADA TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRMD)**  
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX-É.-U. EX-CANADA FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

**Répartition géographique**

Japon	22,3
Royaume-Uni	14,0
France	11,5
Suisse	10,0
Allemagne	8,4
Australie	7,5
Pays-Bas	5,5
Danemark	3,4
Suède	3,2
Espagne	2,5
Autres pays*	10,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,9

\* Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de l'actif net du FNB.

**AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS**

Certaines informations contenues dans le présent document (les « informations ») proviennent de MSCI Inc. ou de MSCI ESG Research LLC, ou de leurs sociétés affiliées (« MSCI »), ou de fournisseurs d'informations (ensemble, les « parties MSCI ») et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des signaux ou d'autres indicateurs, et sont protégées par des droits d'auteur. Les informations sont réservées à un usage interne et ne peuvent être reproduites ou diffusées, en tout ou en partie, sans une autorisation écrite préalable. Les informations ne peuvent pas être utilisées en vue d'une offre d'achat ou de vente, d'une promotion ou d'une recommandation à l'égard de titres, d'instruments ou de produits financiers, d'une stratégie de négociation ou un d'indice, ni ne constituer une telle offre d'achat ou de vente, promotion ou recommandation, et ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de rendement futur. Certains fonds peuvent être basés sur des indices MSCI ou liés à de tels indices, et MSCI peut être rémunérée en fonction des actifs sous gestion des fonds ou d'autres mesures. MSCI a établi une barrière d'information entre la recherche sur les indices et certaines informations. Aucune des informations ne peut être utilisée en soi pour déterminer quels titres acheter ou vendre ni quand les acheter ou les vendre. Les informations sont fournies « en l'état », et l'utilisateur assume l'intégralité des risques liés à l'utilisation qu'il peut faire ou permettre de faire des informations. Aucune des parties MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations, et chacune décline expressément toute garantie expresse ou implicite. Aucune des parties MSCI n'est responsable des erreurs ou des omissions liées aux informations contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, particuliers, punitifs, consécutifs ou autres (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de l'éventualité de tels dommages.

**Les 25 positions principales** (acheteur)\*  
au 31 décembre 2023

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Novo Nordisk A/S, classe B	2,1
2. Nestlé	1,9
3. ASML Holding	1,9
4. LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton	1,4
5. Roche Holding	1,3
6. AstraZeneca	1,3
7. Novartis	1,3
8. BHP Group	1,2
9. Toyota Motor Corporation	1,2
10. Shell PLC	1,2
11. TotalEnergies SE	1,1
12. SAP	1,0
13. HSBC Holdings PLC	1,0
14. Siemens	0,9
15. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,9
16. Unilever	0,8
17. L'Oréal	0,8
18. Commonwealth Bank of Australia	0,8
19. Schneider Electric	0,7
20. Sony Group Corporation	0,7
21. Sanofi	0,7
22. Air Liquide SA	0,7
23. Allianz	0,7
24. BP PLC	0,7
25. UBS Group	0,7
<b>Total</b>	<b>27,0</b>

\* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com) ; ou
- par courriel en écrivant au [FNInfo@desjardins.com](mailto:FNInfo@desjardins.com) ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins  
2, Complexe Desjardins  
Case postale 9000, succursale Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1H5



# FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette (DRFD)

(auparavant FNB Desjardins IR Marchés développés ex-É.-U. ex-Canada multifacteurs faible en CO<sub>2</sub>)

## ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds (le RADRF) pour le FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette (auparavant FNB Desjardins IR Marchés développés ex-É.-U. ex-Canada multifacteurs faible en CO<sub>2</sub>) (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DRFD.

Le présent rapport comprend les sections suivantes :

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

### Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette cherche à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une approche multifactorielle et à réduire progressivement les émissions financées du portefeuille tout en gérant le risque actif. À cette fin, il investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres liés à des capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans les marchés développés (ex États-Unis et ex Canada) tout en s'assurant que tous les émetteurs inclus respectent les normes ESG préétablies.

La stratégie de placement du FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille de titres de capitaux propres choisis par le gestionnaire. Les titres qui seront choisis pour le portefeuille du FNB comporteront des caractéristiques d'investissement qui regroupent des facteurs comme l'évaluation, la volatilité, le momentum et la qualité. Le FNB est conçu pour contrôler le risque actif ainsi que l'exposition à des régions géographiques, à des secteurs et à des titres individuels afin d'atténuer le risque relatif lié aux pays, aux secteurs et aux titres individuels. Le gestionnaire prend également en considération le risque et les occasions liés au carbone en visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de portées 1, 2 et 3 en suivant une trajectoire graduelle et constante en vue d'atteindre un objectif intermédiaire de réduction de 50 % d'ici 2030, ou vers cette date et, ultimement, en vue d'atteindre une cible de zéro émission nette d'ici 2050, ou vers cette date, par rapport à l'année de référence 2020. Afin d'atteindre la cible de zéro émission nette, le FNB réduira ses émissions financées absolues soit en travaillant de concert avec les émetteurs pour réduire son empreinte carbone, soit en augmentant l'allocation à d'autres sociétés comparables dont les émissions sont plus faibles.

### Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de l'exercice n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

### Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	14,30
MSCI EAFE Net Total Return Index	15,42
Écart	-1,11
Frais de gestion	-0,45
Autres facteurs divers	-0,66

Depuis le 15 septembre 2023, le nouvel objectif du FNB Desjardins IR Marchés développés ex É.-U. ex Canada multifacteurs trajectoire zéro émission nette est de réaliser des rendements relatifs positifs tout en réduisant progressivement les émissions financées du portefeuille. L'objectif antérieur visait à reproduire le rendement de l'indice de référence. Les commentaires ci-dessous portent uniquement sur les rendements réalisés depuis l'entrée en vigueur du nouvel objectif.

Bien que le quatrième trimestre ait connu un début difficile, la plupart des marchés financiers ont clôturé l'année 2023 avec des résultats qui ont dépassé les attentes. Ce rendement remarquable est attribuable à un regain de confiance sur les marchés, au ralentissement de l'inflation ainsi qu'à une croissance économique mondiale supérieure aux prévisions.

À l'instar des marchés boursiers internationaux, le FNB a affiché un rendement positif pour la période du 15 septembre au 31 décembre 2023. Un rendement qui, toutefois, est inférieur à celui de son indice de marché.

Ce résultat est principalement attribuable à la surexposition du portefeuille aux titres axés sur les facteurs momentum et faible volatilité, dont le rendement a été décevant au cours de la période, principalement sur les marchés européens.

Sur le plan sectoriel, les investisseurs ont bénéficié de la bonne sélection de titres dans le secteur des services financiers. En contrepartie, les titres des secteurs des technologies de l'information et des matériaux ont retranché de la valeur. Les titres de quatre entreprises de ces secteurs figurent d'ailleurs au rang des dix titres les moins rentables du portefeuille.

Le FNB respecte son plan de réduction progressive des émissions carbone. Au 31 décembre, un titre était exclu de la stratégie en raison de son mauvais bilan ESG, et 27 titres ne faisaient pas partie de la stratégie en respect du positionnement du Mouvement Desjardins sur le tabac, les armes et le charbon thermique. À titre d'exemple, l'entreprise Glencore PLC a été écartée en raison de ses activités liées au charbon thermique.

Certaines incertitudes persistent à l'aube de la nouvelle année. Les conflits géopolitiques, une inflation persistante et des risques de récession pourraient en effet entraîner de la turbulence sur les différents marchés boursiers.



Tous les émetteurs inclus dans le portefeuille du FNB respectent des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) préétablies. Ces normes ESG préétablies prévoient l'exclusion des sociétés impliquées dans des controverses importantes, la production ou la fabrication de tabac ou la production ou la fabrication d'armes controversées. Ces normes prévoient également l'exclusion des sociétés ayant un score ESG trop faible. Les sociétés dont l'intensité carbone est trop importante sont également exclues.

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

## Événements récents

### Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), DGIA a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par DGIA et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DGIA (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 31 décembre 2023 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère <sup>1,2</sup>	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Marco Boucharde <sup>3</sup>	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Caroline Bineau <sup>2</sup>	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante

<sup>1</sup> Présidente du CEI.

<sup>2</sup> Nommée membre du CEI en date du 22 mars 2017.

<sup>3</sup> Nommé membre du CEI en date du 1<sup>er</sup> mars 2018.

### Changement de l'objectif de placement et des stratégies de placement

Le 15 septembre 2023, les objectifs et stratégies de placement du FNB ont été modifiés. Le FNB a également changé de nom pour refléter son nouvel objectif de placement. Pour plus de détails sur la modification approuvée, voir la modification No. 1 datée du 15 septembre 2023 au prospectus des FNB daté du 27 juillet 2023 disponible sur [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

### Baisse des frais de gestion

Le 15 septembre 2023, le gestionnaire a réduit les frais de gestion du FNB de 0,60 % à 0,45 %.

### Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1<sup>er</sup> février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

## Opérations entre parties liées

### Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DGIA est le gestionnaire, le conseiller de placement et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DGIA est inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DGIA en échange de ses services.

DGIA est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit:

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins.
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement.
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtier apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire doit respecter les politiques et les procédures écrites qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où il s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence d'un membre du même groupe que le gestionnaire et ne doit tenir compte d'aucune considération se rapportant à un membre du même groupe que le gestionnaire, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire sans influence autre que le meilleur intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DGIA a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	31 DÉCEMBRE 2023	31 DÉCEMBRE 2022
	\$	\$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	<b>82 965</b>	85 865

### Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.



**FNB DESJARDINS IR MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX É.-U. EX CANADA MULTIFACTEURS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRFD)**  
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX-É.-U. EX-CANADA MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour les périodes indiquées.

### Actif net par part<sup>1)</sup>

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN SEPTEMBRE 2018	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022 \$	31 DÉC. 2021 \$	31 DÉC. 2020 \$	31 DÉC. 2019 \$
Actif net au début de la période	<b>18,69</b>	21,58	20,33	20,37	18,22
<b>Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :</b>					
Revenus	<b>0,71</b>	0,68	0,71	0,68	0,63
Gains (pertes) réalisés(e)s	<b>0,83</b>	(0,83)	0,74	(0,84)	(0,16)
Gains (pertes) non réalisés(e)s	<b>1,07</b>	(1,91)	0,46	1,21	2,29
Charges	<b>(0,13)</b>	(0,13)	(0,15)	(0,13)	(0,13)
<b>Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation<sup>2)</sup></b>	<b>2,48</b>	(2,19)	1,76	0,92	2,63
<b>Distributions :</b>					
du revenu de placement (excluant les dividendes)	<b>(0,01)</b>	–	(1,79)	(0,69)	(0,96)
des dividendes	–	–	–	–	–
des gains en capital	–	–	–	–	–
remboursement de capital	<b>(0,44)</b>	(0,52)	–	–	(0,16)
<b>Distributions totales<sup>3)</sup></b>	<b>(0,45)</b>	(0,52)	(1,79)	(0,69)	(1,12)
<b>Actif net à la fin de la période indiquée</b>	<b>20,89</b>	18,69	21,58	20,33	20,37

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.

### Ratios et données supplémentaires

	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	<b>93 986</b>	78 514	80 930	70 123	5 093
Nombre de parts en circulation	<b>4 500 000</b>	4 200 000	3 750 000	3 450 000	250 000
Ratio des frais de gestion (%) <sup>1)</sup>	<b>0,64</b>	0,69	0,69	0,69	0,69
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	<b>0,64</b>	0,69	0,69	0,69	0,69
Ratio des frais d'opération (%) <sup>2)</sup>	<b>0,15</b>	0,08	0,10	0,00	0,09
Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>3)</sup>	<b>71,21</b>	43,44	46,59	88,71	52,40
Valeur liquidative par part (\$)	<b>20,89</b>	18,69	21,58	20,33	20,37
Cours de clôture (\$)	<b>20,92</b>	18,73	21,59	20,37	20,52

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.



# FNB DESJARDINS IR MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX É.-U. EX CANADA MULTIFACTEURS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRFD)

(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX-É.-U. EX-CANADA MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

## Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne de FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DRFD	0,45

Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

## RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de l'exercice présenté. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

### Rendements annuels (%)



\* Début des opérations le 27 septembre 2018.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

### Rendements composés annuels (%)

	1 AN	3 ANS	5 ANS	DEPUIS 10 ANS OU DEPUIS SA CRÉATION
Parts	14,30	3,48	5,43	3,39
Indice précédent*	11,12	3,39	5,78	3,60
MSCI EAFE Net Total Return Index	15,42	5,20	7,49	5,17

\* Le 15 septembre 2023, l'indice précédent a été remplacé par l'indice MSCI EAFE Net Total Return. Les rendements de l'ancien indice sont en date du 15 septembre 2023.

## MSCI EAFE Net Total Return Index

L'indice MSCI EAFE Net Total Return est un indice d'actions qui reflète la représentation des sociétés à moyenne et à grande capitalisation dans les pays des marchés développés de partout dans le monde, à l'exclusion du Canada et des États-Unis.

Pour plus d'information sur l'indice, référez-vous à la section « Autres renseignements importants ».

## Comparaison par rapport à l'indice

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	14,30
MSCI EAFE Net Total Return Index	15,42
Écart	-1,11
Frais de gestion	-0,45
Autres facteurs divers	-0,66

## SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 31 décembre 2023. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

### Répartition de la valeur liquidative (%)

au 31 décembre 2023

#### Répartition sectorielle

Services financiers	20,6
Produits industriels	17,6
Consommation courante	10,9
Soins de santé	10,8
Consommation discrétionnaire	10,1
Matériaux	7,4
Technologie	6,2
Communications	5,9
Immobilier	4,5
Services publics	3,0
Énergie	2,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,7



**FNB DESJARDINS IR MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX É.-U. EX CANADA MULTIFACTEURS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRFD)**  
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX-É.-U. EX-CANADA MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

**Répartition géographique**

Japon	26,9
France	15,2
Royaume-Uni	14,3
Allemagne	10,2
Suisse	7,7
Espagne	4,4
Italie	3,7
Pays-Bas	3,4
Danemark	2,8
Hong Kong	2,2
Australie	2,1
Autres pays*	6,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,7

\* Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de l'actif net du FNB.

**Les 25 positions principales** (acheteur)\*  
au 31 décembre 2023

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Novartis	2,2
2. TotalEnergies SE	1,5
3. Hitachi	1,5
4. ABB	1,4
5. Sumitomo Mitsui Financial Group	1,3
6. Compagnie de Saint-Gobain SA	1,3
7. Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	1,3
8. Honda Motor Co.	1,3
9. Roche Holding	1,3
10. Takeda Pharmaceutical Company	1,3
11. Intesa Sanpaolo SPA	1,2
12. Holcim	1,2
13. Toppan	1,2
14. Tesco	1,2
15. UniCredit SPA	1,2
16. E.ON SE	1,2
17. Renesas Electronics Corporation	1,2
18. Mitsubishi Electric Corporation	1,2
19. Eiffage	1,2
20. J Sainsbury PLC	1,2
21. ACS Actividades de Construccion y Servicios SA	1,2
22. Melrose Industries PLC	1,1
23. Crédit Agricole SA	1,1
24. Novo Nordisk A/S, classe B	1,1
25. Smiths Group PLC	1,1
<b>Total</b>	<b>32,0</b>

\* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

**AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS**

Certaines informations contenues dans le présent document (les « informations ») proviennent de MSCI Inc. ou de MSCI ESG Research LLC, ou de leurs sociétés affiliées (« MSCI »), ou de fournisseurs d'informations (ensemble, les « parties MSCI ») et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des signaux ou d'autres indicateurs, et sont protégées par des droits d'auteur. Les informations sont réservées à un usage interne et ne peuvent être reproduites ou diffusées, en tout ou en partie, sans une autorisation écrite préalable. Les informations ne peuvent pas être utilisées en vue d'une offre d'achat ou de vente, d'une promotion ou d'une recommandation à l'égard de titres, d'instruments ou de produits financiers, d'une stratégie de négociation ou un d'indice, ni ne constituer une telle offre d'achat ou de vente, promotion ou recommandation, et ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de rendement futur. Certains fonds peuvent être basés sur des indices MSCI ou liés à de tels indices, et MSCI peut être rémunérée en fonction des actifs sous gestion des fonds ou d'autres mesures. MSCI a établi une barrière d'information entre la recherche sur les indices et certaines informations. Aucune des informations ne peut être utilisée en soi pour déterminer quels titres acheter ou vendre ni quand les acheter ou les vendre. Les informations sont fournies « en l'état », et l'utilisateur assume l'intégralité des risques liés à l'utilisation qu'il peut faire ou permettre de faire des informations. Aucune des parties MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations, et chacune décline expressément toute garantie expresse ou implicite. Aucune des parties MSCI n'est responsable des erreurs ou des omissions liées aux informations contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, particuliers, punitifs, consécutifs ou autres (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de l'éventualité de tels dommages.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com) ; ou
- par courriel en écrivant au [FNInfo@desjardins.com](mailto:FNInfo@desjardins.com) ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins  
2, Complexe Desjardins  
Case postale 9000, succursale Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1H5



# FNB Desjardins IR Marchés émergents trajectoire zéro émission nette (DRME)

(auparavant FNB Desjardins IR Indice Marchés émergents faible en CO<sub>2</sub>)

## ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds (le RADRF) pour le FNB Desjardins IR Marchés émergents trajectoire zéro émission nette (auparavant FNB Desjardins IR Indice Marchés émergents faible en CO<sub>2</sub>) (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DRME.

*Le présent rapport comprend les sections suivantes :*

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

### Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins IR Marchés émergents trajectoire zéro émission nette cherche à procurer une plus-value du capital à long terme et à réduire progressivement les émissions financées du portefeuille tout en gérant le risque actif. À cette fin, il investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres liés à des capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans les marchés émergents tout en s'assurant que tous les émetteurs inclus respectent les normes ESG préétablies.

La stratégie de placement du FNB Desjardins IR Marchés émergents trajectoire zéro émission nette consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille de titres de capitaux propres choisis par le gestionnaire. Les titres qui seront sélectionnés pour le portefeuille du FNB seront des actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation. Le gestionnaire prend également en considération le risque et les occasions liés au carbone en visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de portées 1, 2 et 3 en suivant une trajectoire graduelle et constante en vue d'atteindre un objectif intermédiaire de réduction de 50 % d'ici 2030, ou vers cette date et, ultimement, en vue d'atteindre une cible de zéro émission nette d'ici 2050, ou vers cette date, par rapport à l'année de référence 2020. Afin d'atteindre la cible de zéro émission nette, le FNB réduira ses émissions financées absolues soit en travaillant de concert avec les émetteurs pour réduire son empreinte carbone, soit en augmentant l'allocation à d'autres sociétés comparables dont les émissions sont plus faibles.

### Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de la période n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

## Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	7,25
MSCI Emerging Markets Net Total Return Index	7,21
Écart	0,04
Frais de gestion	-0,35
Autres facteurs divers	0,39

Depuis le 15 septembre 2023, le nouvel objectif du FNB Desjardins IR Marchés émergents trajectoire zéro émission nette est de réaliser des rendements relatifs positifs tout en réduisant progressivement les émissions financées du portefeuille. L'objectif antérieur visait à reproduire le rendement de l'indice de référence. Les commentaires ci-dessous portent uniquement sur les rendements réalisés depuis l'entrée en vigueur du nouvel objectif.

Bien que le quatrième trimestre ait connu un début difficile, la plupart des marchés financiers ont clôturé l'année 2023 avec des résultats qui ont dépassé les attentes. Ce rendement remarquable est attribuable à un regain de confiance sur les marchés, au ralentissement de l'inflation ainsi qu'à une croissance économique mondiale supérieure aux prévisions.

À l'instar du marché boursier international, le FNB a affiché un rendement positif pour la période du 15 septembre au 31 décembre 2023. Un rendement qui, toutefois, est inférieur à celui de son indice du marché.

Sur le plan sectoriel, la sélection de titres dans les secteurs de la santé et des produits industriels a retransché de la valeur. L'absence du titre de l'entreprise Celltrion Inc, exclu en raison d'un bilan ESG insuffisant, a nui au rendement relatif du fonds dans un contexte où ce titre a réalisé des rendements supérieurs à 38 % durant la période.

Le FNB respecte son plan de réduction progressive des émissions carbone. Au 31 décembre, 53 titres étaient exclus en respect du positionnement du Mouvement Desjardins sur le tabac, les armes et le charbon thermique, et 198 titres ne faisaient pas partie de la stratégie en raison d'un mauvais bilan ESG. C'est le cas, par exemple, de l'entreprise PetroChina Co.

Certaines incertitudes persistent à l'aube de la nouvelle année. Les conflits géopolitiques, une inflation persistante et des risques de récession pourraient en effet entraîner de la turbulence sur les différents marchés boursiers.

Tous les émetteurs inclus dans le portefeuille du FNB respectent des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) préétablies. Ces normes ESG préétablies prévoient l'exclusion des sociétés impliquées dans des controverses importantes, la production ou la fabrication de tabac ou la production ou la fabrication d'armes controversées. Ces normes prévoient également l'exclusion des sociétés ayant un score ESG trop faible. Les sociétés dont l'intensité carbone est trop importante sont également exclues.



## FNB DESJARDINS IR MARCHÉS ÉMERGENTS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRME) (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE MARCHÉS ÉMERGENTS FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

### Événements récents

#### Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), DGIA a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par DGIA et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DGIA (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 31 décembre 2023 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère <sup>1,2</sup>	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Marco Bouchard <sup>3</sup>	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Caroline Bineau <sup>2</sup>	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante

<sup>1</sup> Présidente du CEI.

<sup>2</sup> Nommée membre du CEI en date du 22 mars 2017.

<sup>3</sup> Nommé membre du CEI en date du 1<sup>er</sup> mars 2018.

#### Changement de l'objectif de placement et des stratégies de placement

Le 15 septembre 2023, les objectifs et stratégies de placement du FNB ont été modifiés. Le FNB a également changé de nom pour refléter son nouvel objectif de placement. Pour plus de détails sur la modification approuvée, voir la modification No. 2 datée du 15 septembre 2023 au prospectus des FNB daté du 15 mars 2023 disponible sur [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

#### Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1<sup>er</sup> février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

### Opérations entre parties liées

#### Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DGIA est le gestionnaire, le conseiller de placement et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DGIA est inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de

portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DGIA en échange de ses services.

DGIA est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit:

- acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins.
- investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement.
- acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtier apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire doit respecter les politiques et les procédures écrites qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où il s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence d'un membre du même groupe que le gestionnaire et ne doit tenir compte d'aucune considération se rapportant à un membre du même groupe que le gestionnaire, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire sans influence autre que le meilleur intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DGIA a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	31 DÉCEMBRE 2023	31 DÉCEMBRE 2022
	\$	\$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	<b>56 572</b>	74 698

#### Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.



**FNB DESJARDINS IR MARCHÉS ÉMERGENTS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRME)**  
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE MARCHÉS ÉMERGENTS FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour les périodes indiquées.

### Actif net par part<sup>(1)</sup>

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN MARS 2021	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022 \$	31 DÉC. 2021 \$	31 DÉC. 2020* \$
Actif net au début de la période	<b>15,38</b>	18,71	20,00	20,00
<b>Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :</b>				
Revenus	<b>0,54</b>	0,48	0,45	–
Gains (pertes) réalisé(e)s	<b>(1,25)</b>	(0,92)	(0,05)	–
Gains (pertes) non réalisé(e)s	<b>2,16</b>	(2,11)	(1,02)	–
Charges	<b>(0,08)</b>	(0,07)	(0,06)	–
<b>Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation<sup>(2)</sup></b>	<b>1,37</b>	(2,62)	(0,68)	–
<b>Distributions :</b>				
du revenu de placement (excluant les dividendes)	<b>(0,50)</b>	(0,41)	(0,35)	–
des dividendes	–	–	–	–
des gains en capital	–	–	–	–
remboursement de capital	–	(0,11)	(0,04)	–
<b>Distributions totales<sup>(3)</sup></b>	<b>(0,50)</b>	(0,52)	(0,39)	–
<b>Actif net à la fin de la période indiquée</b>	<b>15,99</b>	15,38	18,71	20,00

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.

\* Les capitaux de lancement ont été investis par le gestionnaire le 11 mars 2020.

### Ratios et données supplémentaires

	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	<b>84 731</b>	111 532	121 641	0,00
Nombre de parts en circulation	<b>5 300 000</b>	7 250 000	6 500 000	1,00
Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>	<b>0,40</b>	0,43	0,40	0,00
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	<b>0,40</b>	0,43	0,40	0,00
Ratio des frais d'opération (%) <sup>(2)</sup>	<b>0,17</b>	0,10	0,00	0,00
Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>	<b>51,80</b>	35,29	20,62	0,00
Valeur liquidative par part (\$)	<b>15,99</b>	15,38	18,71	20,00
Cours de clôture (\$)	<b>16,02</b>	15,33	18,81	20,00

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

\* Les capitaux de lancement ont été investis par le gestionnaire le 11 mars 2020.



## FNB DESJARDINS IR MARCHÉS ÉMERGENTS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRME) (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE MARCHÉS ÉMERGENTS FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne de FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DRME	0,35

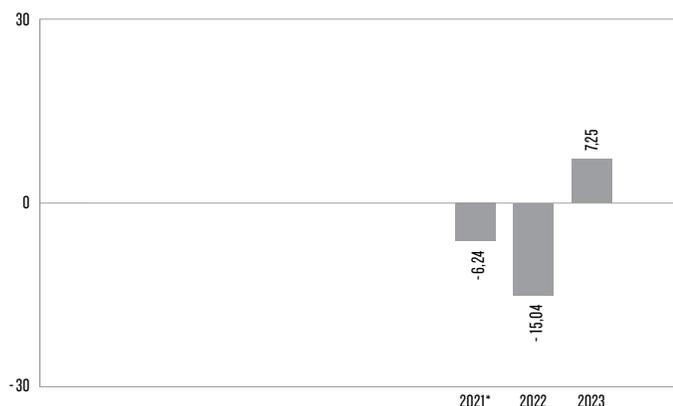
Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

### RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de l'exercice présenté. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

#### Rendements annuels (%)



\* Début des opérations le 12 mars 2021.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

#### Rendements composés annuels (%)

	1 AN	3 ANS	5 ANS	DEPUIS 10 ANS OU DEPUIS SA CRÉATION
Parts	7,25	—	—	- 5,46
Indice précédent*	6,31	—	—	- 5,57
MSCI Emerging Markets Net Total Return Index	7,21	—	—	- 5,46

\* Le 15 septembre 2023, l'indice précédent a été remplacé par l'indice MSCI Emerging Markets Net Total Return. Les rendements de l'ancien indice sont en date du 15 septembre 2023.

### MSCI Emerging Markets Net Total Return Index

L'indice MSCI Emerging Markets Net Total Return est un indice d'actions qui reflète la représentation des sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans les pays des marchés émergents.

Pour plus d'information sur l'indice, référez-vous à la section « Autres renseignements importants ».

### Comparaison par rapport à l'indice

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

#### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	7,25
MSCI Emerging Markets Net Total Return Index	7,21
Écart	0,04
Frais de gestion	- 0,35
Autres facteurs divers	0,39

### SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 31 décembre 2023. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

#### Répartition de la valeur liquidative (%)

au 31 décembre 2023

##### Répartition sectorielle

Technologie	22,5
Services financiers	21,8
Consommation discrétionnaire	12,7
Communications	8,9
Matériaux	7,7
Produits industriels	7,0
Consommation courante	6,0
Énergie	5,1
Soins de santé	3,7
Services publics	2,6
Immobilier	1,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,4

##### Répartition géographique

Inde	16,8
Îles Caïmans	15,7
Taiwan	15,6
Corée du Sud	13,0
Chine	9,8
Brésil	5,9
Arabie saoudite	4,2
Afrique du Sud	2,8
Mexique	2,8
Autres pays*	13,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,4

\* Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de l'actif net du FNB.



**FNB DESJARDINS IR MARCHÉS ÉMERGENTS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRME)**  
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR INDICE MARCHÉS ÉMERGENTS FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

**Les 25 positions principales** (acheteur)\*  
au 31 décembre 2023

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Taiwan Semiconductor Manufacturing Company	6,8
2. Samsung Electronics	4,7
3. Tencent Holdings	3,7
4. Alibaba Group	2,3
5. Reliance Industries	1,6
6. PDD Holdings	1,3
7. ICICI Bank	1,0
8. Infosys	1,0
9. SK Hynix	0,9
10. China Construction Bank, classe H	0,9
11. MediaTek	0,8
12. Meituan, classe B	0,8
13. Vale SA	0,7
14. HDFC Bank	0,7
15. Hon Hai Precision Industry Co.	0,6
16. Banque industrielle et commerciale de Chine, classe H	0,6
17. Bank Central Asia	0,6
18. BYD Company, classe H	0,6
19. Ping An Insurance (Group) Company of China, classe H	0,6
20. Al Rajhi Banking and Investment Corporation	0,6
21. Bank of China	0,6
22. Itaú Unibanco Holding, privilégiées	0,5
23. Tata Consultancy Services	0,5
24. Axis Bank	0,5
25. Baidu, classe A	0,5
<b>Total</b>	<b>33,4</b>

\* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com) ; ou
- par courriel en écrivant au [FNInfo@desjardins.com](mailto:FNInfo@desjardins.com) ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins  
2, Complexe Desjardins  
Case postale 9000, succursale Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1H5

**AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS**

Certaines informations contenues dans le présent document (les « informations ») proviennent de MSCI Inc. ou de MSCI ESG Research LLC, ou de leurs sociétés affiliées (« MSCI »), ou de fournisseurs d'informations (ensemble, les « parties MSCI ») et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des signaux ou d'autres indicateurs, et sont protégées par des droits d'auteur. Les informations sont réservées à un usage interne et ne peuvent être reproduites ou diffusées, en tout ou en partie, sans une autorisation écrite préalable. Les informations ne peuvent pas être utilisées en vue d'une offre d'achat ou de vente, d'une promotion ou d'une recommandation à l'égard de titres, d'instruments ou de produits financiers, d'une stratégie de négociation ou un d'indice, ni ne constituer une telle offre d'achat ou de vente, promotion ou recommandation, et ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de rendement futur. Certains fonds peuvent être basés sur des indices MSCI ou liés à de tels indices, et MSCI peut être rémunérée en fonction des actifs sous gestion des fonds ou d'autres mesures. MSCI a établi une barrière d'information entre la recherche sur les indices et certaines informations. Aucune des informations ne peut être utilisée en soi pour déterminer quels titres acheter ou vendre ni quand les acheter ou les vendre. Les informations sont fournies « en l'état », et l'utilisateur assume l'intégralité des risques liés à l'utilisation qu'il peut faire ou permettre de faire des informations. Aucune des parties MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations, et chacune décline expressément toute garantie expresse ou implicite. Aucune des parties MSCI n'est responsable des erreurs ou des omissions liées aux informations contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, particuliers, punitifs, consécutifs ou autres (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de l'éventualité de tels dommages.



# FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs trajectoire zéro émission nette (DRFE)

(auparavant FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs faible en CO<sub>2</sub>)

## ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds (le RADRF) pour le FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs trajectoire zéro émission nette (auparavant FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs faible en CO<sub>2</sub>) (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DRFE.

*Le présent rapport comprend les sections suivantes :*

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

### Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs trajectoire zéro émission nette cherche à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une approche multifactorielle et à réduire progressivement les émissions financées du portefeuille tout en gérant le risque actif. À cette fin, il investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres liés à des capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans les marchés émergents tout en s'assurant que tous les émetteurs inclus respectent les normes ESG préétablies.

La stratégie de placement du FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs trajectoire zéro émission nette consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille de titres de capitaux propres choisis par le gestionnaire. Les titres qui seront choisis pour le portefeuille du FNB comporteront des caractéristiques d'investissement qui regroupent des facteurs comme l'évaluation, la volatilité, le momentum et la qualité. Le FNB est conçu pour contrôler le risque actif ainsi que l'exposition à des régions géographiques, à des secteurs et à des titres individuels afin d'atténuer le risque relatif lié aux pays, aux secteurs et aux titres individuels. Le gestionnaire prend également en considération le risque et les occasions liés au carbone en visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de portées 1, 2 et 3 en suivant une trajectoire graduelle et constante en vue d'atteindre un objectif intermédiaire de réduction de 50 % d'ici 2030, ou vers cette date et, ultimement, en vue d'atteindre une cible de zéro émission nette d'ici 2050, ou vers cette date, par rapport à l'année de référence 2020. Afin d'atteindre la cible de zéro émission nette, le FNB réduira ses émissions financées absolues soit en travaillant de concert avec les émetteurs pour réduire son empreinte carbone, soit en augmentant l'allocation à d'autres sociétés comparables dont les émissions sont plus faibles.

### Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de l'exercice n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

### Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	11,95
MSCI Emerging Markets Net Total Return Index	7,21
Écart	4,75
Frais de gestion	-0,65
Autres facteurs divers	5,40

Depuis le 15 septembre 2023, le nouvel objectif du FNB Desjardins IR Marchés émergents multifacteurs trajectoire zéro émission nette est de réaliser des rendements relatifs positifs tout en réduisant progressivement les émissions financées du portefeuille. L'objectif antérieur visait à reproduire le rendement de l'indice de référence. Les commentaires ci-dessous portent uniquement sur les rendements réalisés depuis l'entrée en vigueur du nouvel objectif.

Bien que le quatrième trimestre ait connu un début difficile, la plupart des marchés financiers ont clôturé l'année 2023 avec des résultats qui ont dépassé les attentes. Ce rendement remarquable est attribuable à un regain de confiance sur les marchés, au ralentissement de l'inflation ainsi qu'à une croissance économique mondiale supérieure aux prévisions.

À l'instar des marchés boursiers internationaux, le FNB a affiché un rendement positif pour la période du 15 septembre au 31 décembre 2023, surpassant même son indice de marché.

Ce résultat favorable s'explique principalement par une surexposition aux titres axés sur les facteurs faible volatilité et qualité, qui ont généré un bon rendement, principalement sur le marché asiatique.

Sur le plan sectoriel, la sélection des titres dans le secteur de la consommation discrétionnaire, jumelée à la sous-pondération dans ce secteur, a porté fruit. L'entreprise taiwanaise ASUSTeK Computer Inc., notamment, a obtenu d'excellents résultats, ses profits ayant surpassé les attentes du marché.

Le FNB respecte son plan de réduction progressive des émissions financées. Au 31 décembre, 53 titres ont été exclus de la stratégie selon le positionnement du Mouvement Desjardins sur le tabac, les armes et le charbon thermique, et 198 titres ne font pas partie de la stratégie en raison de leur mauvais bilan ESG. À titre d'exemple, la compagnie Meta PetroChina Co a été écartée puisque sa performance ESG a été jugée insuffisante.

Certaines incertitudes persistent à l'aube de la nouvelle année. Les conflits géopolitiques, une inflation persistante et des risques de récession pourraient en effet entraîner de la turbulence sur les différents marchés boursiers.



## FNB DESJARDINS IR MARCHÉS ÉMERGENTS MULTIFACTEURS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRFE) (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR MARCHÉS ÉMERGENTS MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

Tous les émetteurs inclus dans le portefeuille du FNB respectent des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) préétablies. Ces normes ESG préétablies prévoient l'exclusion des sociétés impliquées dans des controverses importantes, la production ou la fabrication de tabac ou la production ou la fabrication d'armes controversées. Ces normes prévoient également l'exclusion des sociétés ayant un score ESG trop faible. Les sociétés dont l'intensité carbone est trop importante sont également exclues.

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

### Événements récents

#### Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), DGIA a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par DGIA et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DGIA (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 31 décembre 2023 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère <sup>1,2</sup>	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Marco Boucharde <sup>3</sup>	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Caroline Bineau <sup>2</sup>	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante

<sup>1</sup> Présidente du CEI.

<sup>2</sup> Nommée membre du CEI en date du 22 mars 2017.

<sup>3</sup> Nommé membre du CEI en date du 1<sup>er</sup> mars 2018.

#### Changement de l'objectif de placement et des stratégies de placement

Le 15 septembre 2023, les objectifs et stratégies de placement du FNB ont été modifiés. Le FNB a également changé de nom pour refléter son nouvel objectif de placement. Pour plus de détails sur la modification approuvée, voir la modification No. 1 datée du 15 septembre 2023 au prospectus des FNB daté du 27 juillet 2023 disponible sur [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

#### Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1<sup>er</sup> février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

### Opérations entre parties liées

#### Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DGIA est le gestionnaire, le conseiller de placement et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DGIA est inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DGIA en échange de ses services.

DGIA est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit:

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins.
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement.
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtier apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire doit respecter les politiques et les procédures écrites qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où il s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence d'un membre du même groupe que le gestionnaire et ne doit tenir compte d'aucune considération se rapportant à un membre du même groupe que le gestionnaire, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire sans influence autre que le meilleur intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DGIA a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	31 DÉCEMBRE 2023	31 DÉCEMBRE 2022
	\$	\$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	<b>103 396</b>	143 628

#### Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.



**FNB DESJARDINS IR MARCHÉS ÉMERGENTS MULTIFACTEURS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRFE)**  
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR MARCHÉS ÉMERGENTS MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour les périodes indiquées.

### Actif net par part<sup>1)</sup>

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN MARS 2019	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022 \$	31 DÉC. 2021 \$	31 DÉC. 2020 \$	31 DÉC. 2019 \$
Actif net au début de la période	<b>18,33</b>	20,61	20,39	19,18	20,00
<b>Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :</b>					
Revenus	<b>0,71</b>	0,69	0,71	0,62	0,64
Gains (pertes) réalisés(e)s	<b>(0,65)</b>	(1,00)	3,88	0,11	(0,54)
Gains (pertes) non réalisés(e)s	<b>2,49</b>	(1,21)	(3,65)	3,33	(0,40)
Charges	<b>(0,22)</b>	(0,16)	(0,21)	(0,13)	(0,12)
<b>Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation<sup>2)</sup></b>	<b>2,33</b>	(1,68)	0,73	3,93	(0,42)
<b>Distributions :</b>					
du revenu de placement (excluant les dividendes)	<b>(0,60)</b>	(0,53)	(1,69)	(3,24)	–
des dividendes	–	–	–	–	–
des gains en capital	–	–	–	–	–
remboursement de capital	–	(0,03)	–	–	(0,40)
<b>Distributions totales<sup>3)</sup></b>	<b>(0,60)</b>	(0,56)	(1,69)	(3,24)	(0,40)
<b>Actif net à la fin de la période indiquée</b>	<b>19,89</b>	18,33	20,61	20,39	19,18

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.

### Ratios et données supplémentaires

	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	<b>96 447</b>	127 399	137 067	132 547	2 878
Nombre de parts en circulation	<b>4 850 000</b>	6 950 000	6 650 000	6 500 000	150 000
Ratio des frais de gestion (%) <sup>1)</sup>	<b>0,75</b>	0,75	0,75	0,74	0,74
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	<b>0,75</b>	0,75	0,75	0,74	0,74
Ratio des frais d'opération (%) <sup>2)</sup>	<b>0,27</b>	0,14	0,19	0,00	0,07
Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>3)</sup>	<b>39,17</b>	45,53	53,87	87,97	83,37
Valeur liquidative par part (\$)	<b>19,89</b>	18,33	20,61	20,39	19,18
Cours de clôture (\$)	<b>19,96</b>	18,31	20,64	20,29	19,38

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.



## FNB DESJARDINS IR MARCHÉS ÉMERGENTS MULTIFACTEURS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRFE) (AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR MARCHÉS ÉMERGENTS MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne de FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DRFE	0,65

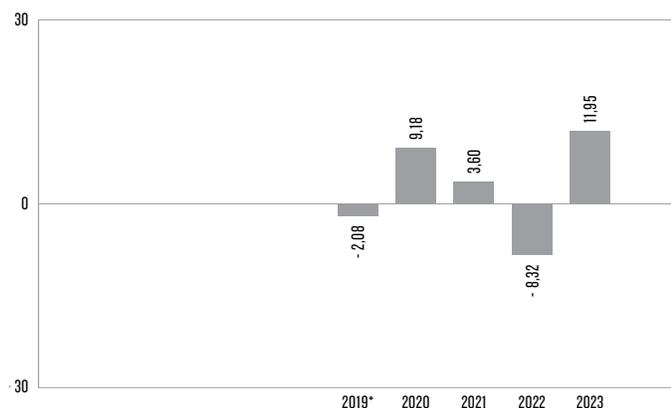
Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

### RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de l'exercice présenté. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

#### Rendements annuels (%)



\* Début des opérations le 7 mars 2019.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

#### Rendements composés annuels (%)

	1 AN	3 ANS	5 ANS	DEPUIS 10 ANS OU DEPUIS SA CRÉATION
Parts	11,95	2,07	–	2,69
Indice précédent*	10,14	2,50	–	3,65
MSCI Emerging Markets Net Total Return Index	7,21	-4,00	–	1,51

\* Le 15 septembre 2023, l'indice précédent a été remplacé par l'indice MSCI Emerging Markets Net Total Return. Les rendements de l'ancien indice sont en date du 15 septembre 2023.

### MSCI Emerging Markets Net Total Return Index

L'indice MSCI Emerging Markets Net Total Return est un indice d'actions qui reflète la représentation des sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans les pays des marchés émergents.

Pour plus d'information sur l'indice, référez-vous à la section « Autres renseignements importants ».

### Comparaison par rapport à l'indice

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

#### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	11,95
MSCI Emerging Markets Net Total Return Index	7,21
Écart	4,75
Frais de gestion	-0,65
Autres facteurs divers	5,40

### SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 31 décembre 2023. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

#### Répartition de la valeur liquidative (%)

au 31 décembre 2023

##### Répartition sectorielle

Services financiers	23,3
Technologie	23,0
Consommation discrétionnaire	11,2
Produits industriels	9,3
Communications	7,9
Consommation courante	6,9
Matériaux	6,5
Énergie	4,0
Services publics	3,3
Soins de santé	2,3
Immobilier	2,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,3



**FNB DESJARDINS IR MARCHÉS ÉMERGENTS MULTIFACTEURS TRAJECTOIRE ZÉRO ÉMISSION NETTE (DRFE)**  
(AUPARAVANT FNB DESJARDINS IR MARCHÉS ÉMERGENTS MULTIFACTEURS FAIBLE EN CO<sub>2</sub>)

**Répartition géographique**

Taiwan	21,3
Corée du Sud	17,5
Chine	14,7
Inde	11,5
Îles Caïmans	7,1
Hong Kong	5,5
Mexique	3,1
Brésil	3,0
Chili	2,7
Malaisie	2,7
Grèce	2,5
Autres pays*	8,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,3

\* Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de l'actif net du FNB.

**Les 25 positions principales** (acheteur)\*

au 31 décembre 2023

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Taiwan Semiconductor Manufacturing Company	5,7
2. Samsung Electronics	3,6
3. Tencent Holdings	2,7
4. China Construction Bank Corporation	1,8
5. Hon Hai Precision Industry Co.	1,5
6. Petroleo Brasileiro SA, privilégiées	1,4
7. Alibaba Group	1,4
8. Axis Bank	1,4
9. POSCO	1,3
10. ASUSTeK Computer	1,3
11. Cemex, SAB de CV	1,3
12. Lenovo	1,2
13. Bajaj Auto	1,2
14. Vipshop Holdings, C.A.A.E.	1,2
15. Colgate-Palmolive (Inde)	1,2
16. Innolux Corporation	1,1
17. Fibra Uno Administracion SA de CV	1,1
18. China Petroleum & Chemical Corporation, classe H	1,1
19. SK Square Co.,	1,1
20. China CITIC Bank Corporation, classe H	1,1
21. Bank of Communications, Cl. A	1,0
22. Woori Financial Group	1,0
23. Doosan Bobcat	1,0
24. Hyundai Motor Company, privilégiées	1,0
25. Piraeus Financial Holdings SA	1,0
<b>Total</b>	<b>38,7</b>

\* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

**AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS**

Certaines informations contenues dans le présent document (les « informations ») proviennent de MSCI Inc. ou de MSCI ESG Research LLC, ou de leurs sociétés affiliées (« MSCI »), ou de fournisseurs d'informations (ensemble, les « parties MSCI ») et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des signaux ou d'autres indicateurs, et sont protégées par des droits d'auteur. Les informations sont réservées à un usage interne et ne peuvent être reproduites ou diffusées, en tout ou en partie, sans une autorisation écrite préalable. Les informations ne peuvent pas être utilisées en vue d'une offre d'achat ou de vente, d'une promotion ou d'une recommandation à l'égard de titres, d'instruments ou de produits financiers, d'une stratégie de négociation ou un d'indice, ni ne constituer une telle offre d'achat ou de vente, promotion ou recommandation, et ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de rendement futur. Certains fonds peuvent être basés sur des indices MSCI ou liés à de tels indices, et MSCI peut être rémunérée en fonction des actifs sous gestion des fonds ou d'autres mesures. MSCI a établi une barrière d'information entre la recherche sur les indices et certaines informations. Aucune des informations ne peut être utilisée en soi pour déterminer quels titres acheter ou vendre ni quand les acheter ou les vendre. Les informations sont fournies « en l'état », et l'utilisateur assume l'intégralité des risques liés à l'utilisation qu'il peut faire ou permettre de faire des informations. Aucune des parties MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations, et chacune décline expressément toute garantie expresse ou implicite. Aucune des parties MSCI n'est responsable des erreurs ou des omissions liées aux informations contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, particuliers, punitifs, consécutifs ou autres (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de l'éventualité de tels dommages.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com) ; ou
- par courriel en écrivant au [FNInfo@desjardins.com](mailto:FNInfo@desjardins.com) ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins  
2, Complexe Desjardins  
Case postale 9000, succursale Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1H5



## FNB Desjardins IR Mondial multifacteurs sans réserves de combustibles fossiles (DRFG)

### ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds (le RADRF) pour le FNB Desjardins IR Mondial multifacteurs sans réserves de combustibles fossiles (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DRFG.

*Le présent rapport comprend les sections suivantes :*

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

### Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins IR Mondial multifacteurs sans réserves de combustibles fossiles cherche à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une approche multifactorielle tout en gérant le risque actif. À cette fin, il investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres liés à des capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans les marchés mondiaux tout en obtenant une réduction importante de l'exposition au risque de blocage des actifs de carbone et en s'assurant que tous les émetteurs inclus respectent les normes ESG préétablies.

La stratégie de placement du FNB Desjardins IR Mondial multifacteurs sans réserves de combustibles fossiles consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille de titres de capitaux propres choisis par le gestionnaire. Les titres qui seront choisis pour le portefeuille du FNB comporteront des caractéristiques d'investissement qui regroupent des facteurs comme l'évaluation, la volatilité, le momentum et la qualité. Le FNB sera conçu pour contrôler le risque actif ainsi que l'exposition à des régions géographiques, à des secteurs et à des titres individuels afin d'atténuer le risque relatif lié aux pays, aux secteurs et aux titres individuels tout en réduisant considérablement l'exposition au risque de blocage des actifs de carbone associée au portefeuille en excluant les sociétés (i) qui ont des réserves de combustibles fossiles, (ii) qui sont classées dans le secteur d'activité de l'énergie (combustibles fossiles), (iii) qui tirent une partie importante de leurs revenus des combustibles fossiles (notamment le charbon, le pétrole et le gaz) et (iv) pour qui le charbon thermique représente une partie importante de leur mélange de carburants destinés à la production d'électricité, et en s'assurant que tous les émetteurs inclus respectent les normes ESG préétablies.

### Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de l'exercice n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

### Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	11,81
MSCI ACWI Net Total Return Index	19,28
Écart	-7,48
Frais de gestion	-0,50
Autres facteurs divers	-6,98

Depuis le 15 septembre 2023, le nouvel objectif du FNB Desjardins IR Mondial multifacteurs sans réserves de combustibles fossiles est de réaliser des rendements relatifs positifs tout en excluant les entreprises propriétaires de réserves de combustibles fossiles. L'objectif antérieur visait à reproduire le rendement de l'indice de référence. Les commentaires ci-dessous portent uniquement sur les rendements réalisés depuis l'entrée en vigueur du nouvel objectif.

Bien que le quatrième trimestre ait connu un début difficile, la plupart des marchés financiers ont clôturé l'année 2023 avec des résultats qui ont dépassé les attentes. Ce rendement remarquable est attribuable à un regain de confiance sur les marchés, au ralentissement de l'inflation ainsi qu'à une croissance économique mondiale supérieure aux prévisions.

À l'instar des marchés boursiers internationaux, le FNB a affiché un rendement positif pour la période du 15 septembre au 31 décembre 2023, surpassant même son indice du marché.

Ce résultat favorable s'explique principalement par une surexposition aux titres axés sur le facteur momentum, qui a permis la réalisation de gains intéressants tout au long de la période.

Sur le plan sectoriel, l'absence de titres du secteur de l'énergie a été bénéfique pour le portefeuille, puisqu'il s'agit du secteur qui a connu les pertes les plus importantes durant la période. Par ailleurs, la sélection des titres dans le secteur de la consommation discrétionnaire a été avantageuse. À titre d'exemple, la sous-pondération du titre de Tesla dans le portefeuille a été bénéfique puisque ce dernier a perdu plus de 10 % de sa valeur en raison des prévisions de vente décevantes aux yeux des investisseurs pour le 3<sup>e</sup> trimestre.

Au 31 décembre, 288 titres étaient exclus de la stratégie compte tenu de leurs liens avec les énergies fossiles, et 212 titres étaient écartés sur la base d'un bilan ESG insuffisant.

Certaines incertitudes persistent à l'aube de la nouvelle année. Les conflits géopolitiques, une inflation persistante et des risques de récession pourraient en effet entraîner de la turbulence sur les différents marchés boursiers.



Tous les émetteurs inclus dans le portefeuille du FNB respectent des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) préétablies. Les normes ESG préétablies prévoient l'exclusion des sociétés impliquées dans des controverses importantes, la production ou la fabrication de tabac ou la production ou la fabrication d'armes controversées. Ces normes prévoient également l'exclusion des sociétés ayant un score ESG trop faible. Les sociétés qui détiennent des réserves de combustibles fossiles, qui font partie du secteur de l'énergie (combustibles fossiles), qui tirent une partie importante de leurs produits des combustibles fossiles et pour qui le charbon thermique représente une partie importante de leur mélange de carburants destinés à la production d'électricité sont également exclues.

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

## Événements récents

### Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), DGIA a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par DGIA et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DGIA (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 31 décembre 2023 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère <sup>1,2</sup>	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Marco Bouchard <sup>3</sup>	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Caroline Bineau <sup>2</sup>	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante

<sup>1</sup> Présidente du CEI.

<sup>2</sup> Nommée membre du CEI en date du 22 mars 2017.

<sup>3</sup> Nommé membre du CEI en date du 1<sup>er</sup> mars 2018.

### Changement de l'objectif de placement et des stratégies de placement

Le 15 septembre 2023, les objectifs et stratégies de placement du FNB ont été modifiés. Pour plus de détails sur la modification approuvée, voir la modification No. 1 datée du 15 septembre 2023 au prospectus des FNB daté du 27 juillet 2023 disponible sur [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

### Baisse des frais de gestion

Le 15 septembre 2023, le gestionnaire a réduit les frais de gestion du FNB de 0,60 % à 0,50 %.

### Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1<sup>er</sup> février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

## Opérations entre parties liées

### Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DGIA est le gestionnaire, le conseiller de placement et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DGIA est inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DGIA en échange de ses services.

DGIA est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit:

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins.
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement.
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtier apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire doit respecter les politiques et les procédures écrites qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où il s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence d'un membre du même groupe que le gestionnaire et ne doit tenir compte d'aucune considération se rapportant à un membre du même groupe que le gestionnaire, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire sans influence autre que le meilleur intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DGIA a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	31 DÉCEMBRE 2023 \$	31 DÉCEMBRE 2022 \$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	8 008	10 730

### Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.



## FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour les périodes indiquées.

### Actif net par part<sup>1)</sup>

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN MARS 2019	31 DÉC. 2023 \$	31 DÉC. 2022 \$	31 DÉC. 2021 \$	31 DÉC. 2020 \$	31 DÉC. 2019 \$
Actif net au début de la période	<b>22,86</b>	26,34	22,64	21,39	20,00
<b>Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :</b>					
Revenus	<b>0,52</b>	0,55	0,54	0,48	0,43
Gains (pertes) réalisé(e)s	<b>0,65</b>	(0,36)	2,45	1,11	0,14
Gains (pertes) non réalisé(e)s	<b>1,66</b>	(2,76)	1,45	2,83	1,30
Charges	<b>(0,15)</b>	(0,16)	(0,16)	(0,13)	(0,12)
<b>Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation<sup>2)</sup></b>	<b>2,68</b>	(2,73)	4,28	4,29	1,75
<b>Distributions :</b>					
du revenu de placement (excluant les dividendes)	<b>(0,36)</b>	(0,37)	(0,33)	(0,32)	(0,29)
des dividendes	<b>(0,02)</b>	(0,02)	(0,02)	(0,01)	(0,02)
des gains en capital	<b>(0,47)</b>	—	(0,98)	(0,24)	(0,09)
remboursement de capital	—	—	—	—	(1,36)
<b>Distributions totales<sup>3)</sup></b>	<b>(0,85)</b>	(0,39)	(1,33)	(0,57)	(1,76)
<b>Actif net à la fin de la période indiquée</b>	<b>25,16</b>	22,86	26,34	22,64	21,39

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB.

### Ratios et données supplémentaires

	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	<b>15 094</b>	13 713	11 853	10 190	4 278
Nombre de parts en circulation	<b>600 000</b>	600 000	450 000	450 000	200 000
Ratio des frais de gestion (%) <sup>1)</sup>	<b>0,62</b>	0,71	0,68	0,68	0,69
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	<b>0,62</b>	0,71	0,68	0,68	0,69
Ratio des frais d'opération (%) <sup>2)</sup>	<b>0,14</b>	0,03	0,04	0,02	0,02
Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>3)</sup>	<b>87,87</b>	43,09	77,95	49,26	52,35
Valeur liquidative par part (\$)	<b>25,16</b>	22,86	26,34	22,64	21,39
Cours de clôture (\$)	<b>25,23</b>	22,86	26,30	22,65	21,38

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.



# FNB DESJARDINS IR MONDIAL MULTIFACTEURS SANS RÉSERVES DE COMBUSTIBLES FOSSILES (DRFG)

## Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne de FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DRFG	0,50

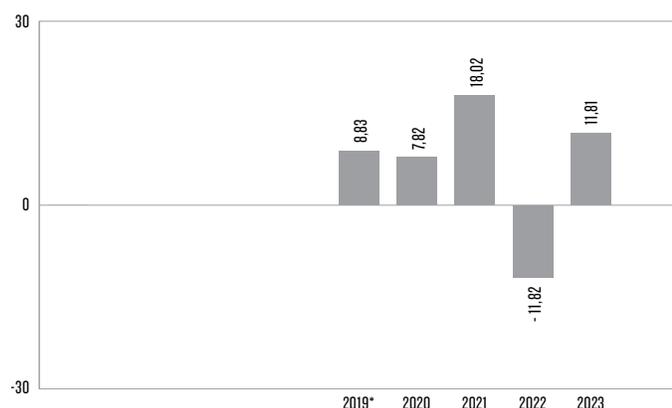
Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

## RENDEMENT PASSÉ

Le graphique suivant présente le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de l'exercice présenté. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

### Rendements annuels (%)



\* Début des opérations le 7 mars 2019.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, le graphique à barres ci-dessus indiquera, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustrera l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

### Rendements composés annuels (%)

	1 AN	3 ANS	5 ANS	DEPUIS 10 ANS OU DEPUIS SA CRÉATION
Parts	11,81	5,18	—	6,67
Indice précédent*	7,39	4,30	—	6,45
MSCI ACWI Net Total Return Index	19,28	6,95	—	9,47

\* Le 15 septembre 2023, l'indice précédent a été remplacé par l'indice MSCI ACWI Net Total Return. Les rendements de l'ancien indice sont en date du 15 septembre 2023.

## MSCI ACWI Net Total Return Index

L'indice MSCI ACWI Net Total Return est un indice d'actions qui reflète la représentation des sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans les pays des marchés développés et des marchés émergents.

Pour plus d'information sur l'indice, référez-vous à la section « Autres renseignements importants ».

## Comparaison par rapport à l'indice

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
Parts	11,81
MSCI ACWI Net Total Return Index	19,28
Écart	-7,48
Frais de gestion	-0,50
Autres facteurs divers	-6,98

## SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 31 décembre 2023. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

### Répartition de la valeur liquidative (%)

au 31 décembre 2023

#### Répartition sectorielle

Services financiers	20,1
Technologie	17,7
Produits industriels	13,0
Communications	11,2
Soins de santé	10,6
Consommation discrétionnaire	10,5
Matériaux	6,3
Consommation courante	5,3
Immobilier	4,4
Services publics	0,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,5

#### Répartition géographique

États-Unis	54,0
Japon	6,6
France	4,9
Chine	4,9
Royaume-Uni	4,4
Allemagne	4,4
Hong Kong	2,2
Autres pays*	18,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,5

\* Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de l'actif net du FNB.



## FNB DESJARDINS IR MONDIAL MULTIFACTEURS SANS RÉSERVES DE COMBUSTIBLES FOSSILES (DRFG)

### Les 25 positions principales (acheteur)\* au 31 décembre 2023

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Apple	3,5
2. Microsoft	3,0
3. Broadcom	1,3
4. Comcast, classe A	1,2
5. Builders FirstSource	1,2
6. General Electric	1,2
7. AT&T	1,2
8. PulteGroup	1,1
9. Amazon.com	1,1
10. Global Payments	1,1
11. Viatris	1,1
12. Fidelity National Information Services	1,1
13. Bayerische Motoren Werke (BMW)	1,1
14. Vivendi SA	1,1
15. DuPont de Nemours	1,1
16. The Kraft Heinz Company	1,1
17. Melrose Industries PLC	1,1
18. Heidelberg Materials AG	1,1
19. Liberty Global	1,1
20. Alphabet, classe C	1,1
21. ArcelorMittal SA	1,0
22. Henderson Land Development Company Limited	1,0
23. abrdn PLC	1,0
24. Synopsys	1,0
25. SK Square Co.	1,0
<b>Total</b>	<b>31,9</b>

\* Il n'y a aucune position vendeur dans ce FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com) ; ou
- par courriel en écrivant au [FNInfo@desjardins.com](mailto:FNInfo@desjardins.com) ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins  
2, Complexe Desjardins  
Case postale 9000, succursale Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1H5

### AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Certaines informations contenues dans le présent document (les « informations ») proviennent de MSCI Inc. ou de MSCI ESG Research LLC, ou de leurs sociétés affiliées (« MSCI »), ou de fournisseurs d'informations (ensemble, les « parties MSCI ») et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des signaux ou d'autres indicateurs, et sont protégées par des droits d'auteur. Les informations sont réservées à un usage interne et ne peuvent être reproduites ou diffusées, en tout ou en partie, sans une autorisation écrite préalable. Les informations ne peuvent pas être utilisées en vue d'une offre d'achat ou de vente, d'une promotion ou d'une recommandation à l'égard de titres, d'instruments ou de produits financiers, d'une stratégie de négociation ou un d'indice, ni ne constituer une telle offre d'achat ou de vente, promotion ou recommandation, et ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de rendement futur. Certains fonds peuvent être basés sur des indices MSCI ou liés à de tels indices, et MSCI peut être rémunérée en fonction des actifs sous gestion des fonds ou d'autres mesures. MSCI a établi une barrière d'information entre la recherche sur les indices et certaines informations. Aucune des informations ne peut être utilisée en soi pour déterminer quels titres acheter ou vendre ni quand les acheter ou les vendre. Les informations sont fournies « en l'état », et l'utilisateur assume l'intégralité des risques liés à l'utilisation qu'il peut faire ou permettre de faire des informations. Aucune des parties MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations, et chacune décline expressément toute garantie expresse ou implicite. Aucune des parties MSCI n'est responsable des erreurs ou des omissions liées aux informations contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, particuliers, punitifs, consécutifs ou autres (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de l'éventualité de tels dommages.



## FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres (DANC)

### ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds (le RADRF) pour le FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DANC.

Le présent rapport comprend les sections suivantes :

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

### Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres a pour objectif de réaliser des rendements positifs dans des conditions de marchés boursiers favorables ou défavorables. Le FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres est diversifié parmi plusieurs paires d'émetteurs corrélés faisant généralement partie du même secteur d'activité qui neutralisent la valeur marchande nette des positions acheteur et vendeur, ce qui a pour effet de réduire les biais sectoriels et l'exposition au marché. Le FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres investit principalement, directement ou indirectement, dans des positions acheteur et vendeur sur des titres de capitaux propres d'émetteurs situés au Canada et ailleurs dans le monde, des bons du Trésor, des instruments du marché monétaire et d'autres titres de créance à court terme équivalents.

La stratégie de placement du FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres vise à limiter la volatilité des rendements et à présenter une faible corrélation par rapport aux catégories d'actifs traditionnelles. Pour atteindre les objectifs de placement du FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres, le gestionnaire sélectionne un ensemble diversifié de paires d'émetteurs corrélés (y compris d'autres FNB) faisant généralement partie du même secteur d'activité, et il prend une position acheteur sur l'émetteur qui, d'après lui, est le plus susceptible d'obtenir de bons résultats et une position vendeur sur l'émetteur qui, d'après lui, est le moins susceptible d'obtenir de bons résultats. La taille cible de chacune des paires représente entre 1 % et 5 % de la valeur liquidative du FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres. Il est prévu que le FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres investira dans des positions acheteur et des positions vendeur sur un portefeuille diversifié d'émetteurs nord-américains cotés en bourse, sous réserve d'une limite maximale de 25 % de la valeur liquidative, déterminée au moment du placement, dans des émetteurs internationaux et des émetteurs de marchés émergents.

### Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de l'exercice n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

### Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
<b>PARTS EN \$ CA</b>	
Parts	3,14
FTSE Canada 91 Day T-Bill	4,71
Écart	-1,57
Frais de gestion	-1,00
Autres facteurs divers	-0,57

### PARTS COUVERTES EN \$ US

Parts	3,68
FTSE 3 Month US T Bill Index	5,26
Écart	-1,58
Frais de gestion	-1,00
Autres facteurs divers	-0,58

Pour l'année 2023, le FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres a affiché un rendement total de 3,14 %, soit un rendement comparable à celui de l'indice de référence (indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada), qui a été de 4,71 % pour la même période. Le choix des paires a, d'une part, ajouté 3,80 % provenant du rendement du collatéral après les frais de gestion et le réinvestissement des dividendes a, d'autre part, retranché 0,66 % au rendement total.

L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de marché s'explique principalement par les frais de gestion ainsi que par divers facteurs, tels que le rendement en deçà des attentes des positions acheteur/vendeur. La plupart des paires de positions s'inscrivaient dans la stratégie fondamentale d'investissement du FNB, qui représente le facteur clé dans la sélection des titres. Peu d'occasions d'arbitrage et de retour à la moyenne se sont présentées. Sur le plan du rendement sectoriel, les paires dans les secteurs de la technologie, des produits industriels et de l'immobilier ont été les principales sources d'alpha, tandis que les paires dans les secteurs des matériaux, des services financiers et de l'énergie ont nuï au rendement du FNB.

Pour l'ensemble de l'année 2023, la moyenne de l'utilisation du capital a été de 28,3 % et le bêta moyen a été de 0,00. Le FNB a affiché un rendement positif durant 57 % des jours de l'année. En contrepartie, seulement 42 % des paires ont enregistré un rendement positif, occasionnant un rendement inférieur à l'historique du FNB.



**Contexte de marché pour 2023 et perspectives pour l'année 2024**

Les marchés boursiers canadiens et américains ont conclu l'année 2023 en forte hausse avec un rendement trimestriel total de 8,1 % pour le S&P/TSX et de 11,7 % pour le S&P 500. Ces mêmes indices ont ainsi terminé l'année en affichant respectivement des gains de 11,8 % et de 26,3 % par rapport à leur valeur au 31 décembre 2022.

Compte tenu des dernières statistiques qui confirment que l'inflation est en perte de vitesse et des taux de chômage qui n'augmentent pas de manière significative, on observe une évolution notable du consensus à l'égard de la conjoncture économique. Le scénario d'un atterrissage en douceur de l'économie devient le plus probable. La préséance de ce scénario est notamment renforcée par le fait que les investisseurs sont d'avis que les banques centrales ont entrepris d'orchestrer un tel atterrissage en douceur, puisqu'elles ont indiqué leur intention de mettre leur processus de hausse de taux directeurs sur pause le temps d'en mesurer l'effet sur l'économie jusqu'à maintenant. La Réserve fédérale américaine a même laissé entendre qu'elle pourrait revoir les taux à la baisse à trois reprises en 2024. Il faut toutefois garder à l'esprit que l'endettement des consommateurs demeure très important, surtout au Canada, et que l'économie pourrait s'étioler sous le poids des taux d'intérêt élevés. Autrement dit, bien que les signes sont encourageants, des turbulences pourraient encore survenir et changer la donne.

Malgré le contexte d'incertitude qui subsiste, les investisseurs adoptent des positions qui s'appuient sur les tendances haussières du marché, soutenues par le scénario d'atterrissage en douceur de l'économie tout en considérant que les pressions inflationnistes et les problèmes d'approvisionnement se résorbent graduellement pour les entreprises. Ainsi, les évaluations des entreprises canadiennes ont augmenté de près de 10 % au cours du quatrième trimestre, alors qu'elles étaient demeurées relativement stables depuis le début de l'année. Ces évaluations demeurent toutefois inférieures à la moyenne des dernières années en raison des taux d'intérêt élevés, des perspectives économiques plus difficiles et des craintes liées à l'endettement des consommateurs canadiens, le plus élevé parmi les pays du G7. Selon le consensus Bloomberg, l'indice S&P/TSX se négociait à 15,1x le bénéfice des entreprises à la fin du quatrième trimestre. Aux États-Unis, après un repli au trimestre précédent, les évaluations des entreprises ont augmenté de près de 15 % dans la foulée de la baisse des taux d'intérêt. Les titres de l'indice S&P 500 se négociaient à 22,0x le bénéfice des entreprises au 31 décembre 2023, comparativement à 19,5x trois mois tôt. Quant aux bénéfices par action, les analystes s'entendent pour une croissance soutenue en 2024, de l'ordre de 9,9 % dans le cas des entreprises canadiennes et de 12,2 % pour leurs homologues américaines.

**Certains enjeux à surveiller pour les marchés en 2024**

Les banques centrales laissent entendre que le cycle de hausses des taux d'intérêt tire à sa fin. Il reste à voir à quel moment les premières baisses entreront en vigueur et si la tendance à la baisse de l'inflation se maintiendra.

Jusqu'à ce jour, l'économie demeure vigoureuse et plus résiliente que prévu. Toutefois, tant les entreprises que les consommateurs doivent toujours composer avec des taux d'intérêt élevés à plus ou moins long terme. C'est notamment le cas des Canadiens, déjà lourdement endettés, ce qui pourrait donner lieu à certaines perturbations.

Sur le plan de l'emploi, on observe toujours des licenciements par des entreprises de secteurs comme les technologies, la consommation discrétionnaire, les services financiers et les télécommunications. Ils sont toutefois de moins en moins nombreux et de moindre importance.

Comme les frais financiers et les coûts d'exploitation des entreprises évoluent, les analystes pourraient revoir à la baisse ou à la hausse les valorisations des sociétés et les prévisions de bénéfice par action, ce qui constitue un facteur déterminant pour les marchés boursiers.

Les investisseurs sont toujours à l'affût de ce qui se passe en Chine et des possibles retombées pour l'économie mondiale. L'économie chinoise tarde à reprendre de la vigueur alors que le gouvernement déploie un ensemble de mesures pour stimuler à la fois l'activité économique et la consommation.

**Autres facteurs concernant le FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers neutres**

Le FNB peut utiliser l'effet de levier. L'effet de levier peut être créé au moyen de l'utilisation d'emprunts de fonds, de ventes à découvert et de dérivés. Le FNB peut faire des emprunts de fonds jusqu'à concurrence de 50 % de sa valeur liquidative et vendre à découvert des titres. La valeur marchande de tous les titres vendus à découvert étant limitée à 50 % de sa valeur liquidative également. L'utilisation combinée par le FNB de ventes à découvert et d'emprunts de fonds est assujettie à une limite globale correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Le FNB ne prévoit pas actuellement de faire des emprunts de fonds, mais il pourrait le faire dans l'avenir.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut utiliser l'effet de levier. L'effet de levier peut être créé au moyen de l'utilisation d'emprunts de fonds, de ventes à découvert et de dérivés. Le FNB peut faire des emprunts de fonds jusqu'à concurrence de 50 % de sa valeur liquidative et vendre à découvert des titres. La valeur marchande de tous les titres vendus à découvert étant limitée à 50 % de sa valeur liquidative également. L'utilisation combinée par le FNB de ventes à découvert et d'emprunts de fonds est assujettie à une limite globale correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Le FNB ne prévoit pas actuellement de faire des emprunts de fonds, mais il pourrait le faire dans l'avenir.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

**Événements récents**

**Comité d'examen indépendant**

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), DGIA a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par DGIA et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DGIA (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 31 décembre 2023 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère <sup>1,2</sup>	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Marco Bouchard <sup>3</sup>	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Caroline Bineau <sup>2</sup>	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante

<sup>1</sup> Présidente du CEI.

<sup>2</sup> Nommée membre du CEI en date du 22 mars 2017.

<sup>3</sup> Nommé membre du CEI en date du 1<sup>er</sup> mars 2018.



## FNB DESJARDINS ALT LONG/COURT MARCHÉS BOURSIERS NEUTRES (DANC)

### Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1<sup>er</sup> février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

### Opérations entre parties liées

#### Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DGIA est le gestionnaire, le conseiller de placement et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DGIA est inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DGIA en échange de ses services.

DGIA est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit:

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins.
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement.
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtier apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire doit respecter les politiques et les procédures écrites qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où il s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence d'un membre du même groupe que le gestionnaire et ne doit tenir compte d'aucune considération se rapportant à un membre du même groupe que le gestionnaire, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire sans influence autre que le meilleur intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DGIA a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	31 DÉCEMBRE 2023 \$	31 DÉCEMBRE 2022 \$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	884 071	1 022 559

#### Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour les périodes indiquées.

### Actif net par part<sup>(1)</sup>

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN JANVIER 2019	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>PARTS EN \$ CA</b>					
Actif net au début de la période	21,56	21,52	21,48	20,76	20,00
<b>Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :</b>					
Revenus	1,16	0,03	0,13	0,20	0,42
Gains (pertes) réalisé(e)s	0,07	(0,01)	0,14	0,93	0,42
Gains (pertes) non réalisé(e)s	(0,14)	0,01	0,01	0,12	0,24
Charges	(0,47)	(0,03)	(0,40)	(0,40)	(0,47)
<b>Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation<sup>(2)</sup></b>	<b>0,62</b>	<b>–</b>	<b>(0,12)</b>	<b>0,85</b>	<b>0,61</b>
<b>Distributions :</b>					
du revenu de placement (excluant les dividendes)	(0,52)	–	–	–	(0,17)
des dividendes	–	–	–	–	–
des gains en capital	–	–	–	(0,34)	(0,19)
remboursement de capital	–	(0,04)	(0,04)	–	–
<b>Distributions totales<sup>(3)</sup></b>	<b>(0,52)</b>	<b>(0,04)</b>	<b>(0,04)</b>	<b>(0,34)</b>	<b>(0,36)</b>
<b>Actif net à la fin de la période indiquée</b>	<b>21,71</b>	<b>21,56</b>	<b>21,52</b>	<b>21,48</b>	<b>20,76</b>



## FNB DESJARDINS ALT LONG/COURT MARCHÉS BOURSIERS NEUTRES (DANC)

### Actif net par part<sup>(1)</sup>

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN OCTOBRE 2022	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022*
	\$	\$
<b>PARTS COUVERTES EN \$ US</b>		
Actif net au début de la période – en CAD	27,57	27,57
Actif net au début de la période – en USD	20,35	20,00
<b>Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :</b>		
Revenus	0,64	0,27
Gains (pertes) réalisés(e)s	0,04	0,29
Gains (pertes) non réalisés(e)s	(0,11)	(0,09)
Charges	(0,59)	(0,14)
<b>Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation<sup>(2)</sup></b>	<b>(0,02)</b>	<b>0,33</b>
<b>Distributions :</b>		
du revenu de placement (excluant les dividendes)	(0,75)	–
des dividendes	–	–
des gains en capital	–	–
remboursement de capital	–	(0,01)
<b>Distributions totales<sup>(3)</sup></b>	<b>(0,75)</b>	<b>(0,01)</b>
<b>Actif net à la fin de la période indiquée – en CAD</b>	<b>27,32</b>	<b>27,57</b>
<b>Actif net à la fin de la période indiquée – en USD</b>	<b>20,72</b>	<b>20,35</b>

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB. Les distributions sur les parts couvertes en \$ US ont été payées en USD.

\* Les capitaux de lancement ont été investis par le gestionnaire le 30 août 2022.

### Ratios et données supplémentaires

PARTS EN \$ CA	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022	31 DÉC. 2021	31 DÉC. 2020	31 DÉC. 2019
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	422 297	544 467	887 764	213 730	152 602
Nombre de parts en circulation	19 450 000	25 250 000	41 250 000	9 950 000	7 350 000
Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>	1,13	1,16	1,14	1,15	1,14
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	1,13	1,16	1,14	1,15	1,14
Ratio des frais d'opération (%) <sup>(2)</sup>	0,34	0,31	0,30	0,30	0,33
Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>	1 213,01	384,19	1 646,05	488,65	151,93
Valeur liquidative par part (\$)	21,71	21,56	21,52	21,48	20,76
Cours de clôture (\$)	21,69	21,56	21,53	21,52	20,78

### Ratios et données supplémentaires

PARTS COUVERTES EN \$ US	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	5 464	8 272
Nombre de parts en circulation	200 000	300 000
Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>	1,11	1,17
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	1,11	1,17
Ratio des frais d'opération (%) <sup>(2)</sup>	0,34	0,31
Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>	1 213,01	384,19
Valeur liquidative par part (\$) – en CAD	27,32	27,57
Valeur liquidative par part (\$) – en USD	20,72	20,35
Cours de clôture (\$) – USD	20,72	20,35

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

\* Les capitaux de lancement ont été investis par le gestionnaire le 30 août 2022.



### Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne du FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DANC	1,00
DANC.U	1,00

Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

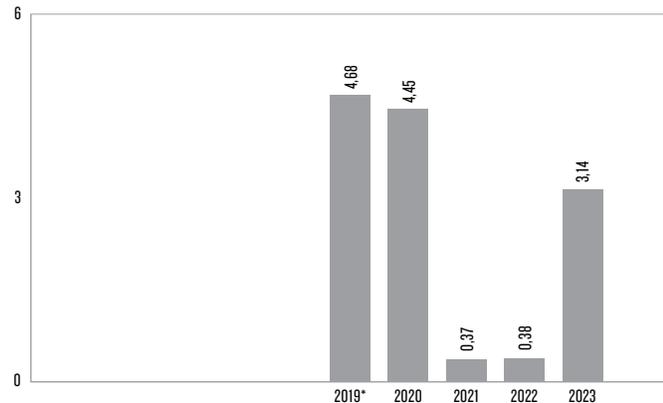
Ces frais de gestion perçus par DGIA sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

### RENDEMENT PASSÉ

Les graphiques suivants présentent le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de l'exercice présenté. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

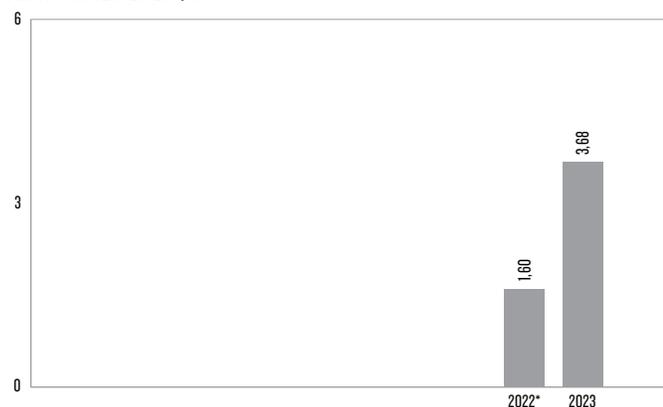
### Rendements annuels (%)

#### PARTS EN \$ CA



\* Début des opérations le 24 janvier 2019.

#### PARTS COUVERTES EN \$ US



\* Début des opérations le 14 octobre 2022.

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, les graphiques à barres ci-dessus indiqueront, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustreront l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Les graphiques indiquent, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

### Rendements composés annuels (%)

	1 AN	3 ANS	5 ANS	DEPUIS 10 ANS OU DEPUIS SA CRÉATION
<b>PARTS EN \$ CA</b>				
Parts	3,14	1,29	–	2,62
FTSE Canada 91 Day T-Bill	4,71	2,22	–	1,83
<b>PARTS COUVERTES EN \$ US</b>				
Parts	3,68	–	–	4,36
FTSE 3 Month US T Bill Index	5,26	–	–	4,96

#### FTSE Canada 91 Day T-Bill

L'indice est composé d'obligations du trésor courantes à l'échéance de 3 mois, émises par le gouvernement du Canada. L'indice reflète la performance d'un portefeuille composé de cette seule obligation.

#### FTSE 3 Month US T Bill Index

Le FTSE 3 Month US T Bill Index a pour objectif de suivre la performance quotidienne des bons du Trésor américain à 3 mois. L'indice est conçu pour fonctionner comme un taux de référence pour une série de fonds.

Pour plus d'information sur l'indice, référez-vous à la section « Autres renseignements importants ».

### Comparaison par rapport à l'indice

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
<b>PARTS EN \$ CA</b>	
Parts	3,14
FTSE Canada 91 Day T-Bill	4,71
Écart	-1,57
Frais de gestion	-1,00
Autres facteurs divers	-0,57

#### PARTS COUVERTES EN \$ US

Parts	3,68
FTSE 3 Month US T Bill Index	5,26
Écart	-1,58
Frais de gestion	-1,00
Autres facteurs divers	-0,58



## SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Les tableaux suivants présentent les 25 positions acheteur et vendeur les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total des paires de positions est inférieur à 25) détenues par le FNB au 31 décembre 2023 en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

### Répartition de la valeur liquidative (%)

au 31 décembre 2023

#### Répartition sectorielle (acheteur)

Sociétés	80,6
Gouvernement du Canada	16,8
Produits industriels	9,2
Énergie	4,0
Services financiers	3,6
Consommation discrétionnaire	2,5
Municipalités et institutions parapubliques	2,1
Technologie	1,3
Immobilier	1,2
Services publics	0,8
Matériaux	0,8
Consommation courante	0,6
Fonds indiciels	0,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,5
Soins de santé	0,4
Communications	0,4

#### Répartition sectorielle (vendeur)

Fonds indiciels	(16,5)
Services financiers	(1,8)
Énergie	(1,6)
Produits industriels	(1,5)
Consommation discrétionnaire	(1,0)
Services publics	(0,8)
Communications	(0,6)
Consommation courante	(0,6)
Matériaux	(0,5)
Soins de santé	(0,4)
Technologie	(0,1)

#### Répartition géographique (acheteur)

Canada	117,8
États-Unis	6,5
Bermudes	0,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,5

#### Répartition géographique (vendeur)

Canada	(15,8)
États-Unis	(8,8)
Suisse	(0,8)

### Les 25 positions principales (acheteur)

au 31 décembre 2023

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Banque Toronto-Dominion, billets, 2024-01-31	13,6
2. Banque HSBC Canada, 2024-01-15	11,7
3. Banque Royale du Canada, billets, 2024-02-23	11,6
4. Banque Canadienne Impériale de Commerce, billets, 2024-01-24	8,2
5. Bons du Trésor du Canada, 2024-01-18	6,3
6. Banque Scotia, billets, 2024-02-12	5,8
7. Banque Scotia, billets, 2024-02-28	5,6
8. Banque Canadienne Impériale de Commerce, billets, 2024-02-29	4,4
9. Bons du Trésor du Canada, 2024-03-14	4,4
10. Bons du Trésor du Canada, 2024-08-15	3,4
11. Banque Scotia, billets, 2024-01-29	3,3
12. Banque Nationale du Canada, billets, 2024-05-31	3,0
13. Banque Nationale du Canada, billets, 2024-02-26	2,8
14. Bons du Trésor du Canada, 2024-06-20	2,7
15. RB Global	2,6
16. Banque Royale du Canada, billets, 2024-03-20	2,1
17. Groupe SNC Lavalin, classe A	1,9
18. Banque Scotia, billets, 2024-01-26	1,6
19. Banque Royale du Canada, billets, 2024-01-31	1,6
20. Banque Nationale du Canada, billets, 2024-01-30	1,5
21. Waste Connections	1,4
22. Banque Toronto-Dominion, billets, 2024-01-03	1,4
23. Banque de Montréal, billets, 2024-01-15	1,4
24. Ville de Montréal, billets, 2024-03-01	1,4
25. Cameco	1,3
<b>Total</b>	<b>105,0</b>

### Les positions principales (vendeur)

au 31 décembre 2023

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. iShares S&P/TSX 60 Index ETF	(9,1)
2. Industrial Select Sector SPDR Fund	(1,2)
3. TC Énergie	(1,1)
4. Magna International	(0,9)
5. Global X Uranium ETF	(0,8)
6. Technology Select Sector SPDR Fund	(0,8)
7. Thomson Reuters	(0,7)
8. Visa, classe A	(0,7)
9. Invesco QQQ Trust, série 1	(0,6)
10. iShares S&P/TSX Capped Energy Index ETF	(0,6)
11. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	(0,5)
12. Banque Toronto-Dominion	(0,5)
13. BMO Equal Weight Banks Index ETF	(0,5)
14. Fortis	(0,5)
15. Financial Select Sector SPDR Fund	(0,5)
16. Consumer Discretionary Select Sector SPDR Fund	(0,5)
17. Utilities Select Sector SPDR Fund	(0,5)
18. Chubb	(0,5)
19. Royal Gold	(0,5)
20. Tourmaline Oil	(0,5)
21. Consumer Staples Select Sector SPDR Fund	(0,4)
22. Johnson & Johnson	(0,4)
23. Hydro One	(0,3)
24. Nestlé SA	(0,3)
25. U.S. Global Jets ETF	(0,3)
<b>Total</b>	<b>(23,2)</b>



Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com) ; ou
- par courriel en écrivant au [FNInfo@desjardins.com](mailto:FNInfo@desjardins.com) ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins  
2, Complexe Desjardins  
Case postale 9000, succursale Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1H5

### AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

L'indice FTSE Canada 91 Day T-Bill est calculé et publié par FTSE Canada.

FTSE Global Debt Capital Markets Inc. (FTSE GDCM), FTSE International Limited (FTSE) et les entreprises du London Stock Exchange Group (la Bourse collectivement avec FTSE GDCM et FTSE sont les « concédants de licence »). Aucun concédant de licence ne garantit ni ne cautionne, de quelque manière que ce soit, expressément ou tacitement, les résultats qui seront obtenus à la suite de l'utilisation de l'indice FTSE Canada 91 Day T-Bill Index (l'indice) et/ou le niveau de l'indice à un moment particulier, un jour particulier ou autre. L'indice est compilé et calculé par FTSE GDCM et tous les droits d'auteur sur les valeurs et les composantes de l'indice sont dévolus à FTSE GDCM. Aucun concédant de licence n'est responsable (que ce soit en raison d'un acte de négligence ou autrement) des erreurs dans l'indice et aucun concédant de licence n'est obligé d'informer toute personne des erreurs contenues dans celui-ci.

FTSE® est une marque déposée de FTSE International Limited et est utilisé sous licence par FTSE GDCM.

Le FNB a été développé uniquement par le gestionnaire. Le FNB n'est en aucun cas lié au London Stock Exchange Group plc et aux entreprises de son groupe (collectivement, le « Groupe LSE »), ni parrainé, approuvé, vendu ou promu par ceux-ci. FTSE Russell est un nom commercial de certaines des sociétés du groupe LSE.

Tous les droits sur l'indice FTSE 3 Month Treasury Bill Index (« l'indice ») sont dévolus à la société du Groupe LSE qui détient l'indice. FTSE® est une marque de commerce de la société du Groupe LSE et est utilisé par toute autre société du Groupe LSE sous licence.

L'indice est calculé par ou pour le compte de FTSE International Limited ou de son affilié, agent ou partenaire. Le Groupe LSE n'accepte aucune responsabilité envers quiconque découlant (a) de l'utilisation de l'indice, de sa fiabilité ou de toute erreur dans l'indice ou (b) de l'investissement dans le FNB ou de son fonctionnement. Le Groupe LSE ne fait aucune réclamation, prédiction, garantie ou déclaration quant aux résultats à obtenir du FNB ou à l'adéquation de l'indice aux fins auxquelles il est destiné par le gestionnaire.



## FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers mondiaux (DAMG)

### ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Desjardins Société de placement inc. (DSP) est ravie de vous présenter le Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds (le RADRF) pour le FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers mondiaux (le FNB). Vous et votre conseiller financier pouvez utiliser les renseignements du présent rapport ainsi que les états financiers annuels et intermédiaires du FNB pour évaluer son rendement et l'intégration de votre placement dans le FNB en fonction de votre planification financière générale. Le FNB est un fonds négocié en bourse qui est transigé à la Bourse de Toronto (TSX). Les investisseurs achètent et vendent généralement des parts du FNB par l'entremise d'un courtier. Le symbole boursier (TSX) du FNB est DAMG.

*Le présent rapport comprend les sections suivantes :*

- Objectif et stratégies de placement
- Risque
- Résultats d'exploitation
- Événements récents
- Opérations entre parties liées
- Faits saillants financiers
- Frais de gestion
- Rendement passé
- Sommaire du portefeuille de placements

### Objectif et stratégies de placement

Le FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers mondiaux a pour objectif de réaliser des rendements positifs dans des conditions des marchés boursiers favorables ou défavorables. Pour atteindre ses objectifs de placement, le FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers mondiaux investit principalement dans des positions acheteur et/ou vendeur sur des contrats à terme standardisés sur indice boursier partout dans le monde et/ou dans des FNB indicels d'actions négociés au Canada ou aux États-Unis, des bons du Trésor, des instruments du marché monétaire ou d'autres titres de créance à court terme équivalents, en vue de maximiser les rendements tout en contrôlant la volatilité et en maintenant une faible corrélation avec les catégories d'actifs traditionnelles.

L'exposition aux monnaies étrangères est généralement couverte par rapport à la monnaie dans laquelle les parts sont libellées au moyen de contrats de change à terme.

La stratégie de placement du FNB Desjardins Alt long/court marchés boursiers mondiaux consiste à exploiter les inefficacités sur les marchés boursiers mondiaux au moyen d'une approche de portefeuille acheteur/vendeur.

Pour atteindre cet objectif, le gestionnaire sélectionne un ensemble de signaux d'investissement exclusifs qui peuvent être rationalisés, qui ont affiché des rendements positifs à long terme ou un comportement recherché, comme la préservation du capital en période de volatilité des marchés, qui sont complémentaires et qui sont pertinents pour l'univers de placement. Les signaux d'investissement sélectionnés par le gestionnaire comprennent des signaux tels que le ratio cours/bénéfice agrégé au niveau de l'indice ou un indicateur du momentum des cours.

### Risque

Les risques inhérents à un placement dans le FNB sont décrits dans le prospectus et aucun changement apporté au FNB au cours de l'exercice n'a eu une incidence considérable sur le niveau de risque du FNB.

### Résultats d'exploitation

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
<b>PARTS COUVERTES EN \$ CA</b>	
Parts	0,28
FTSE Canada 91 Day T-Bill	4,71
Écart	-4,44
Frais de gestion	-1,00
Autres facteurs divers	-3,44
<b>PARTS COUVERTES EN \$ US</b>	
Parts	0,85
FTSE 3 Month US T Bill Index	5,26
Écart	-4,40
Frais de gestion	-1,00
Autres facteurs divers	-3,40

Marquée par des pertes substantielles en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, une accélération de l'inflation, une hausse rapide des taux ainsi qu'une guerre en Europe, l'année 2022 a été une année difficile pour les marchés développés mondiaux.

L'année 2023 s'est aussi révélée riche en rebondissements. Malgré des prévisions de récession, les marchés boursiers ont connu une reprise vigoureuse, portés par le ralentissement de l'inflation et une croissance économique mondiale dépassant les attentes. Les indices MSCI Monde et S&P 500 ont affiché des rendements annuels à deux chiffres. Néanmoins, l'année a connu des secousses, comme celle qu'a provoquée la faillite de la Silicon Valley Bank. Le système financier a toutefois absorbé le choc, et l'année s'est conclue sur des gains solides, stimulés par l'anticipation d'un assouplissement de la politique monétaire en 2024.

Pour l'ensemble de l'année 2023, les trois positions qui ont le plus contribué au rendement ont été celles dans le FTSE MIB (Italie), le NASDAQ (États-Unis) et le SP 400 (États-Unis). Les positions qui ont le moins contribué au rendement ont été celles dans l'OMXS30 (Suède), le Nikkei 225 (Japon) et le Russell 2000 (États-Unis). Les titres axés sur la qualité, la croissance et les révisions sont ceux qui ont le plus contribué au rendement, tandis que les titres axés sur le momentum, la volatilité et la valeur ont moins bien contribué. Le biais directionnel long a aussi contribué de façon positive au rendement. Quant au rendement des liquidités, il a contribué positivement au rendement de la stratégie du FNB. Par contre, le premier semestre a été difficile pour la stratégie. Sur cette période, les plus grands contributeurs négatifs ont été les positions courtes sur le Nikkei 225 (Japon), l'IBEX (Espagne) et l'OMXS30 (Suède). Les titres axés sur le momentum, la valeur et la volatilité ont retranché de la valeur au portefeuille, tandis que le biais directionnel de marché tactique long ainsi que les titres axés sur les révisions, la qualité et la croissance en ont ajouté.

De juillet à novembre, la stratégie a porté fruit. Les plus importants contributeurs positifs ont été les positions courtes sur le MSCI Hong Kong (Hong Kong), le Russell 2000 (États-Unis) et l'IBEX (Espagne). Au cours de cette même période, la plupart des facteurs ont contribué de façon positive au rendement, particulièrement les facteurs momentum et croissance.



Au cours du mois de décembre, les positions courtes dans le Russell 2000 (États-Unis), l'OMXS30 (Suède) et le SPI 200 (Australie) ont eu un impact négatif en raison du fort rebond de ces marchés, effaçant une partie des gains réalisés au second semestre. Le facteur momentum a eu une contribution négative au cours de ce mois, malgré les contributions positives du biais directionnel long et du facteur qualité.

Conformément à la politique en matière de distribution du FNB, celui-ci doit distribuer un revenu net et des gains en capital réalisés nets suffisants pour qu'il ne soit pas tenu de payer d'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sommes incluses dans le calcul du revenu net et des gains en capital réalisés nets du FNB pour une année d'imposition donnée, qui doivent être distribuées conformément à la politique en matière de distribution, comprennent parfois des montants qui n'ont pas été réellement reçus par le FNB.

Le FNB peut utiliser l'effet de levier. L'effet de levier peut être créé au moyen de l'utilisation d'emprunts de fonds, de ventes à découvert et de dérivés. Le FNB peut faire des emprunts de fonds jusqu'à concurrence de 50 % de sa valeur liquidative et vendre à découvert des titres, la valeur marchande de tous les titres vendus à découvert étant limitée à 100 % de sa valeur liquidative. Les seuls titres que le FNB vendra à découvert pour un montant correspondant à plus de 50 % de sa valeur liquidative seront des fonds d'investissement dont les titres sont des parts indiciaires. L'utilisation combinée par le FNB de ventes à découvert et d'emprunts de fonds est assujettie à une limite globale correspondant à 100 % de sa valeur liquidative. Le FNB ne prévoit pas actuellement faire des emprunts de fonds, mais il pourrait le faire dans l'avenir.

Le FNB peut emprunter des montants en espèces, en vertu des restrictions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le Règlement 81-102), en tant que mesure temporaire visant à financer des demandes de rachat de parts ou pour régler des opérations de portefeuille du FNB. L'emprunt à ces fins ne peut être encouru que sur une base temporaire et ne peut excéder 5 % de l'actif net du FNB.

## Événements récents

### Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le Règlement 81-107), DGIA a mis sur pied un comité d'examen indépendant (le CEI) afin qu'il examine toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par DGIA et qu'il approuve ou qu'il émette des recommandations, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les membres du CEI des FNB gérés par DGIA (ce qui comprend ce FNB) pendant la totalité ou une partie de la période terminée le 31 décembre 2023 :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	POSTE
Marie Giguère <sup>1,2</sup>	Montréal (Québec)	Administratrice indépendante
Marco Bouchard <sup>3</sup>	Sainte-Julie (Québec)	Administrateur indépendant
Caroline Bineau <sup>2</sup>	Saint-Constant (Québec)	Consultante indépendante

<sup>1</sup> Présidente du CEI.

<sup>2</sup> Nommée membre du CEI en date du 22 mars 2017.

<sup>3</sup> Nommé membre du CEI en date du 1<sup>er</sup> mars 2018.

### Changement de gestionnaire du Fonds

Le 1<sup>er</sup> février 2024, Desjardins Société de placement inc. a remplacé Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Desjardins Société de placement inc. est membre du même groupe que Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

## Opérations entre parties liées

### Gestionnaire et conseiller en placements

Le gestionnaire a pris l'initiative de fonder et d'organiser les FNB Desjardins et en est le promoteur au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. DGIA est le gestionnaire, le conseiller de placement et le promoteur des FNB Desjardins, en plus d'assurer leur administration. DGIA est inscrit à titre de gestionnaire d'opérations sur marchandises en Ontario, de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec, de courtier sur le marché dispensé au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, et de gestionnaire de fonds de placement en Ontario, en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec. DGIA est un gestionnaire de placement canadien. Ses clients comprennent des caisses de retraite, des fondations, des fiducies, des réserves de sociétés d'assurances, des sociétés et des fonds communs de placement. Le FNB paie des frais de gestion annuels à DGIA en échange de ses services.

DGIA est une filiale en propriété exclusive indirecte du Mouvement Desjardins et a obtenu des autorités de réglementation le droit:

- d'acheter, de vendre et de détenir des titres de certains émetteurs qui sont liés directement ou indirectement au Mouvement Desjardins.
- d'investir dans les titres d'un émetteur lorsqu'une entité apparentée au gestionnaire agit à titre de preneur ferme à l'occasion du placement ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement.
- d'acheter et de vendre des titres de créance sur le marché secondaire auprès de courtier apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créances canadiens.

Conformément aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer une opération avec des parties liées pour le Fonds, le gestionnaire doit respecter les politiques et les procédures écrites qui régissent les opérations avec des parties liées, et faire périodiquement rapport au CEI, en indiquant chaque cas où il s'est fondé sur les instructions permanentes et en précisant si l'opération visée a été conforme aux politiques et aux procédures applicables.

Les politiques et les procédures applicables visent à assurer que chaque opération avec des parties liées i) est faite libre de toute influence d'un membre du même groupe que le gestionnaire et ne doit tenir compte d'aucune considération se rapportant à un membre du même groupe que le gestionnaire, ii) représente l'appréciation commerciale du gestionnaire sans influence autre que le meilleur intérêt du Fonds, et iii) aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

DGIA a accepté d'assumer les frais et les dépenses du FNB, à l'exception des dépenses liées à la mise en place et aux activités permanentes d'un CEI, en vertu du Règlement 81-107, des courtages, des commissions, des impôts sur le revenu, des impôts retenus, des taxes de vente harmonisées applicables (TVH), de la taxe sur les produits et services (TPS) ou d'autres taxes sur les ventes.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire sont de :

	31 DÉCEMBRE 2023	31 DÉCEMBRE 2022
	\$	\$
<b>CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)</b>	<b>115 945</b>	8 916

### Fiduciaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de fiduciaire des FNB Desjardins. Le fiduciaire peut démissionner en remettant un préavis de 90 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire. La déclaration de fiducie prévoit que le fiduciaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de chaque FNB Desjardins et de s'acquitter de ses fonctions conformément à la norme de diligence qu'une personne raisonnablement prudente respecterait dans les circonstances. De plus, la déclaration de fiducie renferme d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant le fiduciaire quant à certaines responsabilités qu'il contracte dans l'exercice de ses fonctions de fiduciaire.



## FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état des données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers pour les périodes indiquées.

### Actif net par part<sup>(1)</sup>

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN OCTOBRE 2022	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022*
	\$	\$
<b>PARTS COUVERTES EN \$ CA</b>		
Actif net au début de la période	19,72	20,00
<b>Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :</b>		
Revenus	1,07	0,13
Gains (pertes) réalisé(e)s	(0,68)	(0,81)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	0,14	0,46
Charges	(0,33)	(0,05)
<b>Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation<sup>(2)</sup></b>	<b>0,20</b>	<b>(0,27)</b>
<b>Distributions :</b>		
du revenu de placement (excluant les dividendes)	(0,36)	–
des dividendes	–	–
des gains en capital	–	–
remboursement de capital	–	(0,01)
<b>Distributions totales<sup>(3)</sup></b>	<b>(0,36)</b>	<b>(0,01)</b>
<b>Actif net à la fin de la période indiquée</b>	<b>19,48</b>	<b>19,72</b>

### Actif net par part<sup>(1)</sup>

DÉBUT DES OPÉRATIONS EN OCTOBRE 2022	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022*
	\$	\$
<b>PARTS COUVERTES EN \$ US</b>		
Actif net au début de la période – en CAD	26,74	27,57
Actif net au début de la période – en USD	19,73	20,00
<b>Augmentation (diminution) attribuable à l'exploitation :</b>		
Revenus	1,26	0,18
Gains (pertes) réalisé(e)s	(0,42)	(1,32)
Gains (pertes) non réalisé(e)s	(0,93)	0,30
Charges	(0,41)	(0,07)
<b>Augmentation (diminution) totale attribuable à l'exploitation<sup>(2)</sup></b>	<b>(0,50)</b>	<b>(0,91)</b>
<b>Distributions :</b>		
du revenu de placement (excluant les dividendes)	(0,20)	–
des dividendes	–	–
des gains en capital	–	–
remboursement de capital	–	(0,01)
<b>Distributions totales<sup>(3)</sup></b>	<b>(0,20)</b>	<b>(0,01)</b>
<b>Actif net à la fin de la période indiquée – en CAD</b>	<b>26,05</b>	<b>26,74</b>
<b>Actif net à la fin de la période indiquée – en USD</b>	<b>19,75</b>	<b>19,73</b>

(1) Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins d'établissement du prix des parts.

(2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.

(3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB. Les distributions sur les parts couvertes en \$ US ont été payées en USD.

\* Les capitaux de lancement ont été investis par le gestionnaire le 30 août 2022.



## Ratios et données supplémentaires

PARTS COUVERTES EN \$ CA	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	60 401	1 972
Nombre de parts en circulation	3 100 000	100 000
Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>	1,13	1,15
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	1,13	1,15
Ratio des frais d'opération (%) <sup>(2)</sup>	0,33	0,27
Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>	288,14	145,08
Valeur liquidative par part (\$)	19,48	19,72
Cours de clôture (\$)	19,49	19,74

## Ratios et données supplémentaires

PARTS COUVERTES EN \$ US	31 DÉC. 2023	31 DÉC. 2022*
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	2 605	2 674
Nombre de parts en circulation	100 000	100 000
Ratio des frais de gestion (%) <sup>(1)</sup>	1,14	1,15
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge (%)	1,14	1,15
Ratio des frais d'opération (%) <sup>(2)</sup>	0,46	0,27
Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>(3)</sup>	288,14	145,08
Valeur liquidative par part (\$) – en CAD	26,05	26,74
Valeur liquidative par part (\$) – en USD	19,75	19,73
Cours de clôture (\$) – USD	19,76	19,72

(1) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (incluant les taxes applicables, mais excluant les frais de courtage et les autres coûts d'opérations de portefeuille et excluant les retenues d'impôt) et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(2) Le ratio des frais d'opération représente le total des frais de courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

(3) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB sont élevés au cours d'une période, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

\* Les capitaux de lancement ont été investis par le gestionnaire le 30 août 2022.

## Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative quotidienne du FNB, au taux annuel indiqué dans le tableau ci-dessous.

SYMBOLE BOURSIER	TAUX ANNUEL DES FRAIS DE GESTION SUR LE MARCHÉ (%)
DAMG	1,00
DAMG.U	1,00

Les frais s'accumulent quotidiennement et sont généralement payés sur une base mensuelle et, au maximum, trimestriellement.

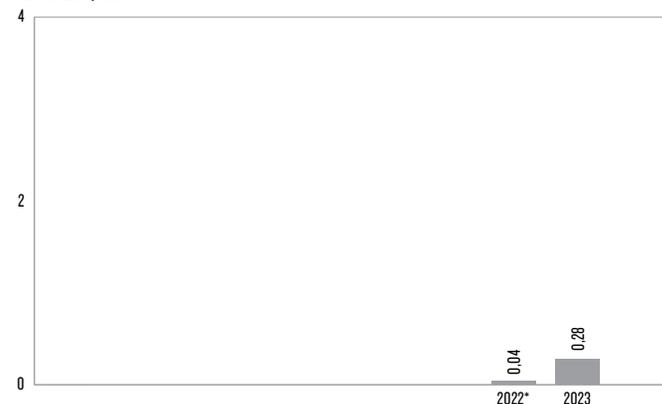
Ces frais de gestion perçus par DGI A sont utilisés pour assurer la gestion du portefeuille, le maintien des systèmes de gestion et du site Web et la prestation de tous les autres services, y compris le marketing et la promotion.

## RENDEMENT PASSÉ

Les graphiques suivants présentent le rendement passé de ce FNB. Les taux de rendement mentionnés sont : a) les rendements totaux historiques, basés sur les variations de la valeur liquidative par part ; et b) supposent que toutes les distributions ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à la valeur liquidative par part au moment de la distribution au cours de l'exercice présenté. Le réinvestissement des distributions fait croître le rendement. Ce rendement ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat ou de distribution ou des autres frais optionnels, ou de l'impôt sur le revenu à payer par les porteurs de parts qui auraient fait diminuer le rendement. Ce rendement n'est pas indicatif du rendement futur du FNB.

## Rendements annuels (%)

### PARTS EN \$ CA



\* Début des opérations le 14 octobre 2022.

### PARTS COUVERTES EN \$ US



\* Début des opérations le 14 octobre 2022.



## FNB DESJARDINS ALT LONG/COURT MARCHÉS BOURSIERS MONDIAUX (DAMG)

Selon la période pendant laquelle le FNB a exercé ses activités, les graphiques à barres ci-dessus indiqueront, le cas échéant, la performance annuelle du FNB pour chacune des périodes mentionnées et illustreront l'évolution de sa performance d'une année à l'autre. Les graphiques indiquent, sous forme de pourcentage, de combien un placement dans le FNB effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué au dernier jour de chaque période.

### Rendements composés annuels (%)

	1 AN	3 ANS	5 ANS	DEPUIS 10 ANS OU DEPUIS SA CRÉATION
<b>PARTS COUVERTES EN \$ CA</b>				
Parts	0,28	–	–	0,26
FTSE Canada 91 Day T-Bill	4,71	–	–	4,62
<b>PARTS COUVERTES EN \$ US</b>				
Parts	0,85	–	–	0,47
FTSE 3 Month US T Bill Index	5,26	–	–	4,96

#### FTSE Canada 91 Day T-Bill

L'indice est composé d'obligations du trésor courantes à l'échéance de 3 mois, émises par le gouvernement du Canada. L'indice reflète la performance d'un portefeuille composé de cette seule obligation.

#### FTSE 3 Month US T Bill Index

Le FTSE 3 Month US T Bill Index a pour objectif de suivre la performance quotidienne des bons du Trésor américain à 3 mois. L'indice est conçu pour fonctionner comme un taux de référence pour une série de fonds.

Pour plus d'information sur l'indice, référez-vous à la section « Autres renseignements importants ».

### Comparaison par rapport à l'indice

Le rendement du FNB et celui de son indice de référence pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice de référence s'explique principalement par les frais de gestion, ainsi que par d'autres facteurs divers, comme l'indique le tableau ci-dessous.

### Rendement depuis le début de l'année (%)

	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE
<b>PARTS COUVERTES EN \$ CA</b>	
Parts	0,28
FTSE Canada 91 Day T-Bill	4,71
Écart	-4,44
Frais de gestion	-1,00
Autres facteurs divers	-3,44
<b>PARTS COUVERTES EN \$ US</b>	
Parts	0,85
FTSE 3 Month US T Bill Index	5,26
Écart	-4,40
Frais de gestion	-1,00
Autres facteurs divers	-3,40

## SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Le FNB ne comportait aucune position vendeur au 31 décembre 2023. Le tableau suivant présente les 25 positions les plus importantes (ou toutes les positions si le nombre total de positions est inférieur à 25) du FNB en fonction de leur juste valeur, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

Le présent sommaire du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations en cours dans le portefeuille du FNB. Des mises à jour trimestrielles peuvent être consultées au [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com).

### Répartition de la valeur liquidative (%)

au 31 décembre 2023

#### Répartition sectorielle (acheteur)

Gouvernement des États-Unis	89,8
Fonds indiciels	13,4
Instruments financiers dérivés	3,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,7

#### Répartition sectorielle (vendeur)

Fonds indiciels	(7,4)
Instruments financiers dérivés	(0,5)

#### Répartition géographique (acheteur)

États-Unis	103,2
Canada	3,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,7

#### Répartition géographique (vendeur)

États-Unis	(7,4)
Canada	(0,5)

### Les positions principales (acheteur)

au 31 décembre 2023

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. Bons du Trésor des États-Unis, 2024-01-18	68,3
2. Bons du Trésor des États-Unis, 2024-03-07	16,9
3. iShares MSCI Suisse ETF	7,5
4. iShares MSCI Pays-Bas ETF	4,8
5. Bons du Trésor des États-Unis, 2024-02-08	4,6
6. Instruments financiers dérivés	3,0
7. Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,7
8. iShares MSCI Italie ETF	1,1
<b>Total</b>	<b>107,9</b>

### Les positions principales (vendeur)

au 31 décembre 2023

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
1. iShares MSCI Hong Kong ETF	(7,4)
2. Instruments financiers dérivés	(0,5)
<b>Total</b>	<b>(7,9)</b>

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire de la mise à jour trimestrielle et d'autres renseignements sur les FNB Desjardins gratuitement, sur demande :

- en communiquant avec votre représentant ; ou
- en composant le 514 286-3499 ou le numéro sans frais 1 866 666-1280 ; ou
- en visitant le [www.FNBDesjardins.com](http://www.FNBDesjardins.com) ; ou
- par courriel en écrivant au [FNBInfo@desjardins.com](mailto:FNBInfo@desjardins.com) ; ou
- en joignant le service à clientèle des FNB Desjardins  
2, Complexe Desjardins  
Case postale 9000, succursale Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1H5



## AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

L'indice FTSE Canada 91 Day T-Bill est calculé et publié par FTSE Canada.

FTSE Global Debt Capital Markets Inc. (FTSE GDCM), FTSE International Limited (FTSE) et les entreprises du London Stock Exchange Group (la Bourse collectivement avec FTSE GDCM et FTSE sont les « concédants de licence »). Aucun concédant de licence ne garantit ni ne cautionne, de quelque manière que ce soit, expressément ou tacitement, les résultats qui seront obtenus à la suite de l'utilisation de l'indice FTSE Canada 91 Day T-Bill Index (l'indice) et/ou le niveau de l'indice à un moment particulier, un jour particulier ou autre. L'indice est compilé et calculé par FTSE GDCM et tous les droits d'auteur sur les valeurs et les composantes de l'indice sont dévolus à FTSE GDCM. Aucun concédant de licence n'est responsable (que ce soit en raison d'un acte de négligence ou autrement) des erreurs dans l'indice et aucun concédant de licence n'est obligé d'informer toute personne des erreurs contenues dans celui-ci.

FTSE® est une marque déposée de FTSE International Limited et est utilisé sous licence par FTSE GDCM.

Le FNB a été développé uniquement par le gestionnaire. Le FNB n'est en aucun cas lié au London Stock Exchange Group plc et aux entreprises de son groupe (collectivement, le « Groupe LSE »), ni parrainé, approuvé, vendu ou promu par ceux-ci. FTSE Russell est un nom commercial de certaines des sociétés du groupe LSE.

Tous les droits sur l'indice FTSE 3 Month Treasury Bill Index (« l'indice ») sont dévolus à la société du Groupe LSE qui détient l'indice. FTSE® est une marque de commerce de la société du Groupe LSE et est utilisé par toute autre société du Groupe LSE sous licence.

L'indice est calculé par ou pour le compte de FTSE International Limited ou de son affilié, agent ou partenaire. Le Groupe LSE n'accepte aucune responsabilité envers quiconque découlant (a) de l'utilisation de l'indice, de sa fiabilité ou de toute erreur dans l'indice ou (b) de l'investissement dans le FNB ou de son fonctionnement. Le Groupe LSE ne fait aucune réclamation, prédiction, garantie ou déclaration quant aux résultats à obtenir du FNB ou à l'adéquation de l'indice aux fins auxquelles il est destiné par le gestionnaire.





**Desjardins Société de placement inc.**

514 286-3499 (pour la région de Montréal)

1 866 666-1280

[FNInfo@desjardins.com](mailto:FNInfo@desjardins.com)

**[FNDesjardins.com](http://FNDesjardins.com)**